

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE
SMICTOM NORD AVEYRON

En application des articles L. 2121-25 modifié du CGCT et L.5211-40-2 du CGCT

CONSEIL SYNDICAL DU 30-01-2026

Délibération n°2026-01	Nomination du secrétaire de séance	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2026-02	Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2026-03	Débat des Orientations Budgétaires - 2026	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2026-04	Plan de financement – Demande de subvention auprès de l'Etat : DETR/DSIL 2026 : « Aménagement de la plateforme à déchets de la déchetterie de Taussac »	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2026-05	Plan de financement – Demande de subvention auprès de l'Etat : DETR/DSIL 2026 : « Création/Conception d'une benne-atelier »	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2026-06	Plan de financement – Demande de subvention auprès de l'Etat : DETR 2026 : « Acquisition d'un camion grue polybenne »	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2026-07	Tarifs de la Redevance Spéciale : du 1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2026-08	Attribution du marché « Fourniture et livraison de sacs translucides jaunes pour la collecte sélective des emballages recyclables »	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2026-09	Cessions de deux véhicules – Autorisation de vente	Approuvée à l'unanimité

**La Présidente,
Elodie GARDES**



DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 30 janvier 2026
N°2026-01

L'an deux mille vingt six, le trente janvier se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.

Membres en exercice :	24
Présents :	13
Procurations :	3
Absents :	8

Présents : BELARD Bénédicte, BENEZET Alexandre, BRIEU Yolande, BRUNET Philippe, CESTRIERES Pauline, ESCALIE Georges, FEYBESSE Colette, GARDES Elodie, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit

Absents excusés suppléés :

DELMAS Jean suppléée par BELARD Bénédicte
PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe
SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis
CHAUFFOUR Cathy suppléée par FEYBESSE Colette
DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit

Absents excusés ayant donné procuration :

GASQ BARES Geneviève a donné procuration à POULHES Jean-Louis
CAGNAC Christian a donné procuration à GARDES Elodie
RISPAL Robert a donné procuration à MOULIAC Philippe

Absents excusés : ALAZARD Vincent, BOURSINHAC Bernard, CAYZAC Raymond, CUDEVILLE Sylvette, DELOUIS Xavier, FERAL Marielle, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole

Secrétaire de séance : BRIEU Yolande

OBJET : Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant applicables aux syndicats mixtes les règles de fonctionnement des conseils municipaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-15, relatif à la désignation du secrétaire de séance,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de désigner au début de chaque séance un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME Yolande BRIEU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,**
- **AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Présidente
Elodie GARDES



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-251200978-20260130-20260130_20261-DE
Reçu le 30/01/2026

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 30 janvier 2026
N°2026-02

L'an deux mille vingt six, le trente janvier se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.

Membres en exercice :	24
Présents :	13
Procurations :	3
Absents :	8

Présents : BELARD Bénédicte, BENEZET Alexandre, BRIEU Yolande, BRUNET Philippe, CESTRIERES Pauline, ESCALIE Georges, FEYBESSE Colette, GARDES Elodie, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit

Absents excusés suppléés :

DELMAS Jean suppléée par BELARD Bénédicte
PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe
SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis
CHAUFFOUR Cathy suppléée par FEYBESSE Colette
DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit

Absents excusés ayant donné procuration :

GASQ BARES Geneviève a donné procuration à POULHES Jean-Louis
CAGNAC Christian a donné procuration à GARDES Elodie
RISPAL Robert a donné procuration à MOULIAC Philippe

Absents excusés : ALAZARD Vincent, BOURSINHAC Bernard, CAYZAC Raymond, CUDEVILLE Sylvette, DELOUIS Xavier, FERAL Marielle, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole

Secrétaire de séance : BRIEU Yolande

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant applicables aux syndicats mixtes les règles de fonctionnement des conseils municipaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-15 relatif à l'établissement du procès-verbal de séance,

Considérant :

- que le procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 17 décembre 2025 a été communiqué aux membres,
- qu'il appartient au conseil syndical de se prononcer sur son adoption,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte sans observation le procès-verbal de la séance du conseil syndical du 17 décembre 2025,**
- **AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Présidente
Elodie GARDES



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application Informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-251200978-20260130-20260130_20262 DE
Reçu le 30/01/2026

L'an deux mille vingt six, le trente janvier se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.

Membres en exercice :	24
Présents :	13
Procurations :	3
Absents :	8

Présents : BELARD Bénédicte, BENEZET Alexandre, BRIEU Yolande, BRUNET Philippe, CESTRIERES Pauline, ESCALIE Georges, FEYBESSE Colette, GARDES Elodie, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit

Absents excusés suppléés :

DELMAS Jean suppléée par BELARD Bénédicte
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis
 CHAUFFOUR Cathy suppléée par FEYBESSE Colette
 DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit

Absents excusés ayant donné procuration :

GASQ BARES Geneviève a donné procuration à POULHES Jean-Louis
 CAGNAC Christian a donné procuration à GARDES Elodie
 RISPAL Robert a donné procuration à MOULIAC Philippe

Absents excusés : ALAZARD Vincent, BOURSINHAC Bernard, CAYZAC Raymond, CUDEVILLE Sylvette, DELOUIS Xavier, FERAL Marielle, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole

Secrétaire de séance : BRIEU Yolande

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Madame la Présidente indique que le Débat d'Orientations budgétaires est une obligation légale pour les départements, les communes de 3500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3500 habitants et plus.

Elle rappelle que l'article 107 de la loi NOTRE complète les règles relatives au Débat d'Orientations Budgétaires. Conformément aux nouveaux articles L2312-1, L.3312-1 et L.4312-4 du CGCT, il doit désormais faire l'objet d'un rapport.

Aussi, dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport qui doit comporter :

- Les Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Les Engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette et les perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations susvisées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice du budget.

De plus, dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport doit comporter également les informations relatives :

- À la structure des effectifs, et son évolution prévisionnelle,
- Aux dépenses de personnel et ses évolutions prévisionnelles,
- À la durée effective du travail.

À ce titre, il convient que le Conseil syndical débâte des orientations générales du Budget primitif 2025 annexées dans le document « rapport d'orientations budgétaires 2026 » ci-joint à la présente délibération.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles L 2312-1, D 2312-3 et R 2313-8,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté et annexé à la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture
 012-251200978-20260130-20260130_20263-DE
 Reçu le 30/01/2026

Après avoir débattu des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **prend acte de la tenue du débat,**
- **approuve les orientations budgétaires présentées dans le «Rapport d'Orientations Budgétaires 2026»,**
- **dit que le rapport, dans les conditions réglementaires, sera mis à disposition du public,**
- **autorise la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Présidente
Elodie GARDES



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

SMICTOM NORD AVEYRON

Rapport d'Orientations Budgétaires

Année 2026



#1



**Le SMICTOM Nord
Aveyron**



Le SMICTOM Nord Aveyron

Un territoire :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SMICTOM Nord Aveyron est composé de la communauté de communes AUBRAC CARLADEZ VIADENE et de la communauté de communes COMTAL LOT TRUYERE, soit 29 900 habitants - 42 communes.

Une « seule » compétence :

« La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire de ses membres.



La gestion des équipements de valorisation et l'élimination des déchets ménagers a été délégué au SYDOM Aveyron

LE SMICTOM **COLLECTE...** LE SYDOM **TRAITE...**

Une gouvernance:

Un conseil syndical composé de 24 élus sur le territoire des deux communautés de communes (12 pour la CC Aubrac Carladez Viadène et 12 pour la CC Comtal Lot Truyère).



Le SMICTOM Nord Aveyron

Un objectif :

La vocation du SMICTOM Nord Aveyron est de répondre à des exigences d'économies, d'optimisation et d'amélioration de la qualité du service rendu sur un territoire cohérent.

MAITRISER LES COÛTS DE COLLECTE

pour limiter l'impact
de la hausse des coûts de
traitement

MENER UNE POLITIQUE DE SENSIBILISATION

pour réduire le poids des
déchets collectés et
principalement celui de la
poubelle noire

Le SMICTOM Nord Aveyron

Depuis sa création, le SMICTOM Nord Aveyron œuvre en faveur du tri, de la réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées, en s'appuyant sur une optimisation continue de son service de collecte et sur des actions de communication auprès du plus grand nombre. Dans ce cadre, afin de proposer à ses deux membres un coût limité et mettre en œuvre un service de collecte amélioré, le SMICTOM Nord Aveyron a pris des orientations fortes :

- **Réorganisation complète des tournées de collecte, fondée sur le développement de la collecte de proximité, avec l'installation de Points d'Apport Volontaire (PAV) ;**
- **Acquisition de matériels de collecte innovants** permettant une collecte mixte, associant la collecte classique de conteneurs à quatre roues et celle des Points d'Apport Volontaire ;
- **Mise aux normes réglementaires et optimisation des installations** du syndicat (déchetteries, installation de stockage de déchets inertes) ;
- **Déploiement du travail en régie**, incluant notamment la collecte des PAV, le transport des bennes de déchetteries, l'entretien des véhicules, des bâtiments et des espaces verts, ainsi que la prévention des risques professionnels...



Ces choix stratégiques traduisent une volonté affirmée de trouver le meilleur équilibre entre la maîtrise des coûts, la qualité du service rendu aux usagers et le respect de l'environnement, tout en maintenant une politique sociale cohérente, attentive aux attentes des agents et en adéquation avec les besoins du syndicat.

#2



Le Débat d'Orientations Budgétaires



Le D.O.B.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus.

L'article 107 de la loi NOTRE complète les règles relatives au Débat d'Orientations Budgétaires. Conformément aux nouveaux articles L2312-1, L.3312-1 et L.4312-4 du CGCT, il doit désormais faire l'objet d'un rapport.

Aussi, dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les Établissements Public de Coopération Intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget, un rapport qui doit comporter :

- Les Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Les Engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette et les perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations susvisées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice du budget.

De plus, dans les Établissements Public de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport doit comporter également les informations relatives :

- À la structure des effectifs, et son évolution prévisionnelle,
- Aux dépenses de personnel et ses évolutions prévisionnelles,
- À la durée effective du travail.

#3



Le contexte



Contexte général

Depuis la loi n°2017-1837 de finances du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales servant de **base d'imposition à la taxe foncière sont revalorisées au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE** au mois de novembre précédent la taxation (article 1518 bis du code général des impôts).

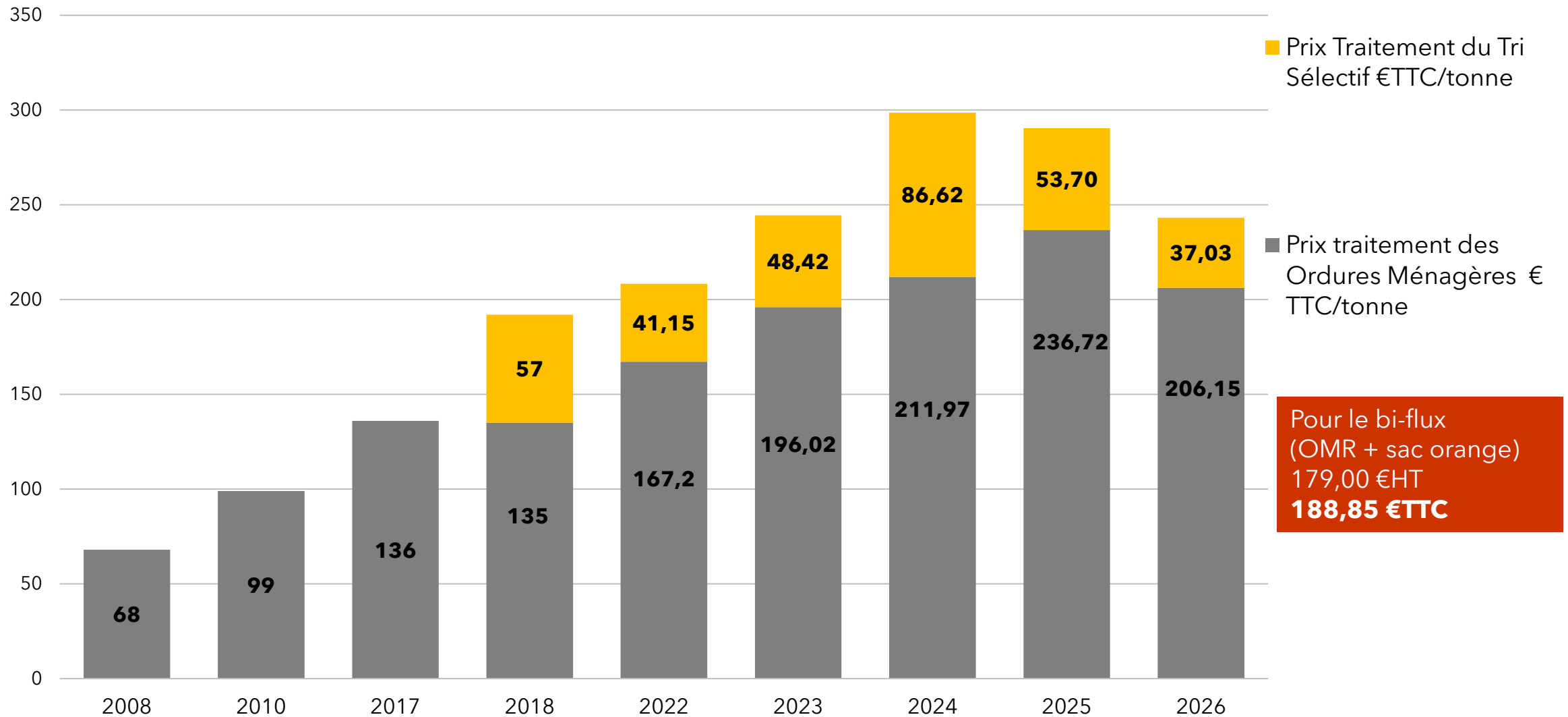
Compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2025, le coefficient de revalorisation est fixé à **1,008** pour les propriétés non bâties et les propriétés bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

Libellé	Indice des prix à la consommation harmonisé - Base 2015 - Glissement annuel - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : Ensemble harmonisé
	010576187
2025-11	0,8
2024-11	1,7
2023-11	3,9
2022-11	7,1
2021-11	3,4
2020-11	0,2
2019-11	1,2
2018-11	2,2
2017-11	1,2
2016-11	0,7

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

Evolution des coûts de traitement

Coût du TRAITEMENT de nos déchets (en € TTC / tonne) Sac Jaune / Sac Noir



Evolution des coûts de traitement

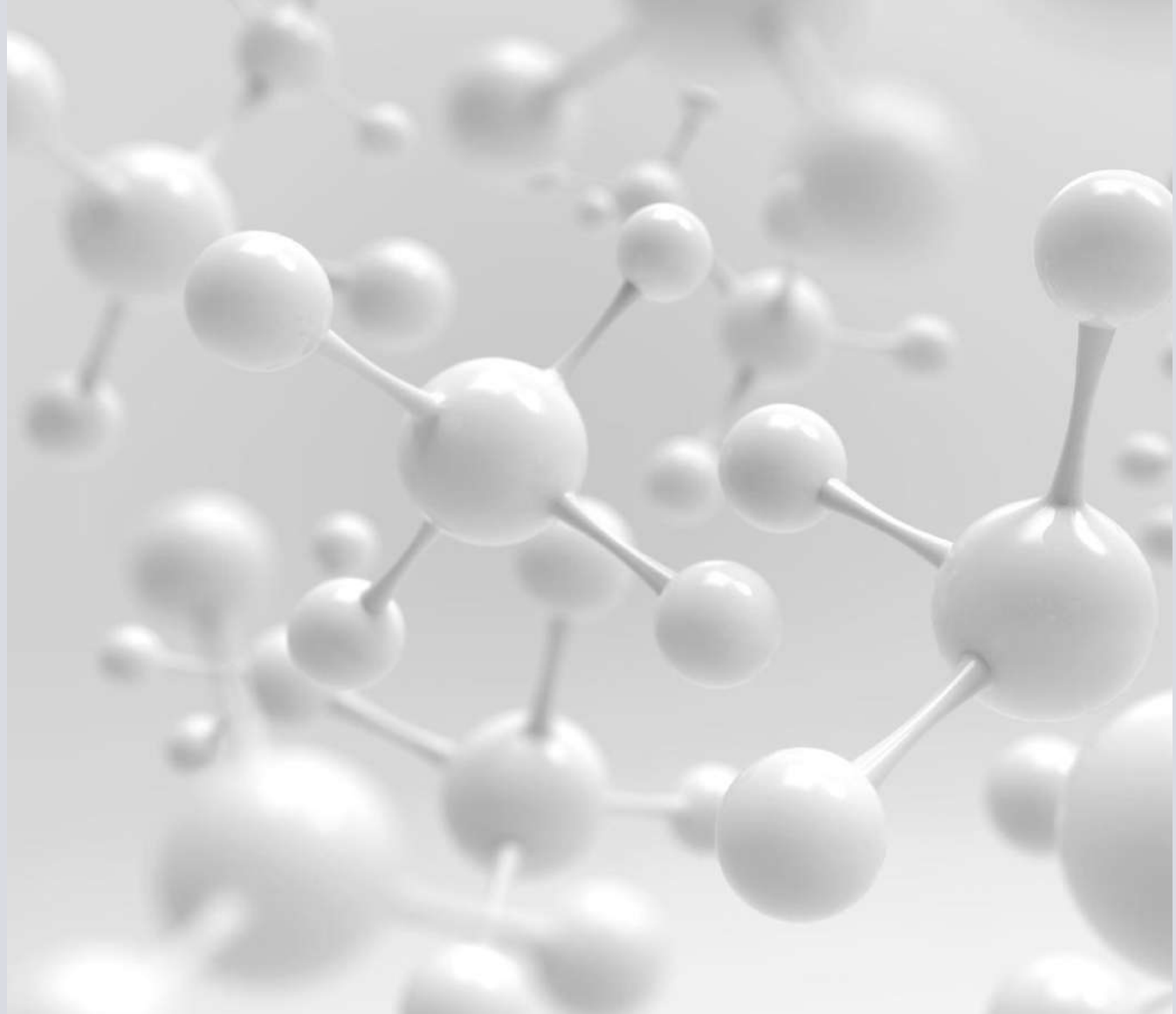
Explication : Source : SYDOM Aveyron ROB 2026

« L'année 2026 sera marquée par le démarrage de l'exploitation de KEREA, l'amélioration des performances de valorisation, la maîtrise des dépenses de tri et des déchetteries et ainsi que la construction et l'exploitation d'une nouvelle plateforme de broyage.

Malgré le contexte financier incertain et contraint, le SYDOM est en mesure de maintenir ou de réduire les tarifs 2026 essentiellement possibles par :

- Des coûts plus réduits grâce à l'orientation des principaux flux à traiter sur KEREA, dont les prix de traitement sont plus favorables que les solutions externalisées et la plus grande proximité de l'installation sur le Département permettant en moyenne des économies en transport,
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec des ajustements à la baisse dans une volonté de prise de risques sachant qu'en cas de problème, le SYDOM pourra utiliser les lignes de provisions constituées ces dernières années sans besoin de solliciter les adhérents,
- L'accueil de tonnes tierces à traiter sur ECOTRI générant des recettes supplémentaires en déduction des charges de tri restant à financer par les adhérents. »

+ TVA à 5,5 % contre 10 %

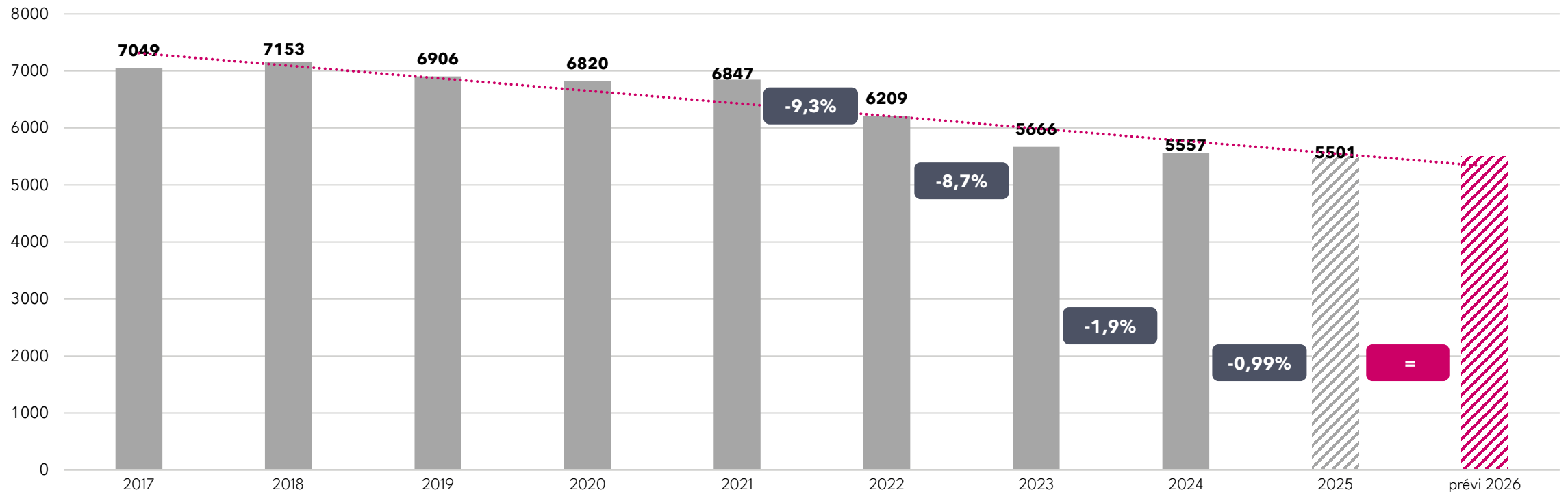


Evolution des quantités de déchets collectés



Les tonnages de déchets ménagers constituent le premier déterminant des perspectives financières du SMICTOM Nord Aveyron.

Ordures Ménagères Résiduelles - SAC NOIR



PROJECTION 2026

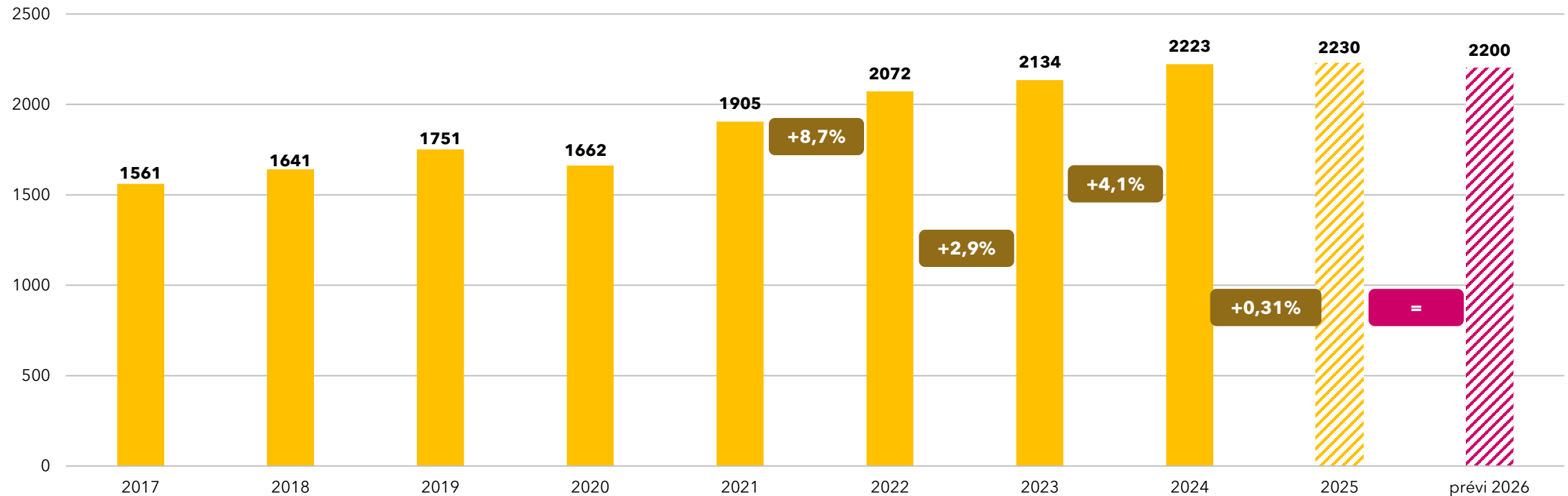
SMICTOM = stabilité
SYDOM = - 2,00 %

Evolution des quantités de déchets collectés



Les tonnages de déchets ménagers constituent le premier déterminant des perspectives financières du SMICTOM Nord Aveyron.

Emballages / Papier - SAC JAUNE



PROJECTION 2026

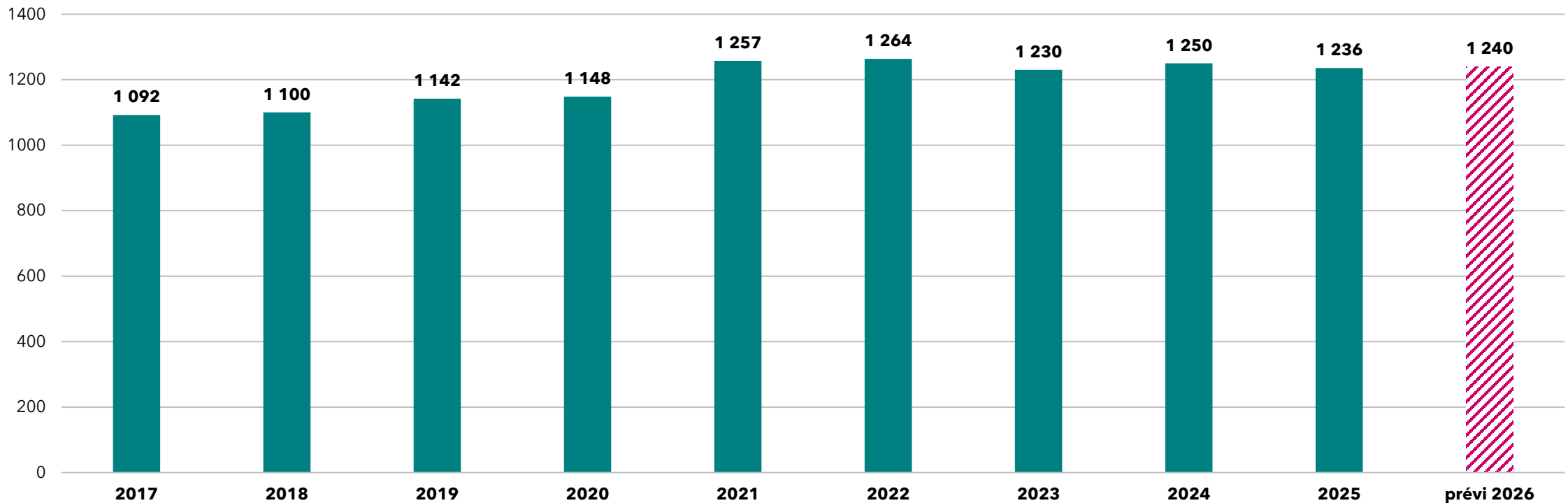
SMICTOM = stabilité
SYDOM = + 2,00 %

Evolution des quantités de déchets collectés



Les tonnages de déchets ménagers constituent le premier déterminant des perspectives financières du SMICTOM Nord Aveyron.

Emballages en Verre



PROJECTION 2026

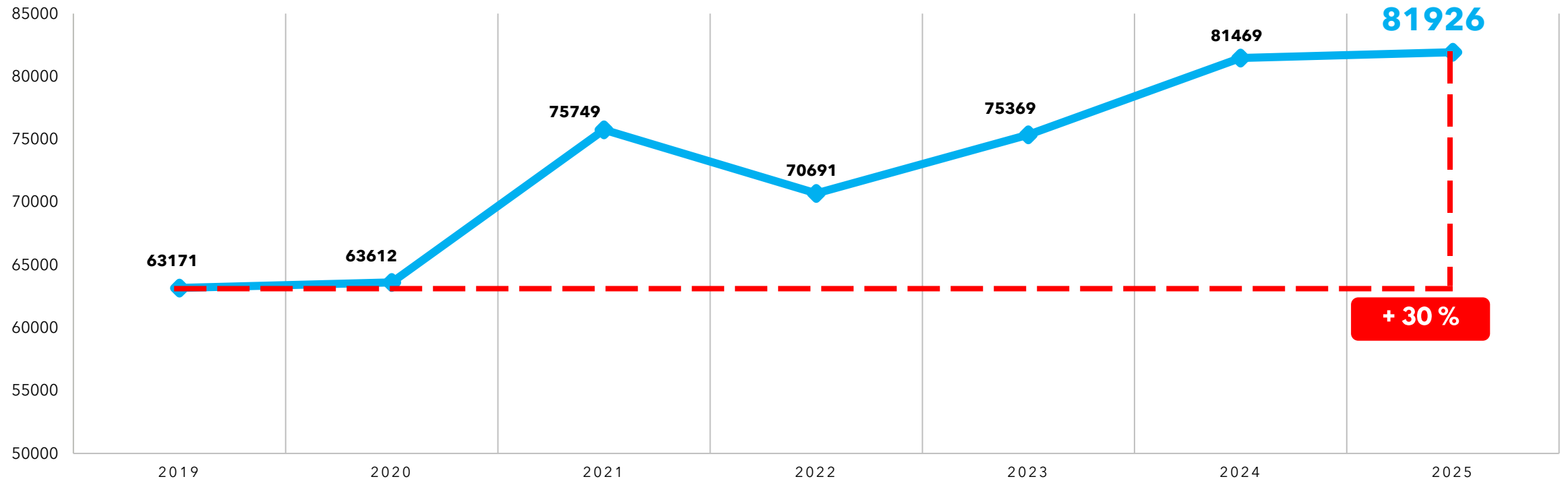
SMICTOM = stabilité

Evolution des quantités de déchets collectés



Les tonnages de déchets ménagers constituent le premier déterminant des perspectives financières du SMICTOM Nord Aveyron.

Déchetteries - FREQUENTATION

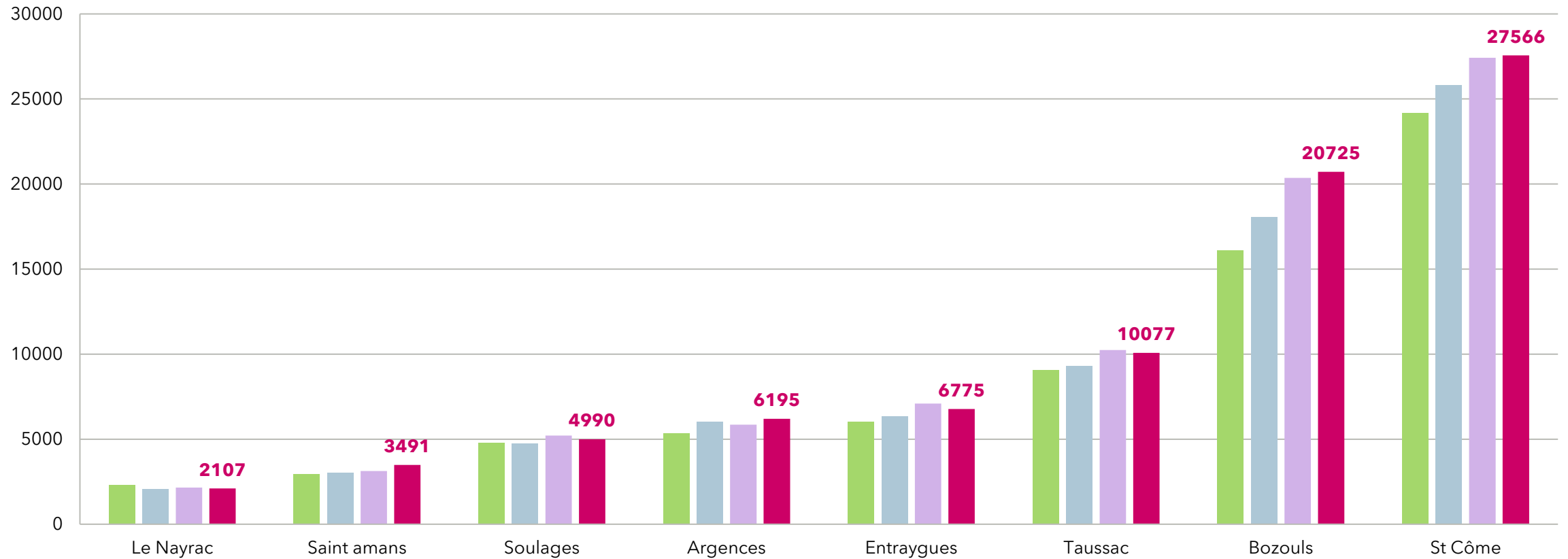


Evolution des quantités de déchets collectés



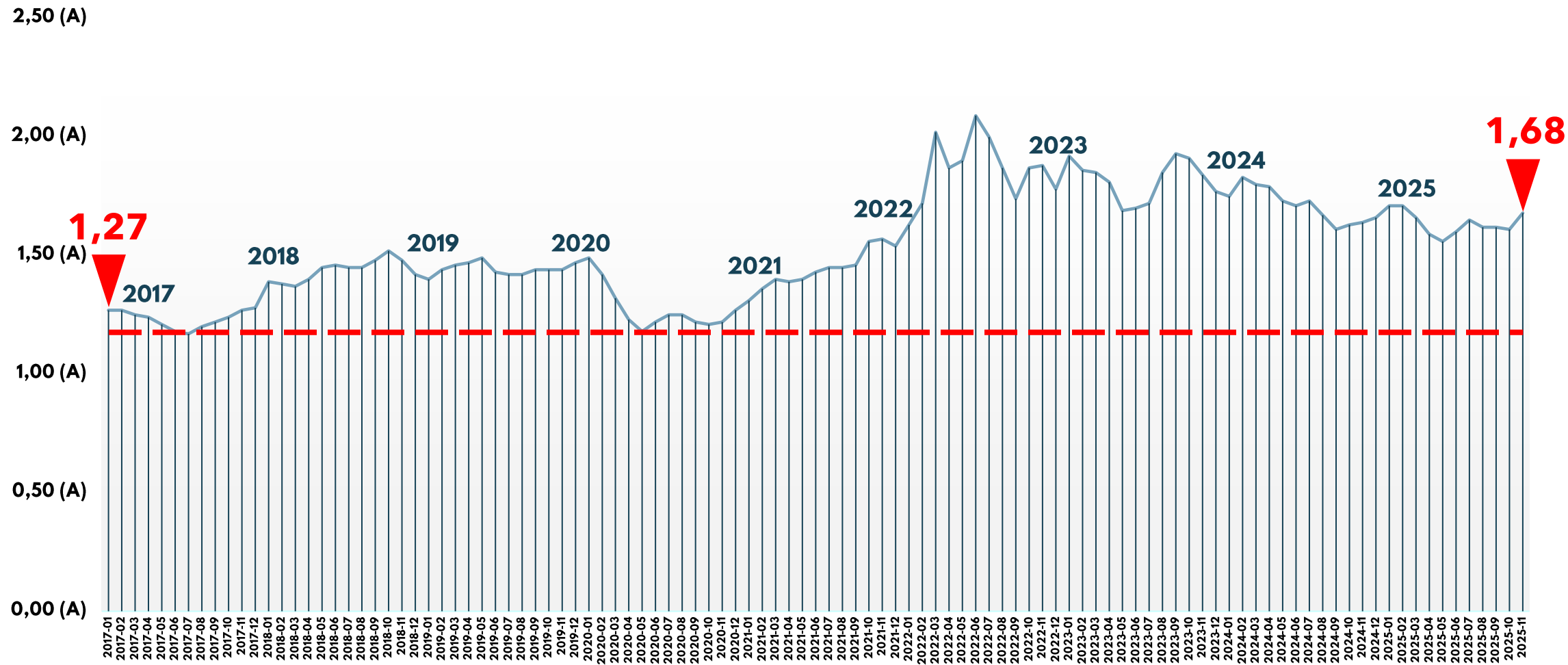
Les tonnages de déchets ménagers constituent le premier déterminant des perspectives financières du SMICTOM Nord Aveyron.

Déchetteries - FREQUENTATION



Evolution du coût du carburant

Prix moyen mensuel de vente au détail en métropole - Gazole (1 litre)



#4



**Le « réalisé »
en 2025**

**Le « prévisionnel »
2026**



2025



1	1,234.56	2,345.67	3,456.78	4,567.89	5,678.90	6,789.01	7,890.12	8,901.23	9,012.34	10,123.45	11,234.56	12,345.67	13,456.78	14,567.89	15,678.90	16,789.01	17,890.12	18,901.23	19,012.34	20,123.45	21,234.56	22,345.67	23,456.78	24,567.89	25,678.90	26,789.01	27,890.12	28,901.23	29,012.34	30,123.45	31,234.56	32,345.67	33,456.78	34,567.89	35,678.90	36,789.01	37,890.12	38,901.23	39,012.34	40,123.45	41,234.56	42,345.67	43,456.78	44,567.89	45,678.90	46,789.01	47,890.12	48,901.23	49,012.34	50,123.45	51,234.56	52,345.67	53,456.78	54,567.89	55,678.90	56,789.01	57,890.12	58,901.23	59,012.34	60,123.45	61,234.56	62,345.67	63,456.78	64,567.89	65,678.90	66,789.01	67,890.12	68,901.23	69,012.34	70,123.45	71,234.56	72,345.67	73,456.78	74,567.89	75,678.90	76,789.01	77,890.12	78,901.23	79,012.34	80,123.45	81,234.56	82,345.67	83,456.78	84,567.89	85,678.90	86,789.01	87,890.12	88,901.23	89,012.34	90,123.45	91,234.56	92,345.67	93,456.78	94,567.89	95,678.90	96,789.01	97,890.12	98,901.23	99,012.34	100,123.45
---	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

5	16.16	15.72	2,276	18.17	55.32	31.42	14.77
6	15.25	25.41	3,654	55.32	31.42	14.77	
7	54.32	23.31	9,220	31.42	14.77		
8							
9							
10							
11							
12							

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Toutes les actions et investissements réalisés au cours de l'année 2025 s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la structure.

Les résultats comptables provisoires en 2025

Les résultats définitifs de 2025 ne sont pas arrêtés ce jour, cependant le détail budgétaire de l'année s'élèverait comme suit.

L'année 2025

**Les actions
menées en
2025**

L'année 2025

Les actions menées en 2025

En 2025, le SMICTOM Nord Aveyron a poursuivi ses projets en **continuant à développer le mode de collecte en Points d'Apport Volontaire à l'ensemble des communes du territoire du SMICTOM Nord Aveyron** (par point d'apport volontaire, est entendue la mise en place de colonnes enterrées et aériennes pour les flux de déchets résiduels et recyclables y compris le verre).

Concrètement, ce sont plus 200 nouvelles colonnes qui ont été installées sur le territoire, sur les communes de :

- Argences en Aubrac
- Brommat
- Campuac
- Cantoin
- Coubisou
- Estaing
- Lacroix Barrez
- Le Cayrol
- Le Nayrac
- Mur de Barrez
- Murols
- Rodelle
- St Hippolyte
- Taussac
- Thérondeils
- Villecomtal

Trois départs « Camion Grue » sont depuis fixés :

- Sainte Geneviève sur Argence
- Entraygues (*non mis en œuvre à ce jour*)
- Bozouls

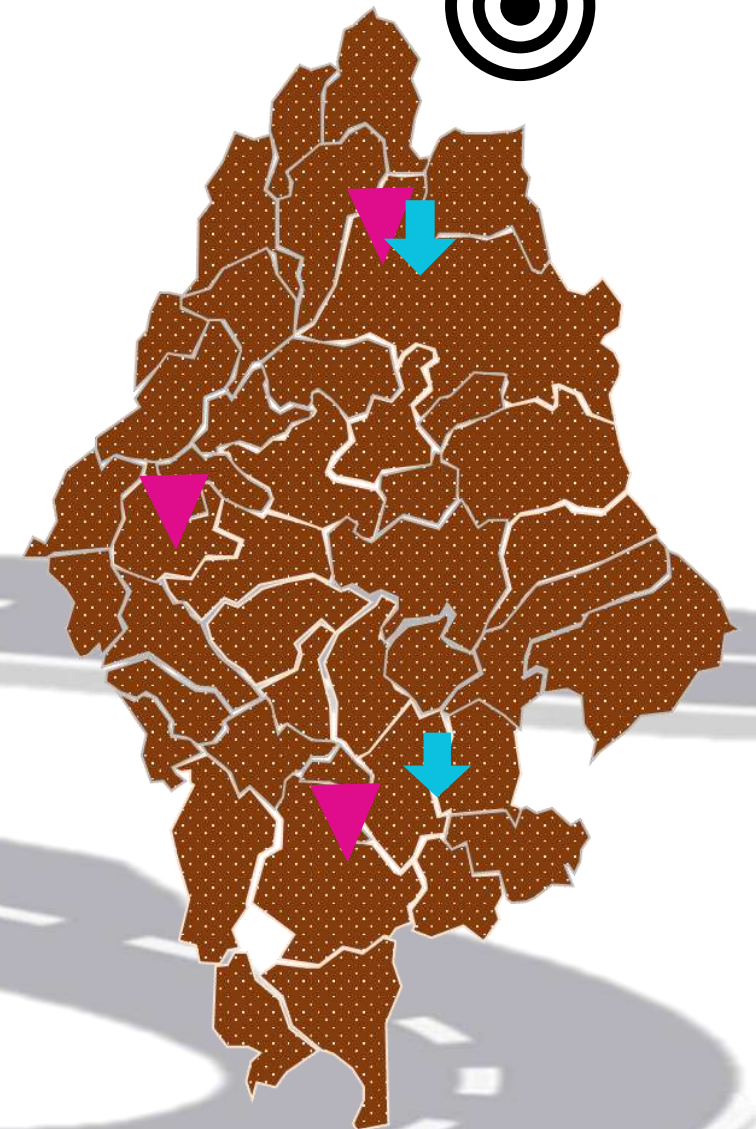
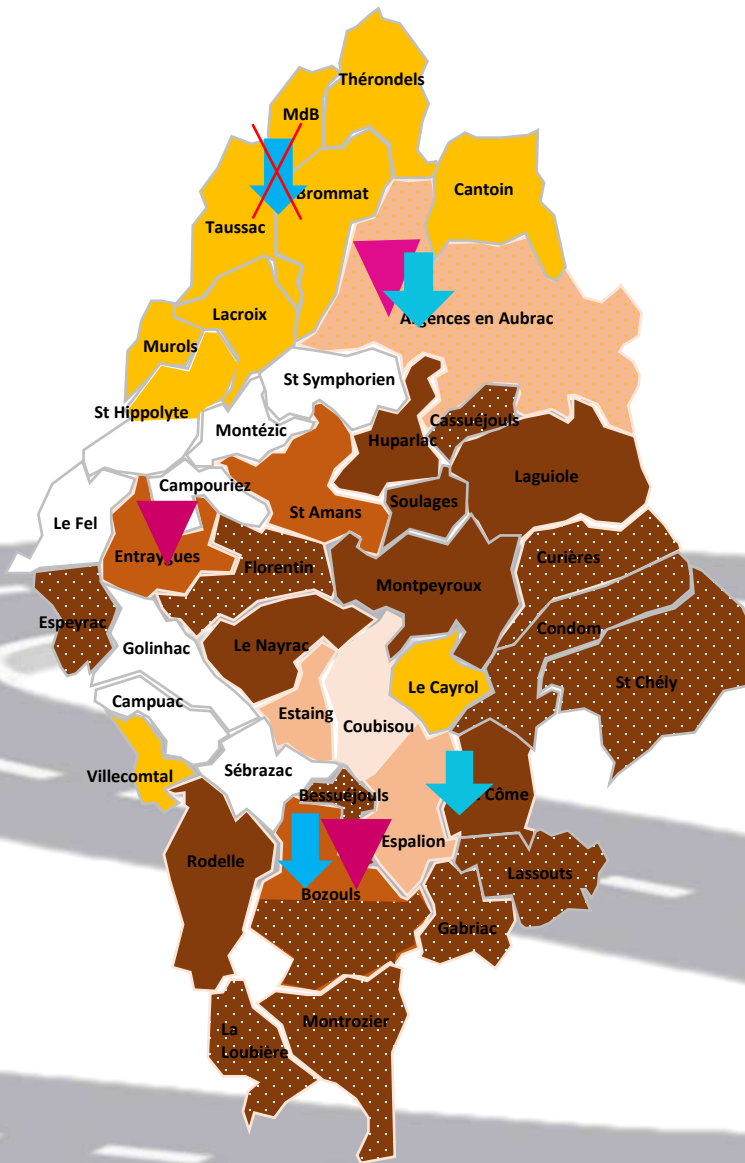
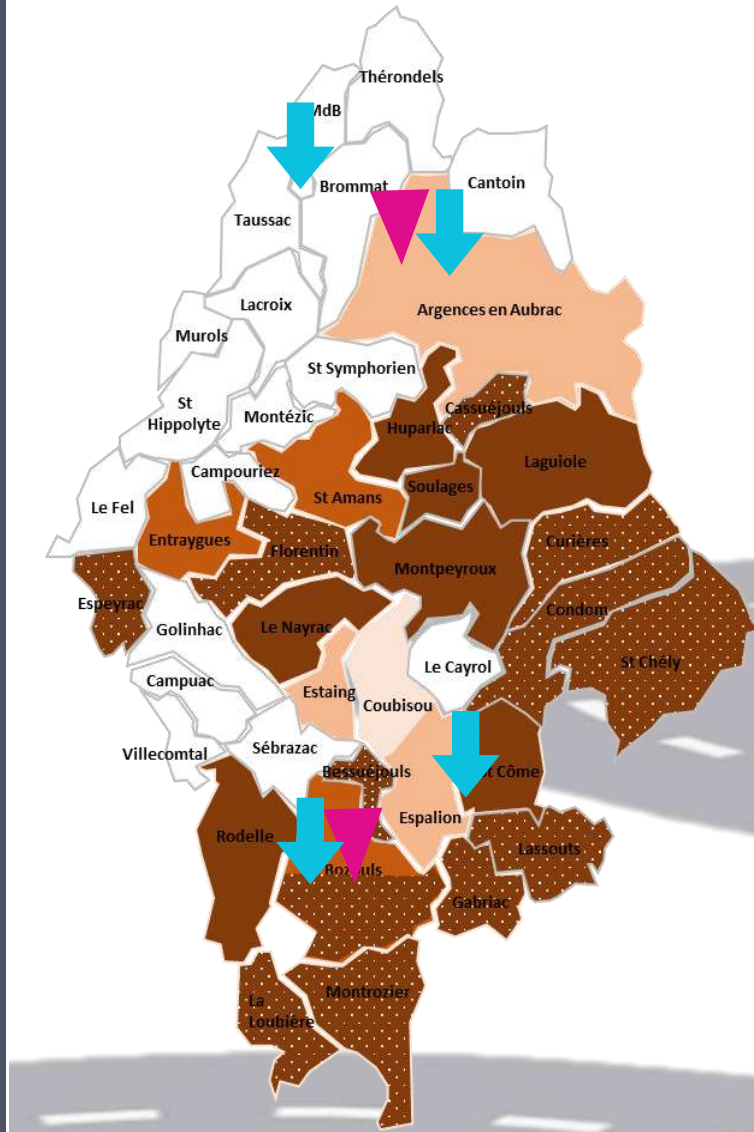
Compte tenu de cette nouvelle réorganisation, le départ du camion « traditionnel » de Mur de Barrez a été supprimé.



31/12/2024


Octobre 2025

Objectif



LEGENDE :  DEPART CAMION DE COLLECTE "TRADITIONNELLE"

 DEPART CAMION DE COLLECTE "GRUE"

 Nouvelles communes concernées par l'installation de Points d'Apport Volontaire

L'année 2025

Les actions menées en 2025



527 889,97 € TTC

*Installation des colonnes enterrées
Place du Toural à Laguiole*



36 383,52 € TTC

Remboursement commune de Laguiole **19 196,10 € TTC**

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Afin de mettre en œuvre ce déploiement des colonnes, **l'acquisition d'un troisième camion-grue** a été actée en séance du 4 décembre 2024. Ce nouveau camion a été livré **fin d'année 2025**.

491 400,00 €TTC

L'année 2025

Les actions menées en 2025

En termes d'acquisition de **matériel roulant**, le SMICTOM Nord Aveyron a :

- renouvelé le véhicule réservé au Responsable Technique

30 681,76 € TTC

Reprise = 8 500,00 € TTC

- fait l'acquisition d'un véhicule de service supplémentaire

6 063,76 € TTC

- fait l'acquisition d'une remorque double essieux à un PTAC de 500 kg

1 840,80 € TTC

En parallèle, le **SMICTOM Nord Aveyron a vendu 2 véhicules** :

- EK435NZ (BOM)

6 000,00 € TTC

- DL 043 LY (BOM)

26 500,00 € TTC

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Sur les **installations**, plusieurs aménagements ont été opérés :

- Mise en sécurité de la déchetterie de St Côme d'Olt (barrières + marquage au sol)
- Aménagements sur la déchetterie d'Entraygues
- Installation d'un système de vidéosurveillance sur le site du siège social de Bozouls ainsi que sur le site de la déchetterie de Taussac.

Déchetterie de St Côme



12 129,30 €TTC

Déchetterie d'Entraygues

7 584,00 €TTC

L'année 2025

Les actions menées en 2025

L'année 2025 a été l'année de **mise en œuvre opérationnelle des marchés de traitement pour chaque flux par le SYDOM Aveyron suite au transfert de compétence obligatoire.**

Pour rappel, le SMICTOM Nord Aveyron avait fait le choix de ne transférer que la partie « TRAITEMENT » et de conserver la partie « TRANSPORT », assurée soit en régie soit par un prestataire privé.



Concernant le SMICTOM Nord Aveyron, cette prise en main du syndicat départemental a eu pour conséquence la modification de plusieurs exutoires, notamment pour le carton, les ferrailles et des prestataires différents notamment pour tous les déchets diffus spécifiques. Concernant les déchets inertes, la solution de « concassage » a été mise en œuvre afin d'optimiser les coûts liés au traitement de ce déchet mais également de s'engager dans une gestion locale et vertueuse (présentation ci-après).

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Sur les **installations**, le SMICTOM Nord Aveyron a mis en œuvre la décision en date du 8 octobre 2024, consistant à déployer le traitement des inertes reçus en déchetteries par **concassage**. Deux opérations de concassage ont pu avoir lieu sur cette année 2025, une sur le site de Sainte Geneviève sur Argence et l'autre sur le site de Bozouls.

DISPOSITIF :

S'engager dans l'économie circulaire locale avec la fabrication de produits issus du recyclage de gravats par concassage.

Sur les sites de massification, une entreprise spécialisée effectue le concassage pour proposer à la vente le produit obtenu aux communes et aux deux communautés de communes du territoire.

Communes ayant pris du concassage sur cette année 2025 :
Montrozier, La Loubière et Argences en Aubrac



L'année 2025

Les actions menées en 2025

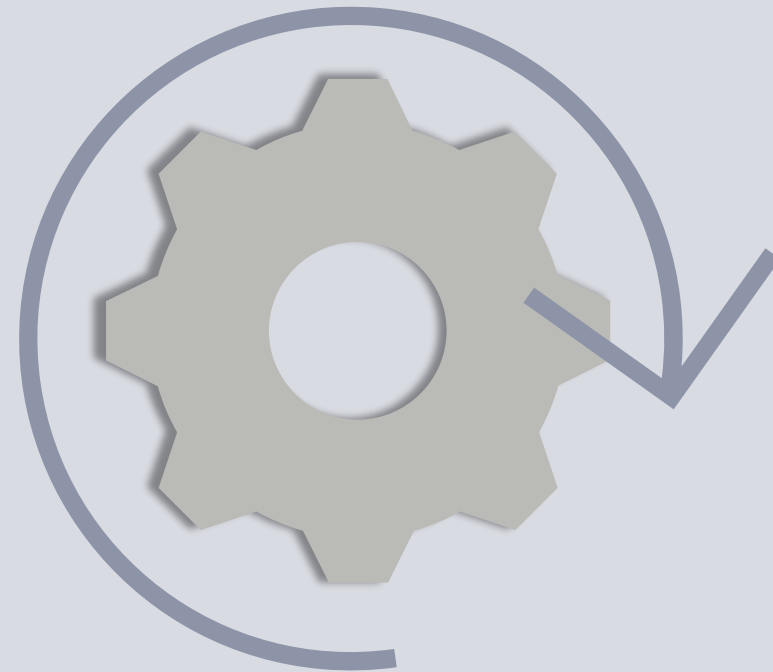
PROJET DE CRÉATION D'UNE PLATEFORME À DÉCHETS SUR LE SITE DE LA DÉCHETTERIE DE SOULAGES

Sur cette année de nombreux échanges ont eu lieu au sujet du projet de création d'une plateforme à déchets sur le site de la déchetterie de Soulages. La communauté de communes ACV, propriétaire du terrain, a proposé de céder une surface d'environ 1 220 m² au syndicat. Un devis de 3 940 € HT a été validé pour la réalisation d'une étude de faisabilité par un bureau d'études, afin de permettre aux élus de se prononcer sur la pertinence du projet en fonction du service rendu, du coût et de la superficie.

Deux scénarios ont été examinés : le premier correspond à la surface initialement proposée (1 220 m², dont 920 m² pour la plateforme et 300 m² pour le bassin), et le second envisage une extension de la parcelle jusqu'à 1 520 m², en utilisant l'espace entre la plateforme et le bâtiment des services techniques, sans empiéter sur le dispositif d'assainissement non collectif. Cette configuration permettrait de disposer de 1 200 m² de zone de stockage des déchets.

Le conseil syndical s'est déclaré favorable à approfondir le scénario 2, le scénario 1 étant inapplicable. Une réunion a été programmée avec la communauté de communes ACV le 1^{er} décembre 2025 pour étudier les possibilités d'aménagement, notamment concernant les stockages existants dans le bâtiment des services techniques. La décision finale sera examinée lors du bureau communautaire de janvier, en tenant compte des contraintes de stockage et d'organisation des services techniques intercommunaux.

Cette plateforme présente un intérêt essentiel et indispensable pour mettre en œuvre les nouvelles filières REP et gérer l'augmentation constante des apports en déchets verts. En cas de refus de la communauté de communes, des décisions devront être prises concernant les quantités de déchets acceptées, en particulier pour les déchets verts.



L'année 2025

Les actions menées en 2025

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE :

Le site de l'ISDI de Sainte Geneviève sur Argence (attenant au site de la déchetterie) a été inspecté par les services de la DREAL le 28 mai 2025. Aucune non-conformité. Un « porter à connaissance » a été réalisé pour demander la prolongation de l'exploitation. L'arrêté complémentaire relatif à la prolongation de la durée d'exploitation de l'ISDI de Sainte Geneviève jusqu'au 27 novembre 2034 a été reçu le 18/08/2025.

ISDI de la Moissetie - 12140 GOLINHAC : demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter :

La durée d'exploitation initialement accordée était parvenue à son terme sans que la capacité maximale de stockage n'ait été entièrement consommée. Ainsi le SMICTOM Nord Aveyron a déposé un dossier d'ENREGISTREMENT pour solliciter une nouvelle durée d'exploitation de 15 ans pour 15 000 tonnes de capacité cumulée autorisée.

De plus, dans une logique de valorisation et de réduction des volumes stockés en l'état, une autorisation de concassage des inertes sur site a également été effectuée. Une phase de consultation au public obligatoire dans le cadre de la demande d'ENREGISTREMENT a débuté le 15 décembre et ce jusqu'au 16 janvier.

Concernant 2026 et les années suivantes, le plan pluriannuel de contrôle de la DREAL a été fixé comme suit :

- ❑ Inspections prévues en 2026 :
 - Déchetterie de Taussac
 - Déchetterie de Nayrac
 - Déchetterie d'Entraigues
 - Déchetterie de Soulages
 - Déchetterie de St Amans des Cots
- ❑ Inspections prévues en 2027 :
 - ISDI de Golin hac
- ❑ Inspections prévues en 2028 ou 2027 :
 - Déchetterie de St-Côme-d'Olt
 - ISDI de Cantoin
 - ISDI de Lacalm (Argences en Aubrac)
- ❑ Inspections prévues en 2028 ou 2029 :
 - Déchetterie d'Argences en Aubrac
- ❑ Inspections prévues en 2029 ou 2030 :
 - Déchetterie de Bozouls
- ❑ Inspections prévues en 2031 ou 2032 :
 - ISDI de Ste-Geneviève (Argences en Aubrac)

L'année 2025

Les actions menées en 2025

En termes de **matériel technique**, le SMICTOM Nord Aveyron a :

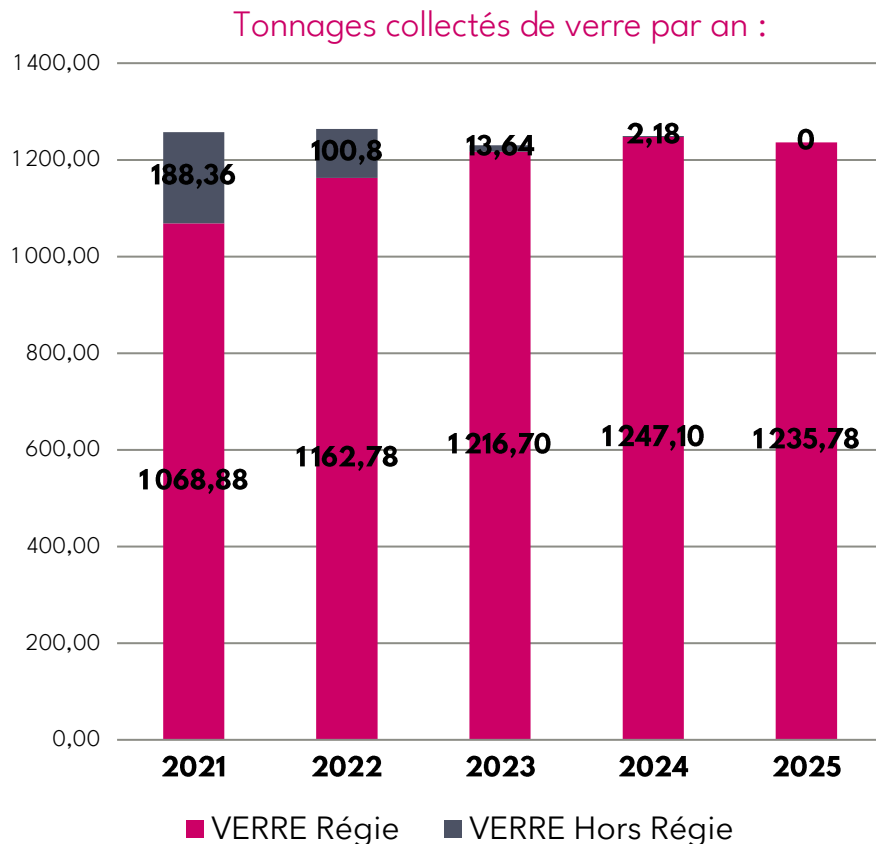
- fait l'acquisition de 200 composteurs BOIS **14 268,00 € TTC**
- finalisé l'aménagement de la salle de réunion (étage du siège social) **5 335,09 € TTC**
- finalisé la signalétique extérieure du nouveau siège social **5 415,89 € TTC**
- renouvelé un PC Portable (compatibilité avec WINDOWS 11) **636,00 € TTC**

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron a poursuivi le développement des missions réalisées en régie plus favorables que les solutions externalisées :

La régie du « VERRE » : 100 %



	Coût de revient de l'activité en REGIE	Prix de la prestation si externalisée
2025	66,01 €TTC/T	93,53 €TTC/T
2024	66,42 €TTC/T	91,10€TTC/T
2023	65,88 €TTC/T	92,89€TTC/T



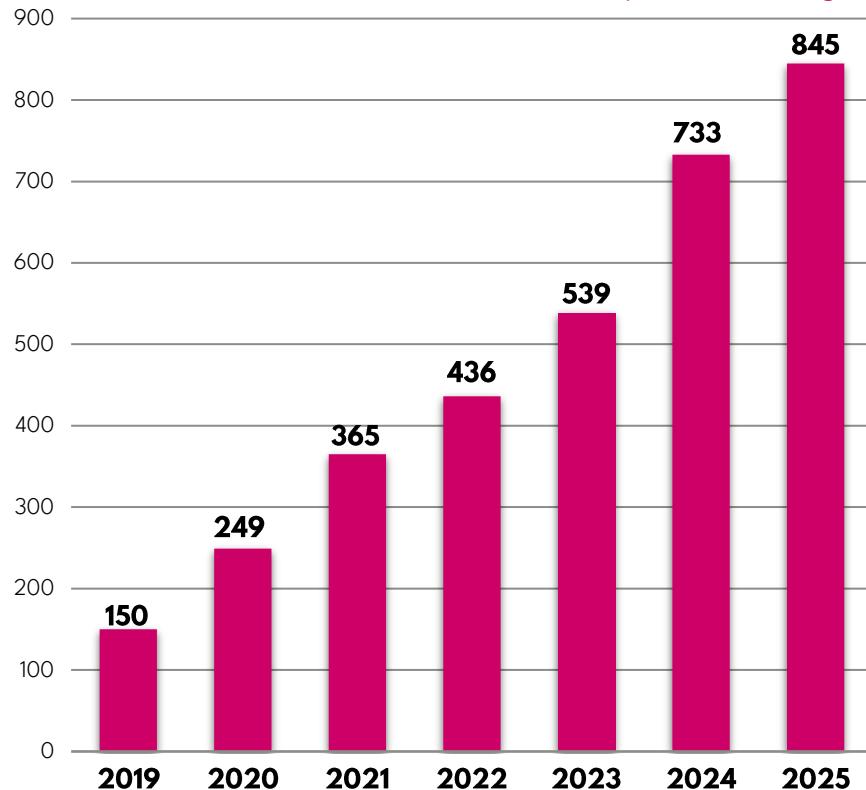
L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi le développement des missions réalisées en régie** plus favorables que les solutions externalisées :

La régie du « TRANSPORT DE BENNES DE DECHETTERIES » :

Nombre de bennes de déchetteries transportées en régie :





	Coût de revient de l'activité en REGIE	Prix de la prestation si externalisée
2025	154,46 €TTC/ROT avec prévision amortissement 137,80 €TTC/ROT sans prévision d'amortissement	188,85 €TTC/ROT
2024	127,52 €TTC/ROT avec prévision amortissement	150,87 - 157,30 €TTC/ROT
2023	147,96 €TTC/ROT avec prévision amortissement	150,87 - 157,30 €TTC/ROT

L'année 2025

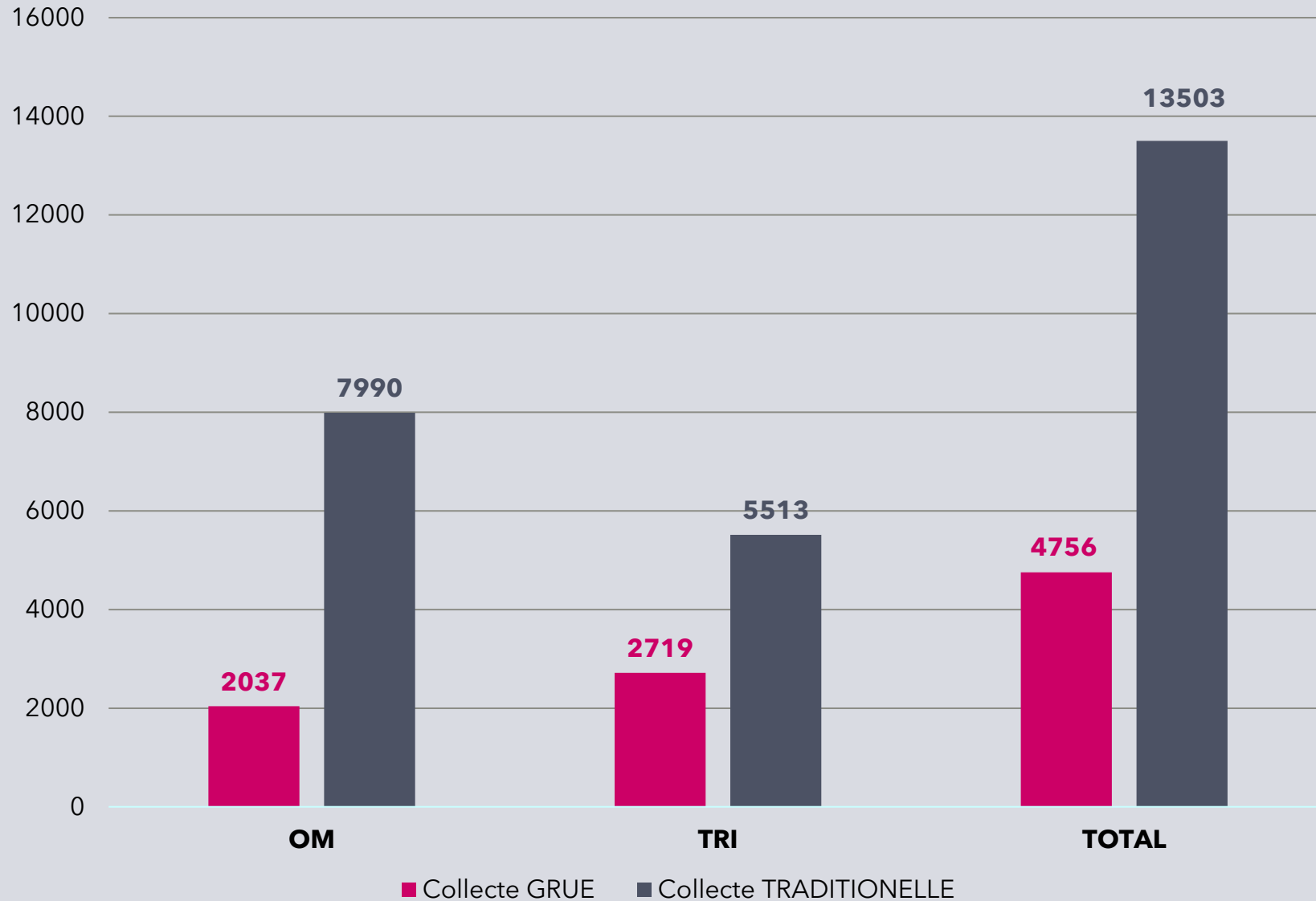
Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi le développement des missions réalisées en régie** plus favorables que les solutions externalisées :

La régie de « COLLECTE DES PAV » :

	Collecte « PAV »	ECONOMIE DE 125 € / tonne collectée	Collecte « CONTENEURS »
Coût de revient 2025			
	6,05 € / km 2024 = 6,34 € / km		7,80 € / km 2024 = 7,40 € / km
	116,23 € / t 2024 = 124 € / tonne		241,01 € / t 2024 = 233 € / tonne
	822,41 kg / h 2024 = 715 kg / h		282,93 kg / h 2024 = 268 kg / h

Heures de collecte OM + TRI (en heures)



Pour 3911,38
tonnes
(822 kg/h)

Pour 3820,39
tonnes
(283 kg/h)

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets :**

LE « COMPOSTAGE INDIVIDUEL » :

Dans une volonté de promouvoir au maximum la pratique du compostage individuel, le SMICTOM Nord Aveyron a fait le choix de proposer à la vente des composteurs à des prix très préférentiels :

- 15 € le composteur de 300 litres en bois
- 16 € le composteur de 400 litres en plastique
- 30 € le composteur de 600 litres en plastique

194

c'est le nombre de composteurs vendus en 2025

Acquisition 2025 =
200 composteurs BOIS

14 268,00 €TTC



L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets :**

ZOOM sur l'arrivée du SAC ORANGE :

En séance du 23 septembre 2025, les élus du conseil syndical ont donné leur accord pour le déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire du SMICTOM Nord Aveyron à compter du deuxième trimestre 2026.

Lors de sa séance du 14 novembre 2025, le conseil syndical, après échanges et débats, a décidé d'assurer la fourniture des stocks de sacs orange **en interne**. Concrètement, au cours du mois d'avril, le SMICTOM livrera aux 42 communes leur stock de sacs orange en même temps que leur stock de sacs jaunes. Il appartiendra ensuite à chaque commune d'organiser la distribution auprès de ses habitants, selon les modalités habituelles déjà en place pour les sacs jaunes. Concernant les "petits" professionnels : ils pourront récupérer leurs sacs de 30 litres lors des distributions organisées par les communes.

Concernant les "gros" professionnels assujettis à la redevance spéciale : le SMICTOM Nord Aveyron se chargera de les livrer directement.

L'année 2026 sera marquée par le déploiement de ce nouveau dispositif, qu'il conviendra d'appréhender au mieux. En matière de sensibilisation, des réunions d'information seront organisées auprès des mairies (élus, secrétariats, services techniques). Celles-ci seront complétées par une information individuelle, sous forme de courrier adressé à chaque foyer du territoire, par le SYDOM AVEYRON. Des autocollants seront également apposés sur les colonnes ou conteneurs d'ordures ménagères afin d'identifier clairement le contenant dans lequel le sac orange devra être déposé.

Priorité au compostage individuel



Je composte mes déchets organiques.

Si je ne peux pas composter, j'utilise le sac orange

Un fois bien fermé, je jette directement le sac orange dans le conteneur ou la colonne d'ordures ménagères.



L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets :**

LE « GRAND PUBLIC » :

réunions publiques, édition d'un document de communication à chaque modification du mode de collecte, affichage, panneaux, articles de presse, articles dans les bulletins municipaux, alimentation du site internet, mise à jour de la page facebook...

16 documents de communication envoyés dans le cadre du déploiement des colonnes + 7 réunions publiques



50 205 vues sur facebook pour 93 publications



29 567 vues sur le site internet



Affichage



Partenariat avec les associations locales



Le SMICTOM Nord Aveyron a participé financièrement (550€) à l'édition du magazine « Le Zine », sur la partie « Les aveyronnais et l'écoresponsabilité ». **Un encart mettant en valeur les actions du Syndicat a ainsi été intégré dans le magazine afin d'en renforcer la visibilité.**

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets.**

Articles dans les bulletins municipaux

SMICTOM NORD AVEYRON
GESTION DES DÉCHETS

Quelques chiffres à retenir :

- En 2024, le SMICTOM Nord Aveyron a collecté 17 189 tonnes de déchets ménagers et assimilés sur son territoire, soit 57,7 kg par habitant. Ce chiffre démontre les efforts constants pour mieux trier et réduire les déchets résiduels.
- Déchets ménagers : 5 227 tonnes → 186 kg/hab / 53kg/hab par rapport à 2017
- Déchets recyclables : 2 223 tonnes → 75 kg/hab / 42 kg/hab par rapport à 2017
- Papiers : 1 290 tonnes → 42 kg/hab / 45 kg/hab par rapport à 2017
- Déchets en déchèterie : 8 157 tonnes → 274 kg/hab / 40 kg/hab par rapport à 2017

Réduction à la source, tri, recyclage... Chaque geste compte ! Continuons ensemble à réduire, trier, recycler pour préserver notre territoire.

"Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas".
Bien informés, nous pouvons faire des choix plus écologiques mais aussi plus économiques :

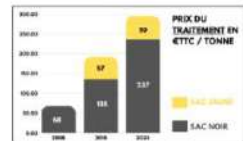
- j'achète à la coupe ou en vrac
- j'utilise mon sac ou mon cabas
- j'achète des éco-recharges
- je repare ou je fais reparer
- je prends de la vaisselle réutilisable pour les repas en plein air
- je suis vigilante sur les dates de péremption
- j'inscris « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres
- j'opte pour des piles rechargeables
- j'utilise ma tasse au bureau
- je limite les emballages
- je limite mes impressions papier
- j'achète la juste quantité d'aliments...

COMMUNIQUE DE PRESSE : MODIFICATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE D'ARGENNES EN AUBRAC

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le SMICTOM Nord Aveyron assure la collecte et le traitement des déchets « sur le territoire de la communauté de communes Aubrac, Carladéz, Valpère et de la communauté de communes Corral Loz, Truyère, soit un bassin de vie de 30 000 habitants.

En matière de déchets, les enjeux réglementaires sont en constante évolution et font des aspects environnementaux de plus en plus élevés et contraignants financièrement.

C'est ainsi que les coûts de traitement des sacs noirs et des sacs jaunes ont été multipliés par plus de quatre en 15 ans passant de 68,00 € la tonne en 2009 à 295,48 € TTC la tonne au 1^{er} janvier 2025.



Afin de faire face à ces enjeux réglementaires, à cet hausse du coût du traitement (non maîtrisable par le SMICTOM Nord Aveyron) ainsi qu'à des enjeux de caractère local, les élus du syndicat ont pris des décisions stratégiques s'inscrivant dans une volonté affirmée de trouver le meilleur équilibre entre :

- le coût,
- la qualité du service rendu et,
- le respect de notre environnement.

Ainsi, le SMICTOM Nord Aveyron a fait le choix dès 2024 d'optimiser son service de collecte en installant des colonnes aériennes 45/60 embasées.

Articles de presse

"La problématique est nationale" : dans le Nord-Aveyron, une collecte des déchets au plus près pour éviter l'explosion des coûts



Quelques 400 écoliers ont été sensibilisés l'an dernier dans le Nord-Aveyron.

🔒 Ordures ménagères. Déchèterie mobile et colonnes aériennes : la collecte évolue

Carladéz. Pour la troisième fois de l'année, samedi 25 octobre, la déchèterie mobile était présente au village. Ce service mis en place par le Smictom du Nord-Aveyron (SNA) se déplace en priorité auprès des habitants des communes éloignées des déchèteries fixes.

Publié le 20/11/2025 à 09h30



Le Rapport d'Activités (RPQS)

RAPPORT ANNUEL
2024

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SMICTOM NORD AVEYRON

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets :**

LES « PROFESSIONNELS » :

Partenariat avec la CCI :

Le SMICTOM Nord Aveyron est en étroite collaboration avec les services de la CCI (Environnement - Sécurité - RSE) afin d'aborder les problématiques liées à la gestion des déchets des professionnels, notamment en lien avec l'installation des colonnes. La CCI assurant un rôle de conseil et de veille juridique auprès des professionnels notamment en terme de réglementation liée à la gestion des déchets. Une rencontre s'est tenue le 16 octobre avec plusieurs professionnels concernés sur une commune ciblée par le déploiement.

Rencontres avec les professionnels :

Plusieurs rencontres et sensibilisations ont pu être organisées, soit avec des professionnels assujettis à la Redevance Spéciale, soit avec des professionnels non assujettis (MR Entraygues, Mur de Barrez, Argences en Aubrac, Unité de Vie du Gondoulou, Camping des Tours, Coopérative Jeune Montagne, Abbaye Notre Dame de Bonneval, La Cité de la Déco, Lycée Immaculée Conception....)



L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets :**

LE « JEUNE PUBLIC » :

Animations dans les écoles, collèges et lycée du territoire + en centre de loisirs + conseil municipal des jeunes



Ces animations s'inscrivent dans la volonté de sensibiliser les générations futures aux enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets, afin de favoriser l'adoption durable de gestes responsables au quotidien.

Sur l'année 2025 : Soulages / Sainte Genevève sur Argence / Saint Amans des Côts / Mur de Barrez / Lunel / Sénergues / La Loubière / Cantoin / St Côme d'Olt / Laguiole / Brommat /

LES COLLECTIVITES :

Informations aux collectivités (envoi de la newsletter après chaque conseil syndical, réunion en conseil municipal et communautaire...)

Objectif : assurer la transparence de l'action du SMICTOM Nord Aveyron, de valoriser le travail accompli tout le long de l'année et de renforcer l'implication des acteurs locaux.



L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a rédigé son PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :**

Le syndicat a lancé l'élaboration de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour répondre à des obligations réglementaires et limiter la production de déchets.

Ce plan permet de définir des actions concrètes à destination de toutes les cibles concernées - particuliers, entreprises, collectivités... - et de favoriser l'adoption de pratiques plus responsables et durables.

Ce document a été réalisé par la CCES (Commission de Consultation, d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA) avec le soutien du bureau d'études CEREG missionné par le SYDOM Aveyron.

Plusieurs réunions de travail ont ponctué cette année 2025. Le PLPDMA a définitivement été adopté par l'assemblée délibérante le 17 décembre 2025 suite à la phase de consultation au public n'ayant fait apparaître aucune remarque.



L'année 2025

Les actions menées en 2025

PARTENARIAT

Sur cette année 2025, le SMICTOM Nord Aveyron a poursuivi sa volonté de consolider ses partenariats avec des associations locales.



Objectif : Concilier insertion sociale, développement durable et maîtrise budgétaire

- *Convention avec le Centre Social d'Enraygues*
- *Renouvellement du contrat de prestation avec l'Association PASSERELLE*
- *Maintien du contrat avec l'Association TRAIT D'UNION*



PARTAGE D'EXPÉRIENCES

- Partage d'expérience:**
- Pays Ségali
 - CC Conques Marcillac
 - Haute Terre Communauté
 - Rodez Agglomération
 - CC Pays de Salars
 - CC La Chataigneraie



Objectif : Echanger avec des collectivités voisines confrontées aux mêmes enjeux afin d'identifier des pistes d'amélioration, de renforcer l'efficacité des actions menées....



L'année 2025

Les actions menées en 2025

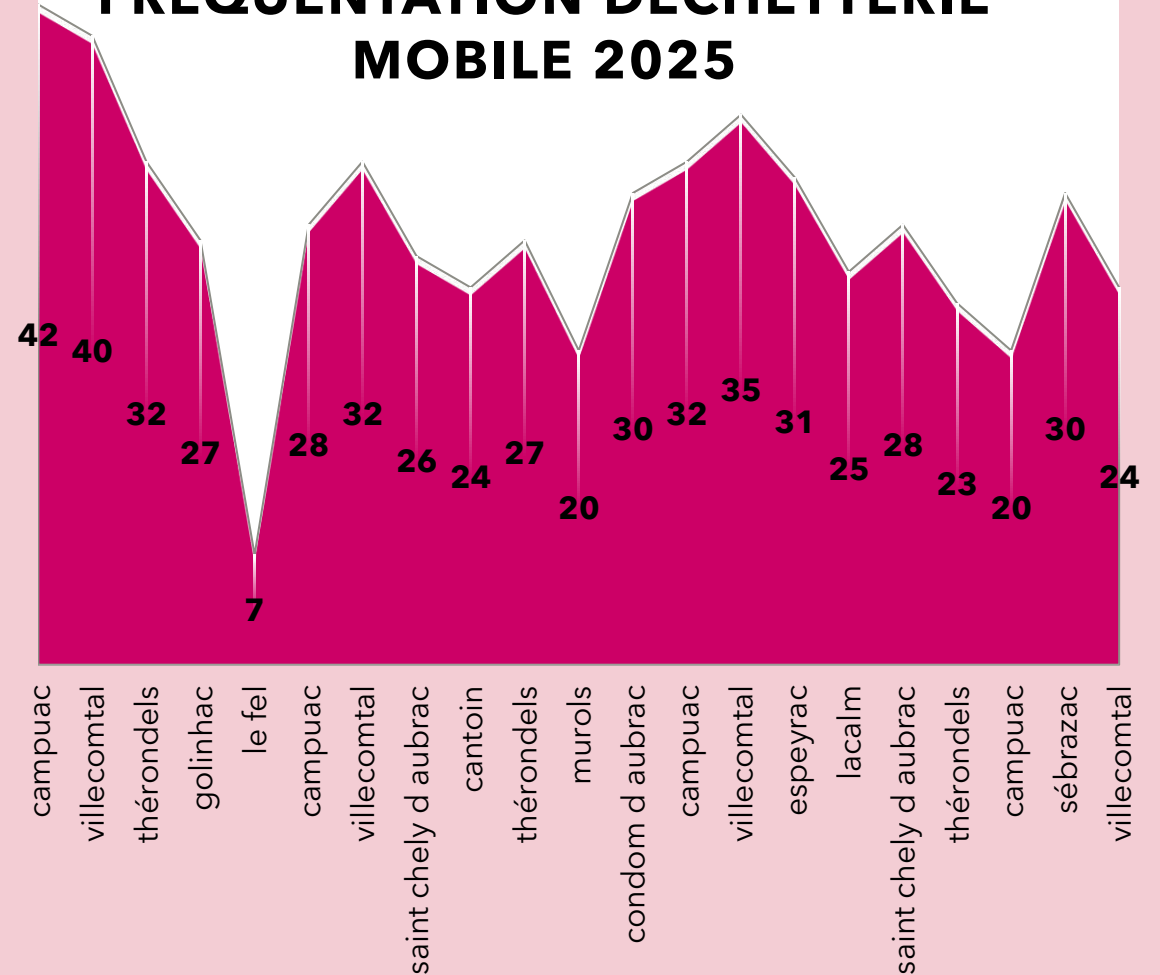
LES DÉCHETTERIES MOBILES

Sur cette année 2025, la déchetterie mobile s'est déplacée à 21 reprises sur notre territoire et à 4 reprises sur le territoire de la CC Conques Marcillac (suivant convention signée)

Pour une fréquentation de **583** personnes.



FRÉQUENTATION DECHETTERIE MOBILE 2025



Proposition de PROGRAMMATION DECHETTERIE MOBILE pour 2026

<u>Dates</u>	<u>Commune</u>	<u>Heures</u>
14 mars 2026	CAMPUAC	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
21 mars 2026	VILLECOMTAL	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
4 avril 2026	THERONDELS	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
11 avril 2026	GOLINHAC	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
18 avril 2026	LACALM (ARGENCES EN AUBRAC)	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
09 mai 2026	ST CHELY D'AUBRAC	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
23 mai 2026	ST HIPPOLYTE	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
06 juin 2026	THERONDELS	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
13 juin 2026	CAMPUAC	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
20 juin 2026	VILLECOMTAL	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
27 juin 2026	MUROLS	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
4 juillet 2026	CASSUEJOULS	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
29 août 2026	CONDOM D'AUBRAC	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
5 septembre 2026	ST CHELY D'AUBRAC	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
12 septembre 2026	CAMPUAC	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
19 septembre 2026	VILLECOMTAL	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
03 octobre 2026	ESPEYRAC	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
10 octobre 2026	THERONDELS	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
17 octobre 2026	SEBRAZAC	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
7 novembre 2026	VILLECOMTAL	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
14 novembre 2026	CAMPUAC	10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

L'année 2025

Les actions menées en 2025

LE LAVAGE DES CONTENEURS ET DES COLONNES

Les conteneurs traditionnels

= 14 jours de lavage

Prestation = 12 687,43 € TTC

Pour 2 200 conteneurs lavés soit en moyenne 157 conteneurs par journée de nettoyage
Soit 5,76 €TTC / conteneur
(hors main d'œuvre SMICTOM)

Les PAV

= 28 jours de lavage

Prestation = 33 549,00 € TTC

Pour 530 colonnes lavées soit en moyenne 19 colonnes par journée de nettoyage
Soit 63,30 €TTC / colonne
soit 60,00€HT/colonne

L'année 2025

Les actions menées en 2025

LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Sur cette année 2025, la campagne de la collecte des plastiques agricoles s'est déroulée sur deux périodes : une campagne au printemps et une campagne à l'automne sur deux sites.

Recettes =

Soutien d'ADIVALOR = 10 363,41 €TC

Dépenses =

Achat des saches (8 769,60 €TTC)

Frais de personnel et matériel (105 heures x 43,46=

4 563,30€) + 1 000 €

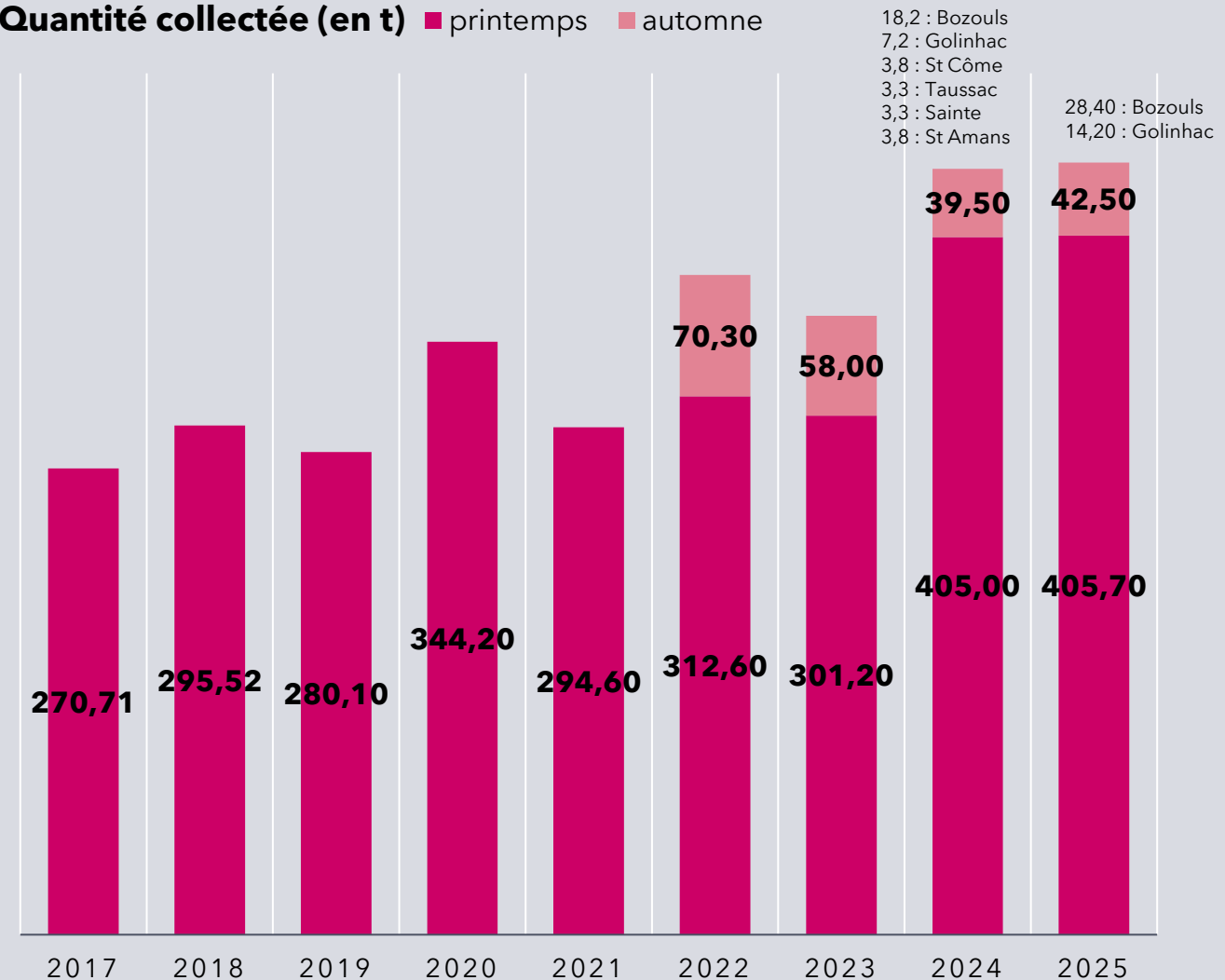
= 14 332,90 €

Soulte = - 3 969,49€



Sites de collectes exigus compte tenu des quantités.

Quantité collectée (en t) ■ printemps ■ automne



Proposition de PROGRAMMATION COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES pour 2026

Collecte de Printemps

Déchetterie - Route de Grioudas - Curlande (Bozouls)	Mardi 21 avril	de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
	Mercredi 22 avril	de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
	Jeudi 23 avril	de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Déchetterie - Enraygues sur Truyère	Mardi 12 mai	de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
Quai de transfert (ancienne décharge) - Golinhac	Lundi 11 mai	de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
	Mardi 12 mai	de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
Déchetterie - Saint Côme d'Olt	Du Lundi 18 mai au Jeudi 21 mai	aux horaires d'ouverture habituels
SAINT CHELY D'AUBRAC / CONDOM D'AUBRAC La Tioule du Pouget - Station Taureau Aubrac	Mardi 19 mai	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Déchetterie - Le Nayrac	Mardi 28 avril	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Saint Amans des Côts : Délaissé sur RD 97 avant embranchement du collègue (en venant du Nayrac)	Mardi 5 mai	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Déchetterie - Mur de Barrez	Lundi 18 mai	de 14h à 17h
	Mardi 19 mai	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Thérondels (terrain du Ball trap)	Mercredi 20 mai	de 14h à 17h
Déchetterie Sainte Geneviève sur Argence (Argences en Aubrac)	Mardi 19 mai	de 9h à 12h et de 14h à 17h
	Mercredi 20 mai	de 9h à 12h
Déchetterie - Soulages Bonneval	Mardi 26 mai	de 9h à 12h et de 14h à 17h
	Jeudi 28 mai	de 9h à 12h et de 14h à 17h

Attention
modification du
lieu de collecte

Collecte d'Automne

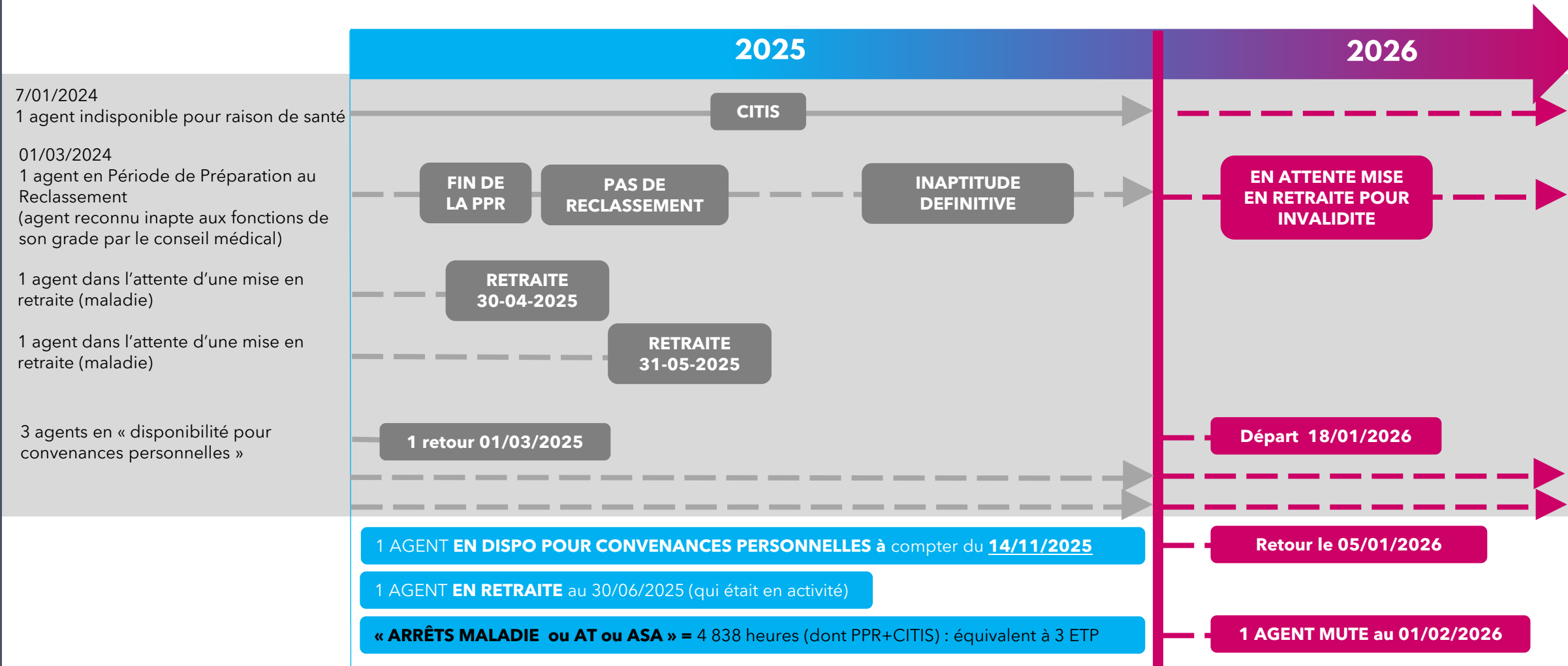
Déchetterie - Route de Grioudas - Curlande (Bozouls)	Mardi 3 novembre	de 9h à 12h et de 14h à 17h
	Jeudi 5 novembre	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Quai de transfert (ancienne décharge) - Golinhac	Mardi 27 octobre	de 9h à 12h et de 14h à 17h

Saint Chély d'Aubrac (Terrain de quilles)	Mardi 19 mai	de 9h à 11h
Condom d'Aubrac (Viala Haut)	Mardi 19 mai	de 14h à 16h

L'année 2025

Les actions menées en 2025

MAINTIEN D'UNE POLITIQUE SOCIALE COHÉRENTE EN PRENANT EN COMPTE LES ATTENTES DES AGENTS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU SYNDICAT :



L'année 2025

Les actions menées en 2025

MAINTIEN D'UNE POLITIQUE SOCIALE COHÉRENTE EN PRENANT EN COMPTE LES ATTENTES DES AGENTS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU SYNDICAT :

	Nombre d'heures 2018	Nombre d'heures 2022	Nombre d'heures 2023	Nombre d'heures 2024	Nombre d'heures 2025
Collecte OM traditionnelle	22 832,00	15 447,00	13 650,00	11 066,00	7 990,00 + 370 (travail)
Collecte OM grue	-	1 120,00	1 644,00	2 010,00	2 037,00 + 367 (travail)
Collecte TRI traditionnelle	9 426,00	7 884,00	7 093,00	6 053,00	5 513,00
Collecte TRI grue	-	1 424,00	1 779,00	2 432,00	2 719,00
Déchetteries	8 268,00	7 910,00	7 912,00	7 905,00	7 946,00 +586 (travail)
Déchetteries Mobiles	199,00	375,00	376,00	320,00	321,00
Collecte du Verre	800 (+109 papier)	985,00	822,00	813,00	765,00
POLYBENNE	248,00	675,00	849,00	1 045,00	1 560,00
Plastiques agricoles	164,00	212,00	168,00	164,00	105,00
Quai de transfert	998,00	1 069,00	1 189,00	1 178,00	900,00
Entretien Espaces verts	783,00	421,00	387,00	434,00	356,00
Entretien Bâtiments	90,00	563,00	102,00	353,00	481,00
Mécanique	552,00	1 188,00	1 472,00	74,00	30,00
Prévention	-	222,00	353,00	71,00	107,00
Lavages conteneurs + colonnes	-	180,00	409,00	332,00	92,00 + 7,00
Lavage camions // vider camion	432+212	-	-	-	-
Temps de trajet	334	1 384,00	1 159,00	1 286,00	1 328,00
Pôle "Technique"	3 18,00	4 324,60	3 606,60	3 568,60	1 998,60 + 1 323,00
Pôle Administratif	5 624,50	5 624,50	5 463,80	5 463,80	5 624,50
	54 254,50	51 008,10	48 434,40	44 568,40	41 203,10
Maladies	4 867	4 647,00	6 846,00	9 983,00	4 533,00
Autres absences justifiées	480,00	884,00	330,00	467,00	305,00
	5 347,00	5 531,00	7 176,00	10 450,00	4 838,00

L'année 2025

Les actions menées en 2025

MAINTIEN D'UNE POLITIQUE SOCIALE COHÉRENTE EN PRENANT EN COMPTE LES ATTENTES DES AGENTS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU SYNDICAT :

Cette année 2025 poursuit le choix de mener une **politique sociale engagée** :

- dans sa gestion administrative quotidienne de l'ensemble de l'équipe : nomination, titularisation, avancement d'échelon, avancement de grade, reclassement, mise à disposition, disponibilité, mutation, rémunération, entretien individuels, suivi des formations, gestion des sinistres...
- par le développement et l'organisation des nouveaux métiers (missions réalisées en régie)
- par la prise en compte des impacts liés aux modifications des tournées de collecte et l'installation des nouveaux Points d'Apport Volontaire,
- par la mise à jour des habilitations et le suivi de la formation pour l'ensemble des agents,
- dans le suivi et la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP),
- En organisant des journées de cohésion : Visite du nouveau centre de tri à Millau

Cette année chaque agent a été doté d'un équipement de protection de travail isolé et d'EPI « rafraichissants » pour faire face au pic de chaleur.



L'année 2025

**Les résultats
comptables
provisaires
2025**

L'année 2025

Les résultats définitifs de 2025 ne sont pas arrêtés à ce jour. Cependant le détail budgétaire de l'année 2025 s'élèverait comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses réalisées	4 889 715,96€ + 611 446,23€	5 501 162,19 € 2024 = 5 564 325,61 €
Recettes réalisées	5 821 643,38 € + 80 798,32€	5 902 441,70€ 2024 = 5 772 230,06 €
Résultat de l'exercice		+ 401 279,51 €
RESULTAT CUMULE	207 904,45 €	+ 609 183,96 €

L'année 2025

Les résultats définitifs de 2025 ne sont pas arrêtés à ce jour. Cependant le détail budgétaire de l'année 2025 s'élèverait comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Dépenses réalisées	1 442 050,37 € + 80 798,32 €	1 522 848,69 € 2024 = 1 822 211,61 €
Recettes réalisées	262 847,61€ + 611 446,23 €	874 293,84 € 2024 = 2 310 905,82 €
Résultat de l'exercice		- 648 554,85 €
RESULTAT CUMULE	+ 500 482,77 €	- 148 072,08 €

Le RÉALISE en 2025

Le Fonctionnement - DÉPENSES

	BP 2025	Réalisé 2025	Détails	Réalisé 2024	Détails
023 : Virement à la section d'investissement	21 528,45	-	-	-	-
011 : Charges à caractère générale	3 466 000,00	3 251 866,19 €	Contrats de prestations de services : 2 260 505,40 € Entretien matériel roulant + assurances véhicules : 216 454,76 + 37 191,26 € Carburant : 278 575,82 € Charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 64 043,94 €) : 459 138,95 €	3 204 476,75	Contrats de prestations de services : 2 209 715,58 € Entretien matériel roulant + assurances : 277 447,97 € Carburant : 268 748,05 € Charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 80 307,62 €) : 448 565,15 €
012 : Charges de personnel	1 635 000,00	1 426 858,73 €	Personnel SMICTOM Nord Aveyron + ADEL et ADEL Interim	1 545 442,42	Personnel SMICTOM Nord Aveyron + ADEL et ADEL Interim
042 : charges d'amortissement	580 000,00	611 446,23 €	Amortissements + écritures de cessions	534 944,23 + 61 442,10 + 12 180,00	Amortissements + écritures de cessions
65 : Autres charges de gestion courante	156 000,00	151 572,11 €	Indemnités et cotisation Élus : 46 517,86 € Cotisation SYDOM : 104 044,14 € Créances éteintes / admises en non-valeur : 988,14 € + 21,97 €	147 359,48	Indemnités et cotisation Élus : 46 533,23 € Cotisation SYDOM : 100 583,35 € Créances éteintes / admises en non-valeur : 242,90 €
66 : Charges financières	80 000,00	58 961,72 €	Remboursement des intérêts d'emprunt (-ICNE)	57 332,41	Remboursement des intérêts d'emprunt (-ICNE)
67 : Charges exceptionnelles 68 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 500,00 1 000,00	432,21 € 25,00 €	Titres annulés sur exercices antérieurs Provision pour dépréciation de créances 2025	1 148,22	Titres annulés sur exercices antérieurs
Total	5 941 028,45 €	5 501 162,19 €	Soit 4 889 715,96 € de charges réelles	5 564 325,61	Soit 4 955 759,28 € de charges réelles

Soit - 66 043,32 € de charges réelles entre 2024 et 2025 (soit - 1,33 %)

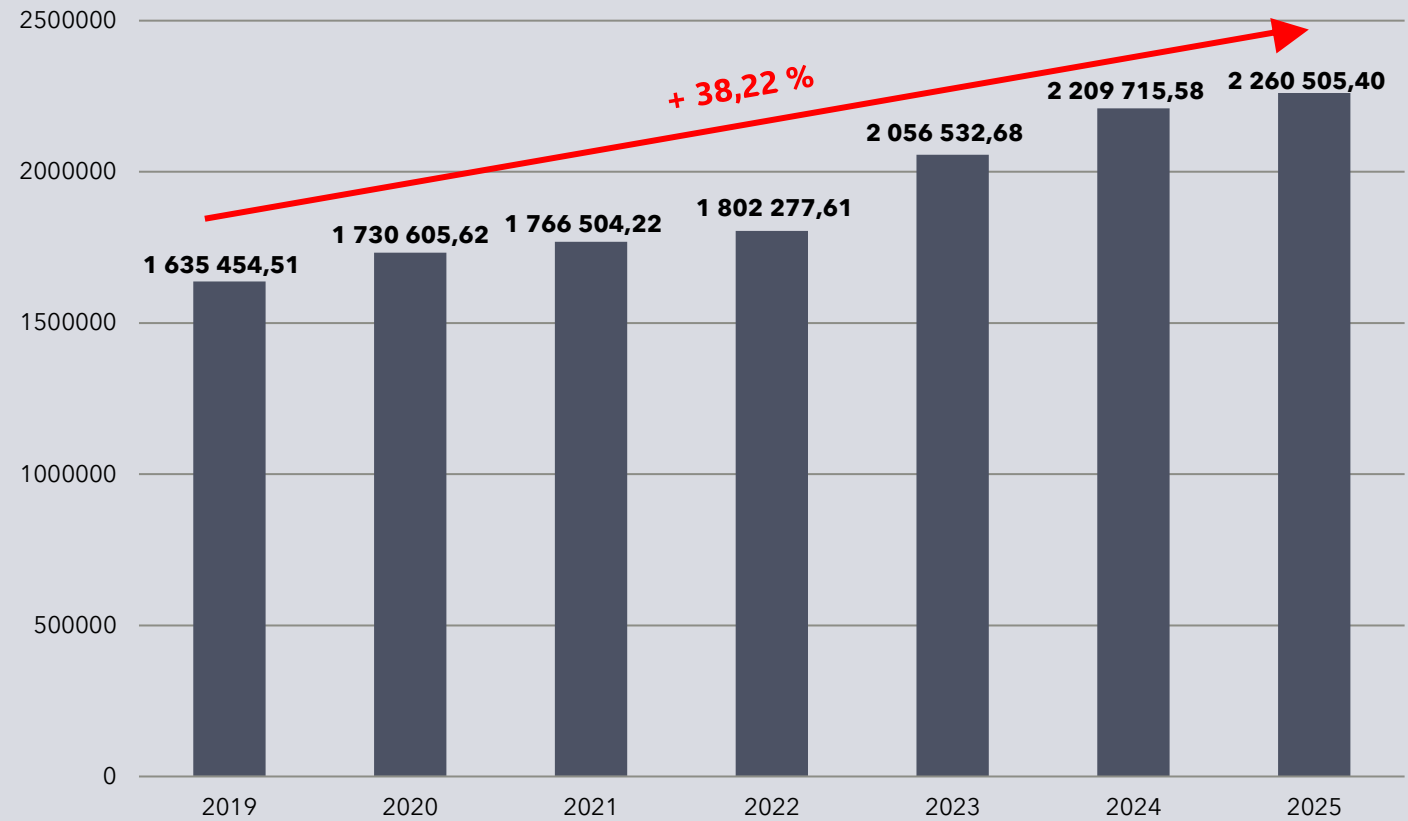
	BP 2025	Réalisé 2025	Détails	Réalisé 2024	Détails
011 : Charges à caractère générale	3 466 000,00	3 251 866,19 €	Contrats de prestations de services : 2 260 505,40 € Entretien matériel roulant + assurances véhicules : 216 454,76 + 37 191,26 € Carburant : 278 575,82 € Charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 64 043,94 €) : 459 138,95 €	3 204 476,75	Contrats de prestations de services : 2 209 715,58 € Entretien matériel roulant + assurances : 277 447,97 € Carburant : 268 748,05 € Charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 80 307,62 €) : 448 565,15 €

Contrats de prestations de services = **2 260 505,40 €**

→ **41,10% des DF**

Budgétisé	2 442 000,00
Réalisé	2 260 505,40 soit 92,56% de crédits consommés

Entre 2024 et 2025
+ 50 789,82 €
Soit +2,3%

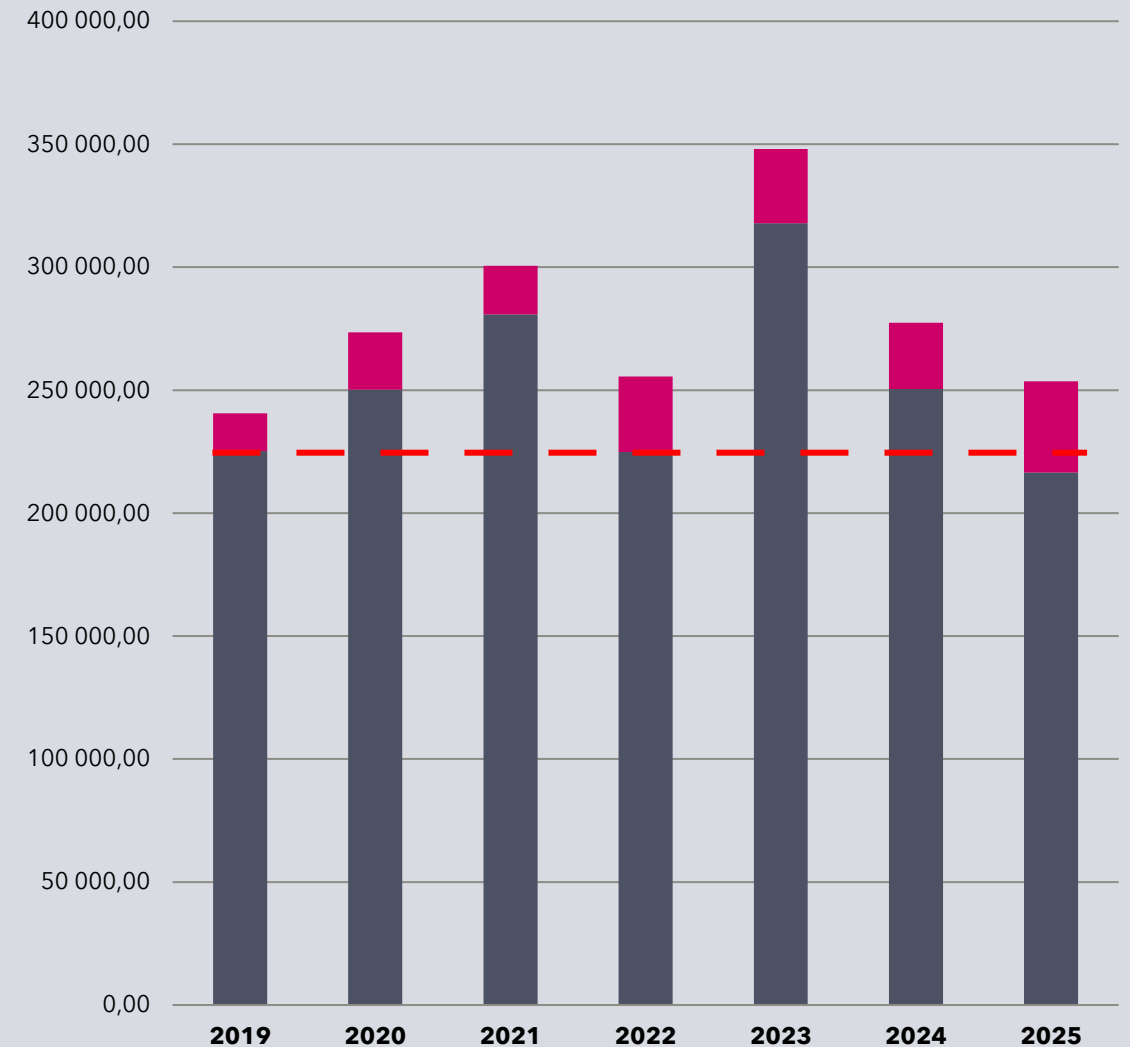


Contrats de prestations de services = **2 260 505,40 €**

	2025 = 2 260 505,40	2024 = 2 209 715,58 €
Traitement des OM et du TRI	OM = 1 428 540,78 € de septembre 2024 (pour partie) à octobre 2025 TRI = 130 261,32 € de novembre 2024 à octobre 2025	1 186 775,85 € OM De septembre 2023 à septembre 2024 (pour partie) 170 764,19 € TRI
Traitement des DDS (hors EcoDDS)	39 040,37 € (de décembre 2024 à septembre 2025)	59 376,41 €
DIB	344 699,68 € (de décembre 2024 à septembre 2025)	438 697,21 €
BOIS	104 332,12 € (de décembre 2024 à septembre 2025)	114 992,57 €
DECHETS VERTS	60 676,97 € (solde 2024 + jusqu'à septembre 2025 hors broyage)	97 253,14 €
CARTONS	15 857,83 € (de décembre 2024 à septembre 2025)	29 035,15 €
PNEUS (hors filière aliapur)	7 104,49 € (de décembre 2024 à septembre 2025)	12 144,65 €
Divers	+ 16 301,08 € location bennes + géobox batteries + télescopique + ferrailles	+ 6 181,42 € de location de bennes
Gravats - Déchets Inertes	11 320,85 € (solde 2024 + concassage 2025)	6 287,62 €
Vêtements	6 473,25 €	6 425,25 €
Verre	42 652,73 €	49 830,72 €
Lavage des conteneurs + colonnes	46 236,43 €	25 876,40 €
Tassage de bennes	4 450,00 €	6 075,00 €
CC des Causses à l'Aubrac	2 557,50 € (prestation Commune de St Côme + Solde 2024 Commune de Lassouts)	(autre compte budgétaire)

Entretien + assurances du matériel roulant = 216 454,76 + 37 191,26 €

	Entretien	Assurances
2019	224 685,00 €	15 029,04 €
2020	249 263,43 €	22 915,36 €
2021	280 802,53 € (dont 58 920 € de location)	19 808,97 €
2022	224 792,69 €	30 696,72 €
2023	317 812,99 € Dont : 82 724,42 € TTC de réparations Dont : 34 587,90 € de location camion de remplacement Soulte 200 500,67 €	30 200,95 €
2024	250 463,23	26 984,74 €
2025	216 454,76	37 191,26 €



Budgétisé	285 000,00
Réalisé	253 646,02 soit 89% de crédits consommés

Entre 2024 et 2025

- **23 801,95 €**

Soit - 8,6%

Le RÉALISE en 2025

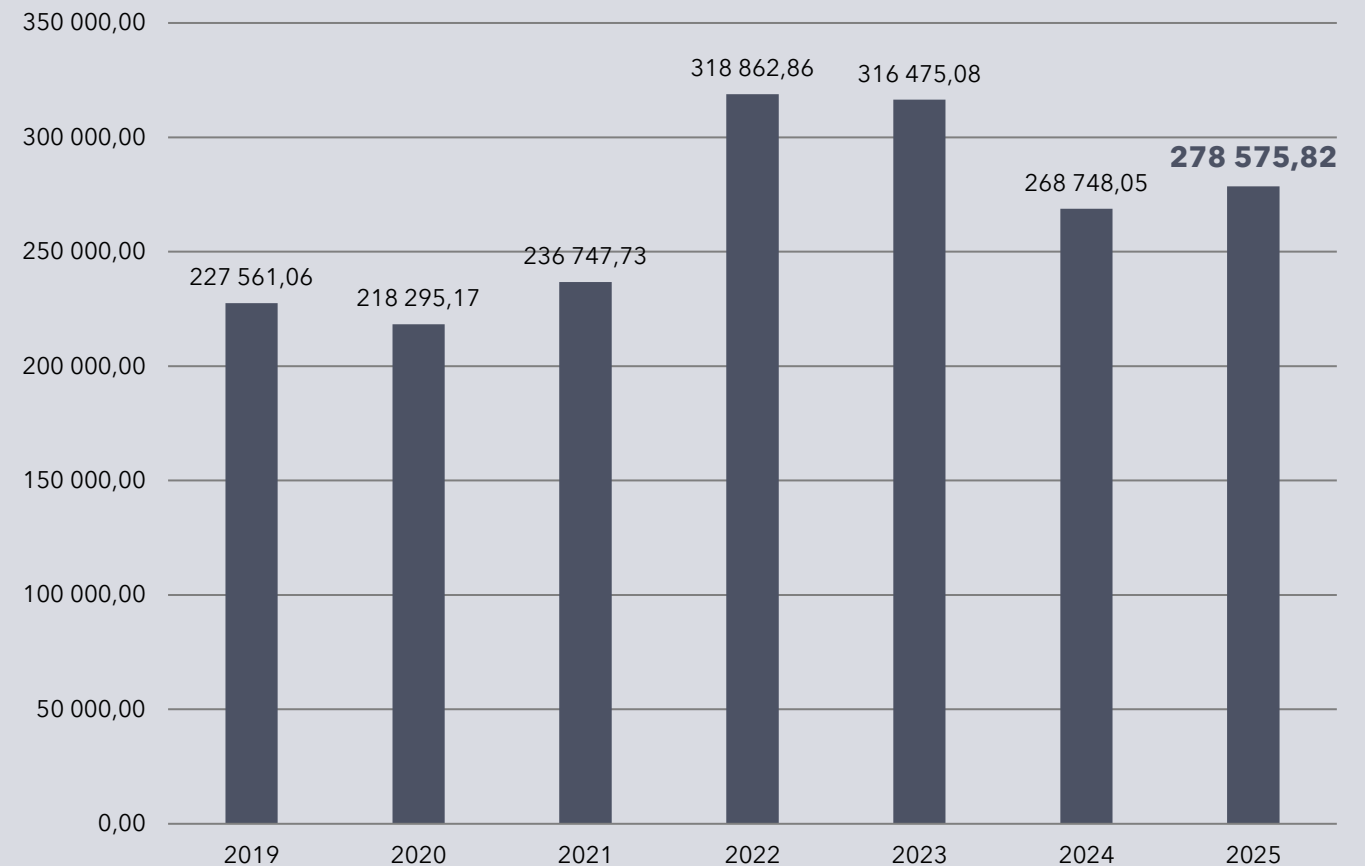
ZOOM - Chapitre 011

Frais de carburants = 278 575,82 €

	Carburant
2019	227 561,06 €
2020	218 295,17 €
2021	236 474,73 €
2022	318 862,86 €
2023	316 475,08 €
2024	268 748,05 €
2025	278 575,82 €

Budgétisé	270 000,00
Réalisé	278 575,82 soit + 103 % de crédits consommés

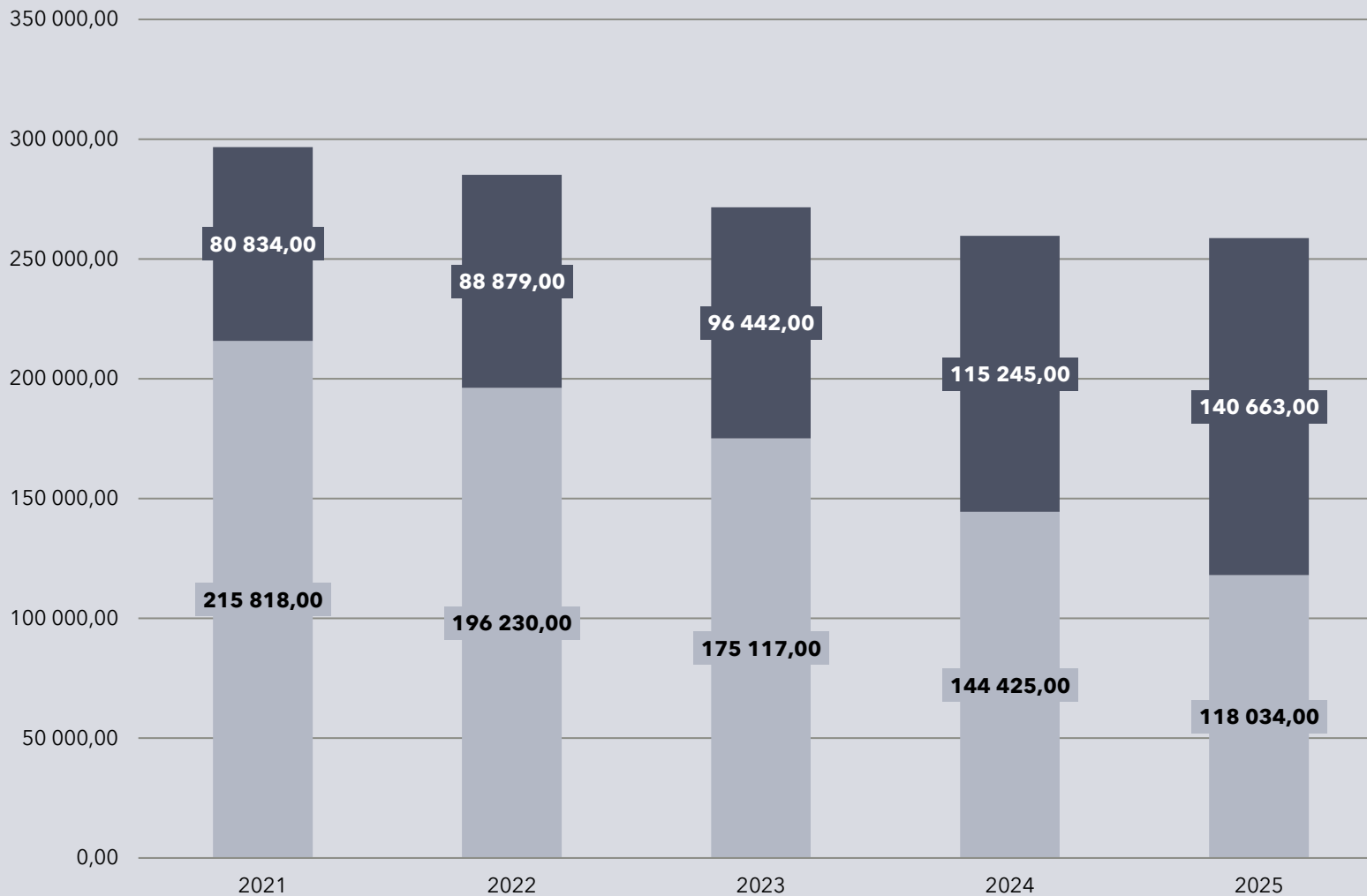
Entre 2024 et 2025
+ 9 827,77 €
Soit +3,7%



Le RÉALISE en 2025

ZOOM - Chapitre 011

Frais de carburants = 278 575,82 €



KMS TOTAL PARCOURUS :
-12,79 % depuis 2021

Kms collectes « PAV + Polybenne + Verre »

Kms collectes « traditionnelles »



Le RÉALISE en 2025

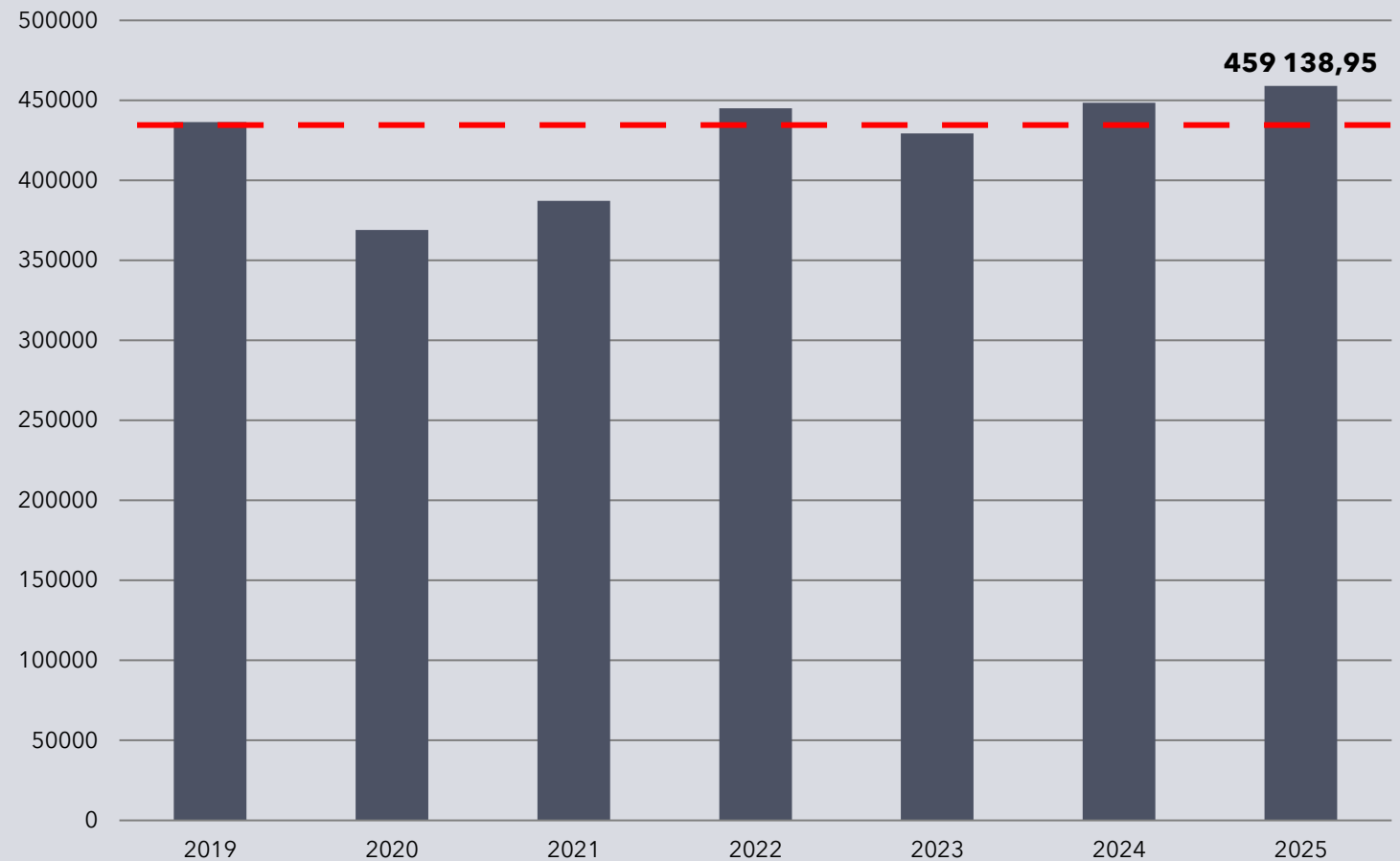
ZOOM - Chapitre 011

Charges générales = 459 138,95 €

En €	Total	
2019	436 364,95	
2020	369 029,98	
2021	387 225,71	
2022	444 967,53	
2023	429 671,55	
2024	448 565,15	
2025	459 138,95	Dont 64 043,94 € TTC d'acquisition de sacs jaunes et saches agricoles

Budgétisé	469 000,00
Réalisé	459 138,95 soit 97,9% de crédits consommés

Entre 2024 et 2025
+ 10 573,80 €
Soit +2,4%



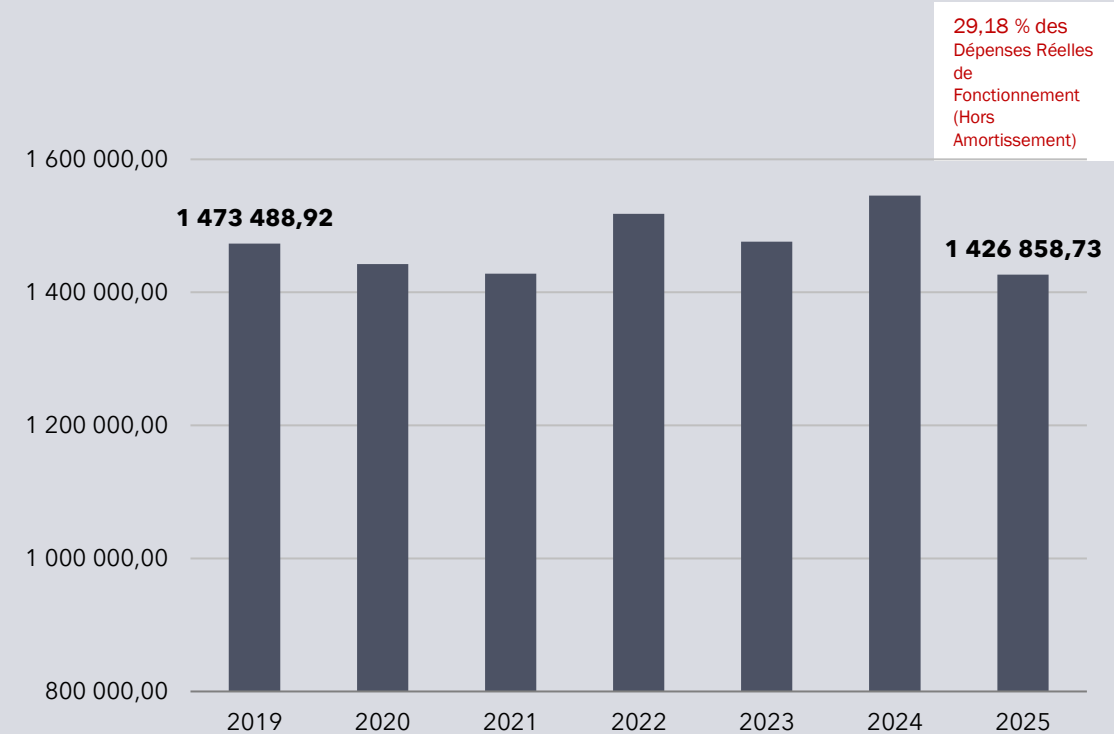
	BP 2025	Réalisé 2025	Détails	Réalisé 2024	Détails
012 : Charges de personnel	1 635 000,00	1 426 858,73 €	Personnel SMICTOM Nord Aveyron + ADEL et ADEL Interim (rémunération + cotisation + participation + Médecine du Travail + Assurances statutaires)	1 545 442,42	Personnel SMICTOM Nord Aveyron + ADEL et ADEL Interim (rémunération + cotisation + participation + Médecine du Travail + Assurances statutaires)

Charges de personnel = 1 426 858,73 €

	ADEL	SMICTOM NA	012	- recettes	Total
2021	126 002,94	1 302 088,02	1 428 090,96	-31 112,18	1 396 978,78
2022	101 227,05	1 416 888,97	1 518 116,02	- 44 308,53	1 473 807,49
2023	129 779,46	1 346 348,09	1 476 127,55	- 52 390,29	1 423,737,26
2024	156 754,99	1 388 687,43	1 545 442,42	- 31 906,60	1 513 535,82
2025	38 513,27	1 388 345,46	1 426 858,73	- 85 990,79	1 340 867,94

En 2025, les charges de personnel représentent 29,18 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement (Hors Amortissement)
Soit une évolution = - 3,16 % entre 2019 et 2025

Ministère chargé des collectivités territoriales Direction Générale des Collectivités Locales = moyenne des Collectivités = 37 %
 Avec une évolution = +4,4 % entre 2024 et 2023



	BP 2025	Réalisé 2025	Détails	Réalisé 2024	Détails
012 : Charges de personnel	1 635 000,00	1 426 858,73 €	Personnel SMICTOM Nord Aveyron + ADEL et ADEL Interim (rémunération + cotisation + participation + Médecine du Travail + Assurances statutaires)	1 545 442,42	Personnel SMICTOM Nord Aveyron + ADEL et ADEL Interim (rémunération + cotisation + participation + Médecine du Travail + Assurances statutaires)

Charges de personnel = 1 426 858,73 €

Budgétisé	1 635 000,00
Réalisé	1 426 858,73 soit 87,3 % de crédits consommés

Entre 2024 et 2025
- **118 583,69 €**
Soit - 7,7%

- Facturation ADEL et ADEL INTERIM : - 118 241,72 €
- 3 départs en retraite (30/04/2025 - 31/05/2025 - 30/06/2025)
- Prise en compte des évolutions de carrière (avancement de grade, promotion interne)

Le RÉALISE en 2025

ZOOM - Chapitre 65

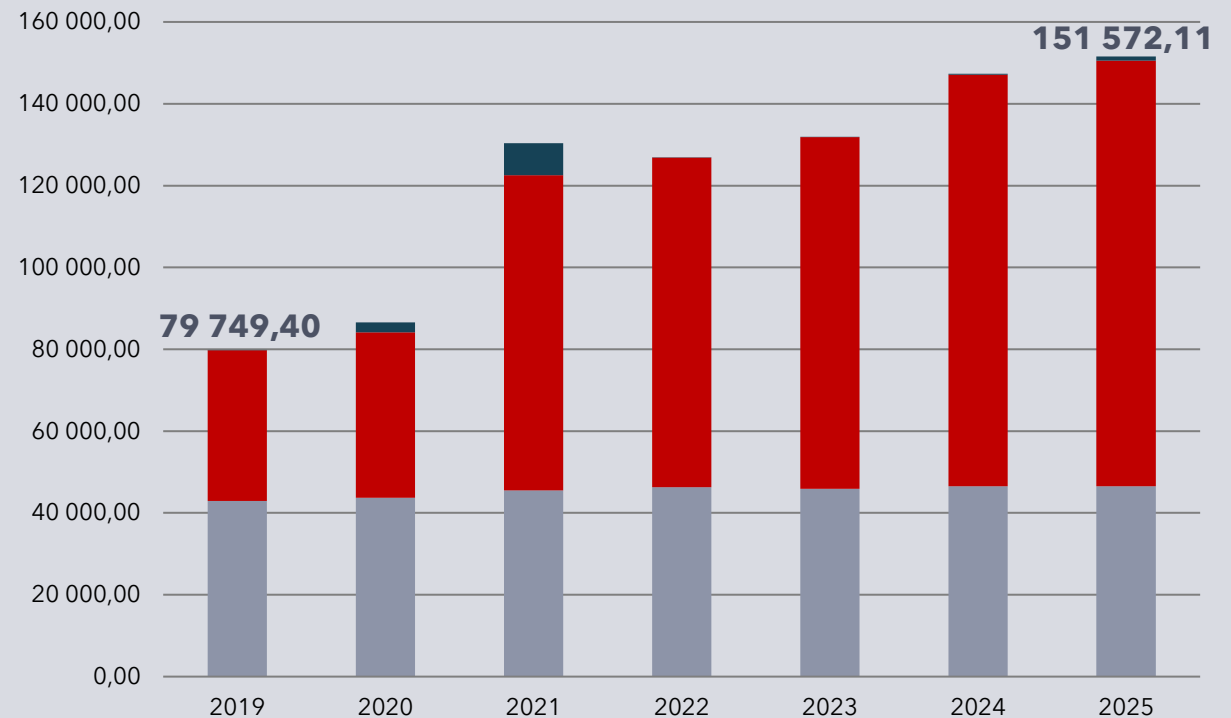
	BP 2025	Réalisé 2025	Détails	Réalisé 2024	Détails
65 : Autres charges de gestion courante	156 000,00	151 572,11 €	Indemnités et cotisation Élus : 46 517,86 € Cotisation SYDOM : 104 044,14 € Créances éteintes / admises en non-valeur : 988,14 €+21,97 €	147 359,48	Indemnités et cotisation Élus : 46 533,23 € Cotisation SYDOM : 100 583,35 € Créances éteintes / admises en non-valeur : 242,90 €

Autres charges de gestion courante = 151 572,11 €

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indemnité / cotisation élus	42 942,78	43 725,36	45 492,91	46 284,91	45 893,69	46 533,23	46 517,86
SYDOM cotisation	36 805,00	40 430,50	77 013,02	80 573,98	85 969,09	100 583,35	104 044,14
Créances éteintes Adm en non-valeur	1,62	2 377,68	7 888,69	3,09	88,14	242,9	1 010,11
TOTAL	79 749,40	86 533,54	130 394,62	126 861,98	131 950,92	147 359,48	151 572,11

Budgétisé	156 000,00
Réalisé	151 572,11 soit 97,2 % de crédits consommés

Entre 2024 et 2025
+ 4 212,63 €
Soit + 2,9 %



	BP 2025	Réalisé 2025	Détails	Réalisé 2024	Détails
66 : Charges financières	80 000,00	58 961,72 €	Remboursement des intérêts d'emprunt (-ICNE)	57 332,41	Remboursement des intérêts d'emprunt (-ICNE)

Charges financières = 58 961,72 €

Année de souscription	Durée	Montant initial	Taux	Périodicité	Banque	Annuité 2025		Capital restant dû au 01-1-25	Capital restant dû au 31-12-25
						Capital 1641	Intérêts 66111		
2016	15	75 000,00	1,4	annuelle	CRCA	5 035,99	518,39	36 765,22	31 729,23
2013	15	120 000,00	3,8	annuelle	Banque postale	8 000,00	1 225,60	32 000,00	24 000,00
2011	20	500 000,00	4,3	Trimestrielle	Banque populaire	28 482,71	4 239,09	212 495,57	184 012,86
2019	8	232 627,02	1,09	Trimestrielle	CRCA	29 790,21	614,11	67 486,88	37 696,67
2017	15	650 000,00	1,6	Trimestrielle	CRCA	43 225,18	5 744,78	366 445,85	323 220,67
2019	10	700 000,00	1,3	Trimestrielle	CRCA	71 071,17	3 578,79	308 376,15	237 304,98
2019	15	500 000,00	1,6	Trimestrielle	CRCA	32 617,02	4 832,94	321 995,23	289 378,21
2024	10	557 000,00	3,7	Trimestrielle	Banque postale	55 700,00	18 907,37	529 150,00	473 450,00
2024	20	570 000,00	3,8	Trimestrielle	Banque postale	28 500,00	20 712,38	555 750,00	527 250,00
		3 904 627,02				302 422,28	60 373,45	2 430 464,90	2 128 042,62

ICNE = - 1411,73 €

Budgétisé	80 000,00
Réalisé	58 961,72 soit 73,70 % de crédits consommés

	BP 2025	Réalisé 2025	Détails	Réalisé 2024	Détails
042 : charges d'amortissement	580 000,00	611 446,23 €	Amortissements + écritures de cessions	534 944,23 + 61 442,10 + 12 180,00	Amortissements + écritures de cessions

Amortissement = 611 446,23 €

Entre 2024 et 2025
+ 2 879,90 €
Y compris écritures de cessions

	2025	2024
Amortissements Linéaires	548 537,80	475 515,97 €
Prorata temporis	13 408,43 €	59 428,26 €
<i>Total</i>	561 946,23 €	534 944,23 €
Cessions	49 500,00	73 622,10
TOTAL	611 446,23	608 566,33

Budgétisé	580 000,00
Réalisé	611 446,23 soit 105,42 % de crédits consommés

L'année 2025

Les résultats définitifs de 2025 ne sont pas arrêtés à ce jour. Cependant le détail budgétaire de l'année 2025 s'élèverait comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses réalisées	4 889 715,96€ + 611 446,23€	5 501 162,19 € 2024 = 5 564 325,61 €
Recettes réalisées	5 821 643,38 € + 80 798,32€	5 902 441,70 € 2024 = 5 772 230,06 €
Résultat de l'exercice		+ 401 279,51 €
RESULTAT CUMULE	207 904,45 €	+ 609 183,96 €

	BP 2025	Réalisé 2025	Détails	Réalisé 2024	Détails
002 : Résultats d'exploitation reporté	207 904,45	207 904,45	Excédent antérieur reporté	-	0,00 (report en investissement dépenses)
013 : Atténuations de charges	30 000,00	85 990,79	Remboursement « Assurances Statutaires »	31 906,60	Remboursement « Assurances Statutaires »
042 : Charges d'Amortissement	81 600,00	80 798,32	Amortissement des subventions	77 617,24	Amortissement des subventions
70 : Produits de services	5 324 424,00	5 314 730,58	Prestations « Collectivités » : 28 378,65 € Contribution : 4 929 485,00 € RS : 319 852,30 € Facturation déchetteries (dépôts des professionnels) : 31 778,26 € Régul. : 1602,37 € Composteurs : 3 094,00 € Corepile : 540,00 €	5 250 507,97	Prestations « Collectivités » : 27 590,33 € Contribution : 4 850 709,00 € RS : 331 726,97 € Facturation déchetteries (dépôts des professionnels) : 33 280,41 € Régul. : 805,26 € Composteurs : 6 396,00 €
74 : Dotations et participations	291 600,00	366 101,72	FCTVA : 3 637,78 € Rachats Déchets : 121 111,57 € Soutiens Eco-Organismes : 78 624,37 € SYDOM : 162 728 € (dont CITEO)	331 853,50	FCTVA : 2 631,35 € Rachats Déchets : 85 119,15 € Soutiens Eco-Organismes : 95 149,01 € SYDOM : 148 953,99€ (dont CITEO)
77 : Produits exceptionnels 75 : Autres produits de gestion courante	500,00 5 000,00	2 001,26 52 819,03	Régul sur factures + vente des véhicules + conteneurs + remboursement assurances	268,89 + 73 622,10 + 6 453,76	Régul sur factures + vente des véhicules + remboursement assurances
TOTAL	5 941 028,45	6 110 346,15	Dont excédent antérieur Recettes réelles : 5 821 643,38€	5 772 230,06€	Recettes réelles : 5 694 612,82 €

Soit + 127 030,56 € de recettes réelles supplémentaires entre 2024 et 2025 (soit + 2,2 %)

	BP 2025	Réalisé 2025	Détails	Réalisé 2024	Détails
013 : Atténuations de charges	30 000,00	85 990,79	Remboursement « Assurances Statutaires » Dont : Régularisation sur sinistres antérieurs = 47 258,52 € Sinistres 2025 = 38 732,27	31 906,60	Remboursement « Assurances Statutaires »
70 : Produits de services	5 324 424,00 Prestations « Collectivités » = 25 000,00€ Contribution = 4 925 424,00 € RS = 340 000,00 € Facturation déchetteries (professionnels) = 28 000,00 € Composteurs = 6 000,00 €	5 314 730,58	Prestations « Collectivités » = 28 378,65 € Rodez Agglo : 8 111,46 € EDF : 750,00 € Vente du gravat concassé : 1 943,00€ CCCM : 4 857,45 CC des Causses à l'Aubrac : 8 598,34 € Département : 4 118,40 € Contribution = 4 929 485,00 € RS = 319 852,30 € Facturation déchetteries (dépôts des professionnels) = 31 778,26 € Régul. = 1602,37 € Composteurs = 3 094,00 € Corepile = 540,00 €	5 250 507,97	Prestations « Collectivités » = 27 590,33 € Contribution = 4 850 709,00 € RS = 331 726,97 € Facturation déchetteries (dépôts des professionnels) = 33 280,41 € Régul. = 805,26 € Composteurs = 6 396,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	5 000,00	2 001,26	Remboursement assurances	6 453,76	Remboursement assurances
77 : Produits exceptionnels	500,00	52 819,03	Régul sur factures (3 319,03€) + vente des véhicules (41 000 €) + vente de conteneurs (8 500€)	268,89 € + 73 622,10	Régul sur factures + vente des véhicules

Le RÉALISE en 2025

ZOOM

	Budgétisé 2025 = 291 600 €	Réalisé 2025 = 366 101,72	Réalisé 2024 = 331 853,50 €
	3 000,00	FCTVA : 3 637,78 €	FCTVA : 2 631,35 €
	85 000,00	Ferrailles : 75 742,53 € solde 2024 = 6 624,80 € + 2025 : 69 117,73 € (jusqu'à septembre)	Ferrailles : 64 529,40 € (12 mois)
	12 600,00 + 15 000,00	Cartons = 38 614,99 € solde 2024 = 15 675,00 € + 2025 : 22 939,99€ (jusqu'à septembre)	Cartons : 15 231,00 € (50 € / tonne)
	4 000,00	Batteries = 6 754,05 € solde 2024 : 1 476,69 € + 2025 : 5 277,36 € (jusqu'à septembre)	DMS : 5 358,75 €
	8 000,00	Aides Eco DDS : 7 892,20 € (2024)	Aides Eco DDS : 7 583,74 €
	11 000,00	ADIVALOR : 10 363,41 € (2025)	ADIVALOR : 15 313,91 €
	30 000,00	ECOMAISON : 20 894,21 € (1 ^{er} semestre 2024)	ECOMAISON : 35 805,54 €
	30 000,00	Ecosystem : 38 474,55 9 474,30€ (4 ^{trimestre} 2024) + 8 440,66 € + 9 595,27 € + 10 964,32 €	OCAD3E : 34 905,82 €
	1 000,00	Aide Refashion : 1 000 € (2025)	ECOTLC : 1 000 €
	-		Corepile : 540 €
	-	Verre 2025 : 18 129,64€ (1^o, 2^o et 3^o trimestre 2025)	
	30 000,00	Verre 2024 : 44 201,07 €	Verre 2023 : 34 927,43 €
	-	Verre CITEO 2024 : 13 145,27 €	Verre CITEO 2022 : 12 478,03 € + Verre CITEO 2023 : 11 126,68
	-	Communication 2024 (dont SCC) : 23 815,02 € (11349,82 + 12 465,20)	Communication 2022 : 14 443,90 € + 2023 : 14 469,55€
	60 000,00	Quai de transfert : 63 437,00 €	Quai de transfert : 59 310,00 €
	2 000,00	-	Remboursement Frais Kilométriques : 2 198,40 €

74 : Dotations et participations

L'année 2025

Les résultats définitifs de 2025 ne sont pas arrêtés à ce jour. Cependant le détail budgétaire de l'année 2025 s'élèverait comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Dépenses réalisées	1 442 050,37 € + 80 798,32 €	1 522 848,69 € 2024 = 1 822 211,61 €
Recettes réalisées	262 847,61€ + 611 446,23 €	874 293,84 € 2024 = 2 310 905,82 €
Résultat de l'exercice		- 648 554,85 €
RESULTAT CUMULE	+ 500 482,77 €	- 148 072,08 €

En €	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
21 Immobilisations corporelles	1 487 356,04	1 441 701,10	1 139 628,09 €
16 Emprunts	257 238,33	310 000,00	302 422,28 €
040 Amortissement	77 617,24	81 600,00	80 798,32 €
	1 822 211,61	1 833 301,10	1 522 848,69 €

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

OPERATION	REALISE 2025	BP 2025
Garantie Financière « Ancienne Décharge d'Espalion »	0	30 000,00
Aménagements « Point de Collecte »	564 273,49 €	637 201,10
Acquisition « Matériel Roulant »	529 986,32 € 491 400,00 30 681,76 - 1 840,80 6 063,76	584 000,00 € 500 000,00 (nouveau camion grue) 31 000,00 (véhicule RT) 40 000,00 (tracto) 3 000,00 (remorque) 10 000,00 (véhicule de service)
Bâtiment « Argences »	-	5 000,00
Aménagements Déchetteries Equipements	45 368,28 € - - - 7 584,00 12 129,30 636,00 14 268,00 5 335,09 5 415,89 -	185 500,00 85 000,00 (benne-atelier) 15 000,00 (bloc béton) 10 000,00 € (étude Soulages D) 5 000,00 (D Entraygues) 25 000,00 (D St Côte) 15 000,00 (Mat informatique) 15 000,00 (composteurs) 6 000,00 (amgmt Bozouls) 5 000,00 (Signalétique Bozouls) 4 500,00 (eqpmt TRADIM)
	1 139 628,09	1 441 701,10

	Réalisé 2025	BP 2025	Réalisé 2024
R001 Excédent reporté	500 482,77	500 482,77	11 788,56
024 Produits des cessions d'immobilisations	-	8 500,00	-
021 Virement de la section de Fonctionnement	-	21 528,45	-
45 Opérations pour compte de tiers	19 196,10	19 000,00	-
13 Subventions d'investissement	-	-	6 888,25
16 Emprunt	-	500 789,88	1 127 000,00
10 Dotations (FCTVA)	243 651,51	203 000,00	568 451,24
040 Amortissement	611 446,23	580 000,00	608 566,33
	874 293,84 € + 500 482,77	1 833 301,10	1 822 211,61

Affectation du résultat - Prévision

Résultat de l'exercice : + 401 279,51 €

Résultats antérieurs reportés : + 207 904,45 €

Résultats à affecter : **+ 609 183,96€**

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice : - 648 554,85 €

Résultats antérieurs reportés : +500 482,77 €

Résultats à affecter : **- 148 072,08 €**

INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

RECETTES = - €

DEPENSES = 30 000,00 €

Garantie Financière - Ancienne Décharge d'Espalion = 30 000,00 €

➤➤➤ Soit un besoin de financement = 148 072,08 + 30 000,00 € = 178 072,08 €

Couvert par l'excédent de Fonctionnement à hauteur de = **178 072,08 € au 1068**

➔ RESTE À REPORTER EN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT : 431 111,88 €

Etat de la dette au 31/12/2025

NIVEAU D'ÉPARGNE BRUTE (OU CAF) ET NIVEAU DE L'ÉPARGNE NETTE

Au 31/12/2025 :

- Épargne brute = elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement
= 5 821 643,38 - 4 889 715,96 = **931 927,42 €**
- Épargne nette = elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette
= 931 927,42 - 302 422,28 = **629 505,14 €**

Taux Epargne Brute = (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) = 16,01 %

Moyenne des Collectivités 2024 = 13,06 %

Taux Epargne Nette = (Epargne nette / recettes réelles de fonctionnement) = 10,81 %

Moyenne des Collectivités 2024 = 7,3 %

NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 2 128 042,62 € =

La population est de 29 900 habitants :

- Soit un ratio d'endettement de **71,17 €** / habitant

- Taux d'endettement :**

2 128 042,62 € / 5 821 643,38 € = 36,55 % (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)

Moyenne des Collectivités = 70,20 %

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

2,28 ans (si le syndicat consacre tout son autofinancement brut)

PRINCIPAUX RATIOS

- Dépenses réelles de Fonctionnement / population = 163,54 €
- Recettes réelles de Fonctionnement / population = 194,70 €



STRUCTURE DES EFFECTIFS

AU 31/12/2025

Soit 30 postes pourvus dont =

- 2 agents en « disponibilité pour convenances personnelles »,
- 1 agent en Période de Préparation au Reclassement (agent reconnu inapte aux fonctions de son grade par le conseil médical)
- 1 agent en CITIS depuis janvier 2024

Soit 26 emplois « en activité »

NB : les indisponibilités temporaires pour motif de santé n'étant pas prises en compte

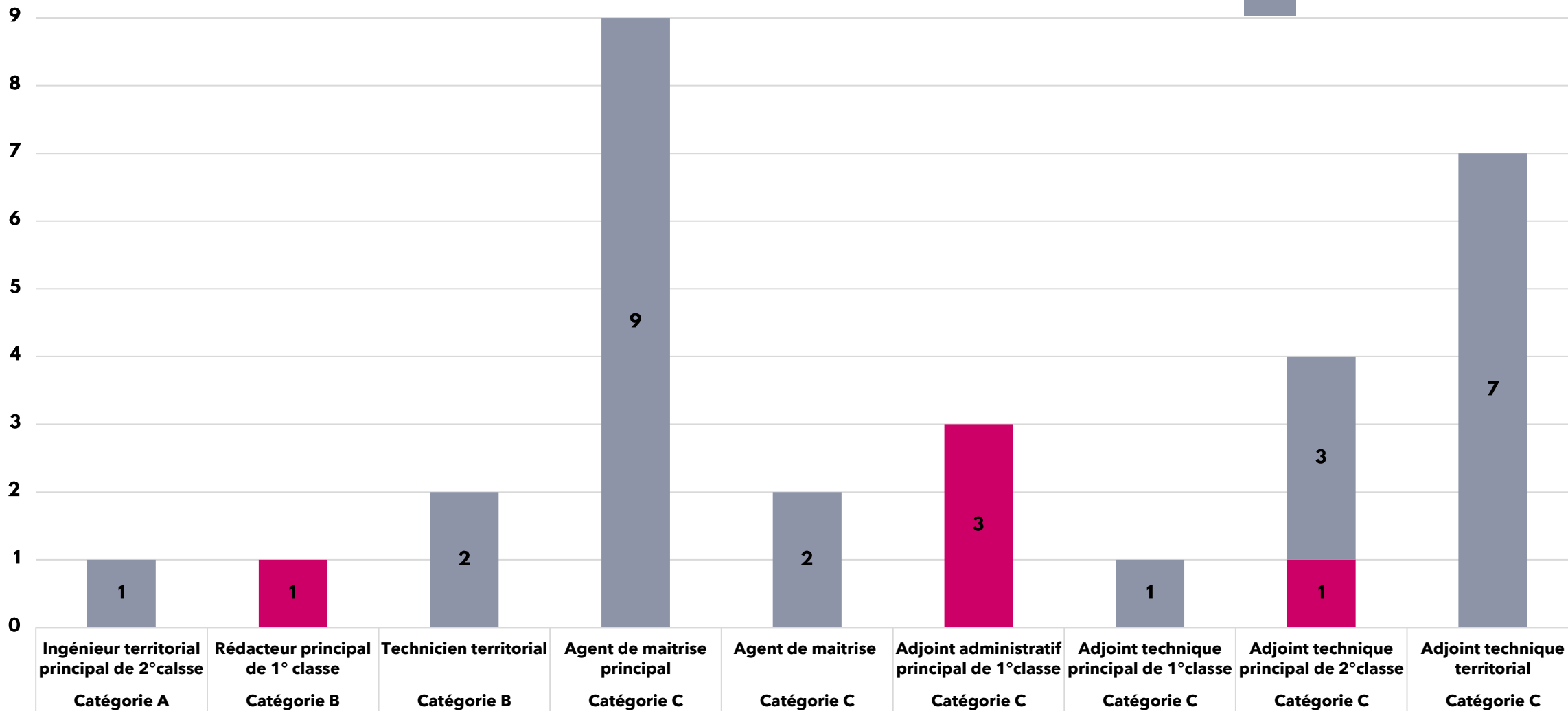
Grade	Postes pourvus
Adjoint Technique Territorial	7
Adjoint Technique Principal de 2° classe	4 (dont 1 en disponibilité)
Adjoint Technique Principal de 1° classe	1
Agent de Maitrise	2
Agent de Maitrise Principal	9 (dont 1 en disponibilité)
Technicien	2
Ingénieur Principal de 2° classe	1
Rédacteur Principal de 1° classe	1
Adjoint Administratif Principal de 1° classe	3
TOTAL	30



STRUCTURE DES EFFECTIFS

AU 31/12/2025

Femme
Homme



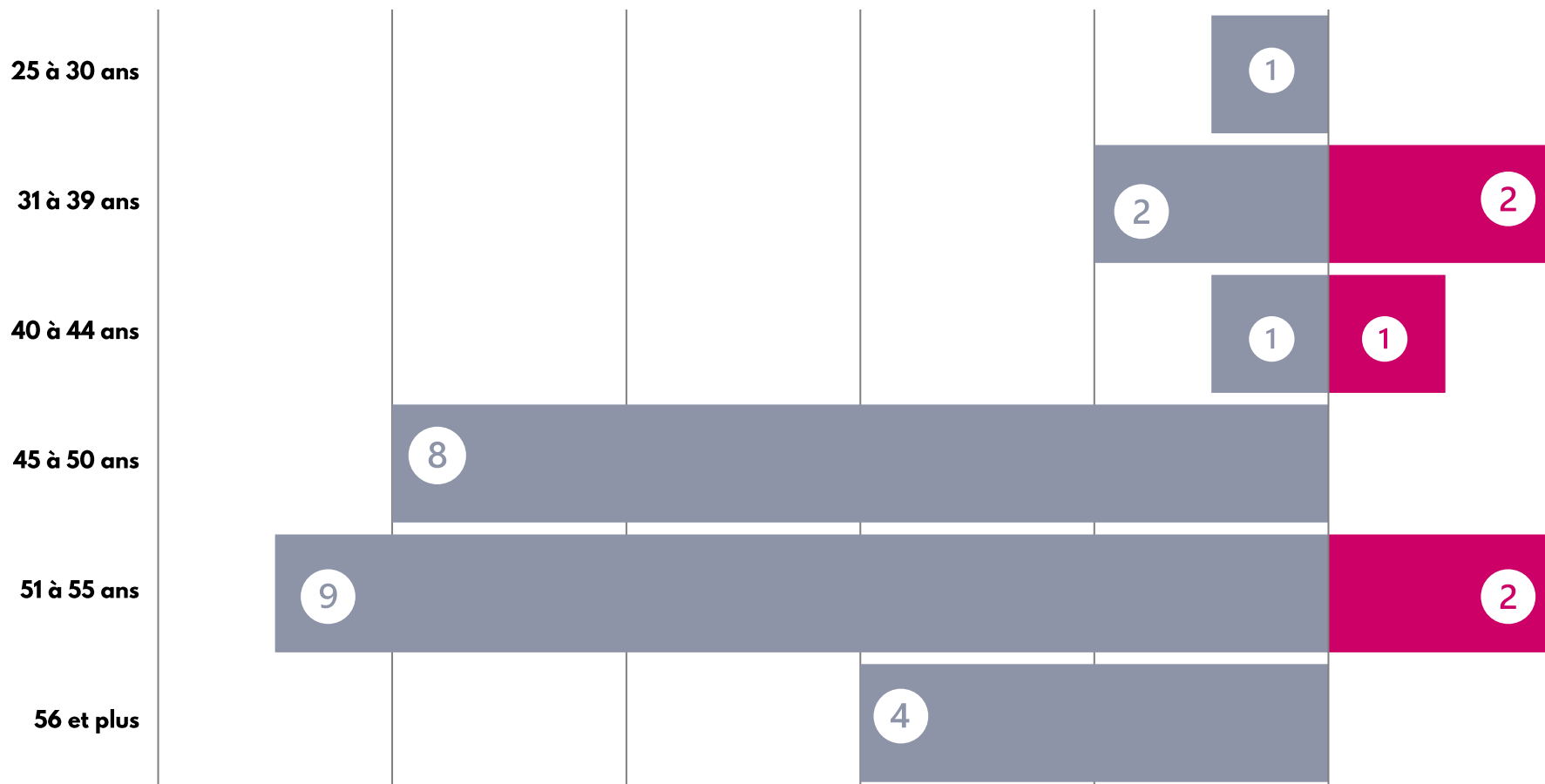


STRUCTURE DES EFFECTIFS

AU 31/12/2025

Dont
« Disponibilité
pour
convenances
personnelles »

Pyramide des âges





STRUCTURE DES EFFECTIFS

AU 31/12/2025

État des Avantages (mensuel) :

- Mutuelle Versement participation de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée (Participation à compter du 1er juillet 2017 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents)
- Versement participation de 25 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée (participation à compter du 1er juillet 2017 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents)

Régime indemnitaire :

Mise en œuvre du RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel, depuis le 1er janvier 2018. (IFSE : Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise + CIA : Complément Indemnitaire Annuel)

Compte Épargne Temps : Ensemble des agents (sauf agent en disponibilité)

Astreintes : Mise en place en 2019 d'astreintes de décisions sur chaque semaine et chaque week-end, selon un calendrier prédéfini. La liste des emplois concernés est fixée comme suit : Chef d'équipe + Responsable technique

Télétravail : à compter du 1er janvier 2022 : avec forfait-télétravail : Le montant du « forfait télétravail » est fixé à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an. Il est versé sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité compétente.

CNAS : Ensemble des agents (sauf agent en disponibilité)

La durée effective du travail :

Mise en œuvre du règlement intérieur dès le 1er janvier 2018 : La durée annuelle légale de travail d'un agent à temps complet est fixée à 1607 heures ; soit une durée légale de 35 heures par semaine. Elles correspondent aux 1600 h initialement prévues par le décret n°200-815, à compter du 1er janvier 2002, auxquelles ont été rajoutées 7 h au titre de la journée de solidarité.

Chaque agent est susceptible de réaliser des heures supplémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, en fonction des besoins du service et après accord du responsable hiérarchique.

Modalités d'usage des heures supplémentaires effectuées au-delà des 1607 heures : Dans le cadre de l'annualisation du temps de travail, ces heures supplémentaires pourront être, soit récupérées en cours d'année selon les plannings et les nécessités de service, soit placées sur un compte épargne temps en fin d'année dans la limite de 35 heures soit payées dans la limite de 35 heures.

La durée de travail hebdomadaire ne peut dépasser 48h au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. Les agents ont droit à un repos de 35 heures consécutives comprenant en principe le dimanche. La durée d'une journée de travail ne peut en aucun cas être supérieure à 10 heures. Les agents ne peuvent quitter leur travail pendant les heures de service sauf autorisation expresse de son supérieur hiérarchique. Les agents en déplacement ne peuvent vaquer à des activités non professionnelles pendant leur temps de service. Tout déplacement hors de la résidence administrative effectué dans le cadre du service fait l'objet d'un ordre de mission.

2026



2026

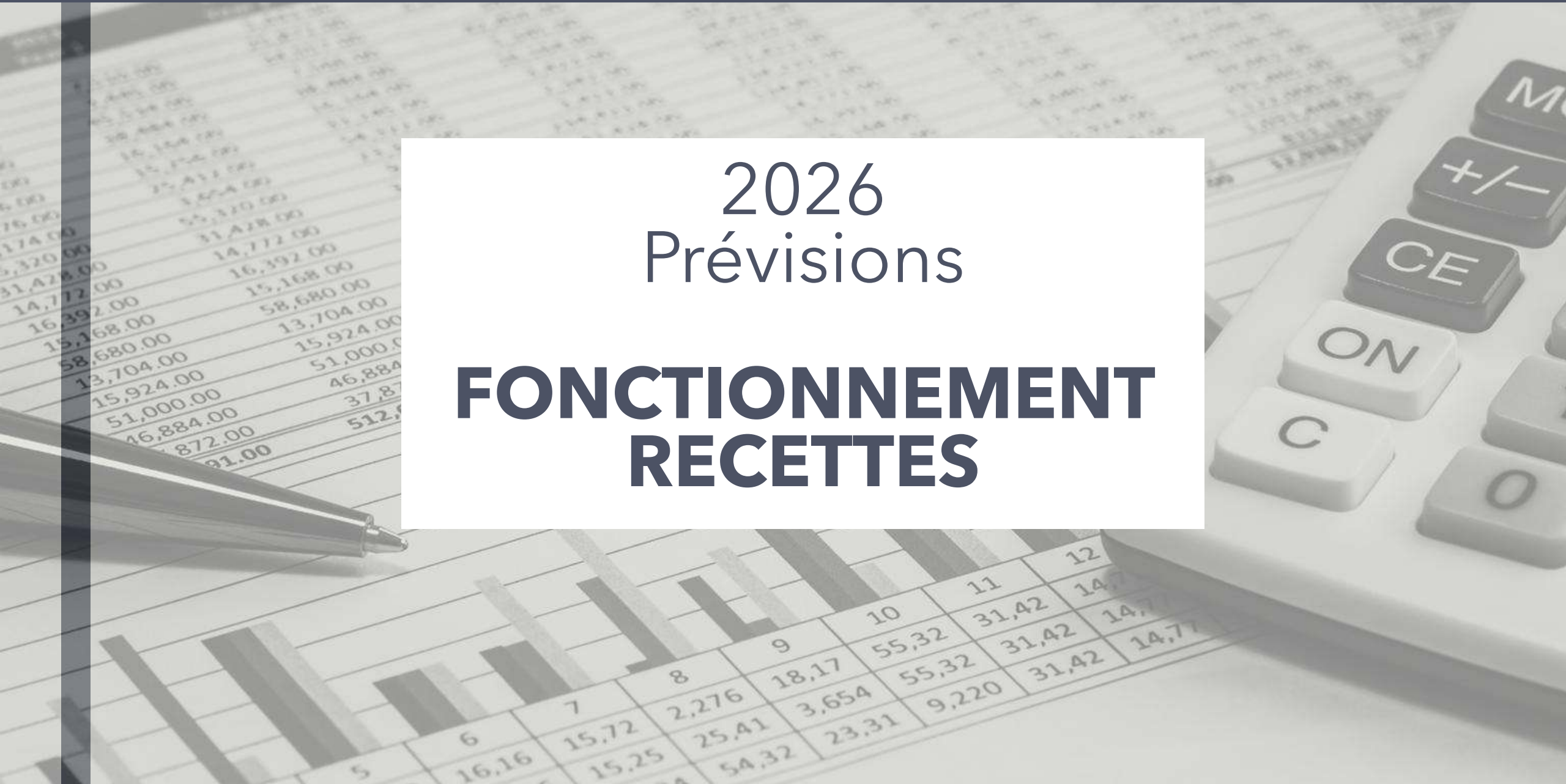
2026 Prévisions



2025

2026
Prévisions

**FONCTIONNEMENT
RECETTES**



2026 - PREVISION

Le Fonctionnement - RECETTES

	Réalisé 2024	BUDGET 2025	REALISE 2025	Prévision 2026
002 : Résultat d'exploitation reporté	-	207 904,45	207 904,45	431 111,88
013 : Atténuations de charges	31 906,60	30 000,00	85 990,79	30 000,00
042 : Amortissements des subventions	77 617,24	81 600,00	80 798,32	80 000,00
70 : Produits des services	5 250 507,97	5 324 424,00	5 314 730,58	5 365 892,00
74 : Dotations et Participations	331 853,50	291 600,00	366 101,72	310 140,00
77 : Produits exceptionnels 75 Autres produits de gestion courante	268,89 +73 622,10 +6453,76	500,00 5 000,00	2 001,26 52 819,03	500,00 5 000,00
Total	5 772 230,06	5 941 028,45	6 110 346,15 Soit 5 821 643,38 € de recettes réelles	6 222 643,88 € soit 5 711 532,00 € de recettes réelles

2026 - PRÉVISION

ZOOM Chapitre 70 - RECETTES

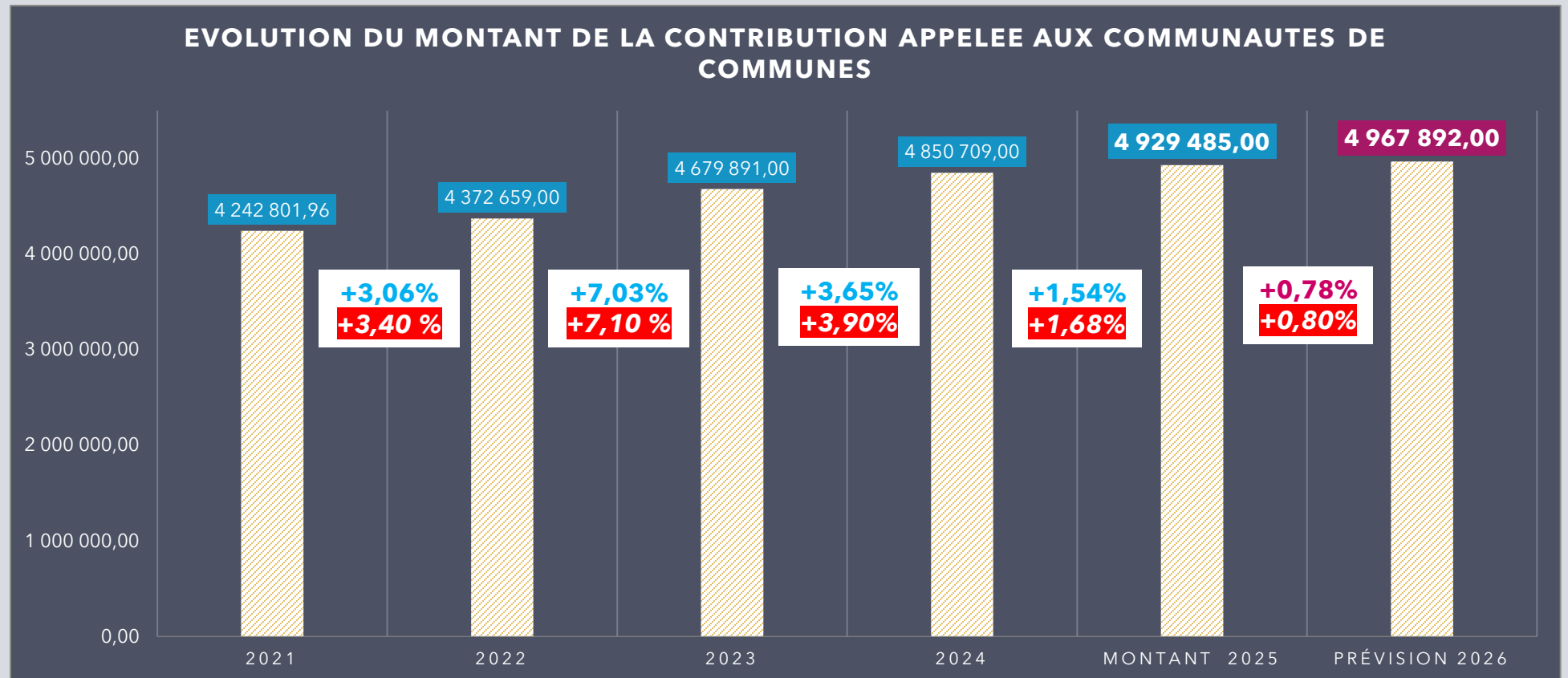
	Réalisé 2024	BUDGET 2025	REALISE 2025	Prévision 2026
70 : Produits des services	5 250 507,97	5 324 424,00 Prestations « Collectivités » = 25 000,00€ Contribution = 4 925 424,00 € RS = 340 000,00 € Facturation déchetteries (professionnels) = 28 000,00 € Composteurs = 6 000,00 €	5 314 730,58 Prestations « Collectivités » = 28 378,65 € Contribution = 4 929 485,00 € RS = 319 852,30 € Facturation déchetteries (professionnels) = 31 778,26 € Composteurs = 3 094,00 € <i>Corepile = 540,00 €</i> <i>Régul. = 1602,37 €</i>	5 365 892,00 Prestations « Collectivités » = <u>28 000,00 €</u> Contribution = <u>4 967 892,00</u> RS = <u>337 000,00 €</u> Facturation déchetteries (professionnels) = <u>30 000,00 €</u> Composteurs = <u>3 000,00 €</u>

2026 - PREVISION

ZOOM Contribution 2026

	2021	2022	2023	2024	Montant 2025	Prévision 2026
CC CLT	2 604 072,00	2 684 767	2 883 233,00	2 993 709,00	3 033 197,00	3 053 052,00
CC ACV	1 638 729,96	1 687 892,00	1 796 658,00	1 857 000,00	1 896 288,00	1 914 840,00
Total	4 242 801,96	4 372 659,00	4 679 891,00	4 850 709,00	4 929 485,00	4 967 892,00

APPLICATION DE REVALORISATION DES BASES = +1,008 (sur les bases 2025) x Taux 2025



**EVOLUTION
MONTANT DE LA
CONTRIBUTION**

**REVALORISATION DES
VALEURS LOCATIVES
SERVANT DE BASE
D'IMPOSITION À LA TF**

2026 - PREVISION

ZOOM Tarifs Redevance Spéciale 2026

RS	OM	TRI	Total	
Tarifs 2022	0,050	0,028	0,078 € / l	-
Tarifs 2023	0,052	0,029	0,081 € / l	+0,003 € / l
Tarifs 2024	0,054	0,030	0,084 € / l	+0,003 € / l
Tarifs 2025	0,057	0,030	0,087 € / l	+0,003 € / l

Traitement	OM	TRI
Tarifs 2022	167,20	41,15
Tarifs 2023	196,02	48,42
Tarifs 2024	211,97	86,62
Tarifs 2025	236,72	53,70
Tarifs 2026	206,15	37,03

PROPOSITION

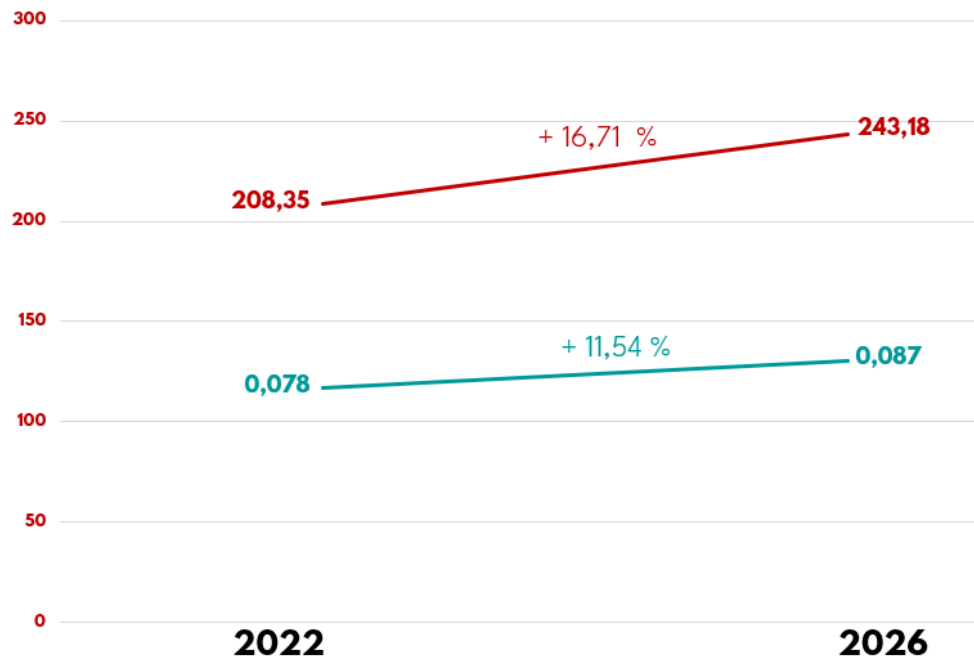
Tarifs 2026	0,057	0,030	0,087 € / l	-
--------------------	--------------	--------------	--------------------	----------

Tarifs 2026	0,078 € / l en 2022
	0,087 € / l en 2026
	Soit + 11,54 %

Tarifs 2026	208,35 en 2022
	243,18 en 2026
	Soit + 16,71 %

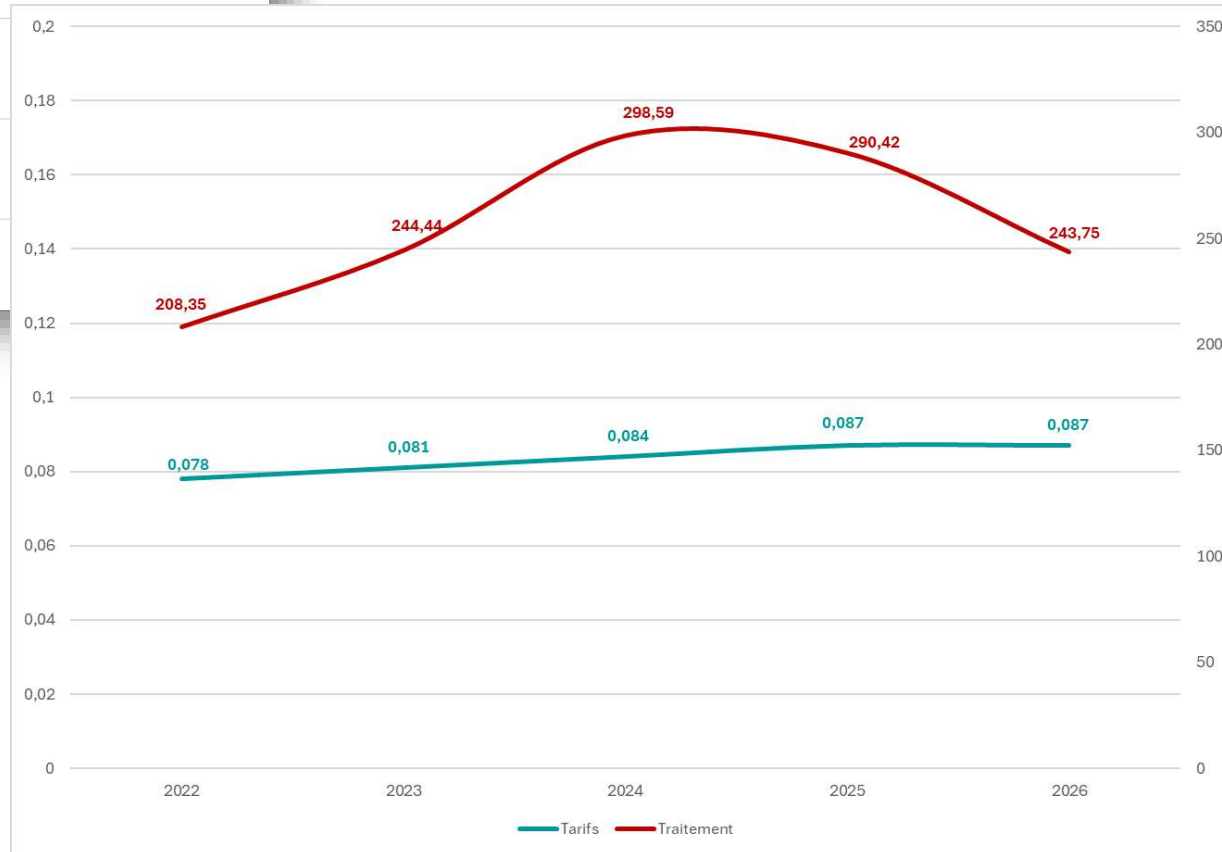
Tarifs de TRAITEMENT (sacs jaunes + sacs noirs)

En € TTC / tonne



Tarifs de la REDEVANCE SPECIALE (sacs jaunes + sacs noirs)

En € TTC / litre



2026 - PREVISION

ZOOM Tarifs Redevance Spéciale 2026

	RS 2024	Solde 2023	RS 2025	Solde 2024	RS 2026	Solde 2025
RS 2024 sur le CA 2024	261 200,86 + 52 505,85	18 020,26				
RS 2025 sur le CA 2025			255 090,38 + 55 798,42	8 963,50 €		
RS 2026 sur le CA 202					255 000 + 55 000	+1 831,44+16 000 +10 000
TOTAL	331 726,97		319 852,30		310 000,00	27 800,00

337 800,00

2026 - PRÉVISION

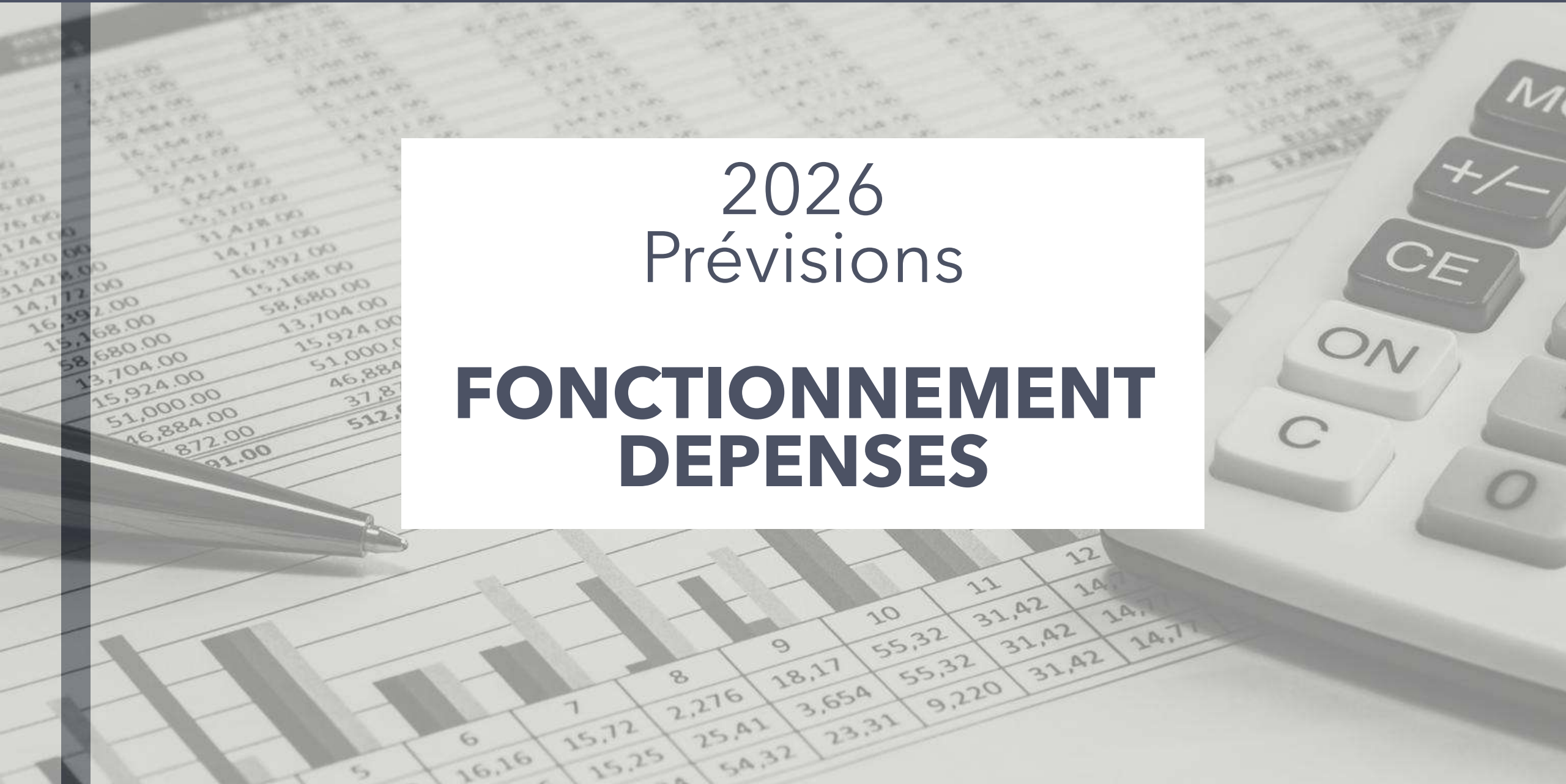
ZOOM Chapitre 74 - RECETTES

Réalisé 2024 = 331 853,50	Budgétisé 2025 = 291 600 €	Réalisé 2025 = 366 101,72	Prévision 2026 = 310 140,00 €
FCTVA = 2 631,35 €	3 000,00	FCTVA : 3 637,78 €	2 200,00€
Ferrailles = 64 529,40 € (12 mois)	85 000,00	Ferrailles : 75 742,53 € solde 2024 : 6 624,80 € + 2025 : 69 117,73 € (jusqu'à septembre)	Prix septembre : 169,80 € / tonne (prix plancher) 485 t : 80 000,00 €
Cartons = 15 231,00 € (50 € / tonne)	12 600,00 + 15 000,00	Cartons : 38 614,99 € solde 2024 : 15 675,00 € + 2025 : 22 939,99 € (jusqu'à septembre)	Prix septembre 86,49 € / tonne (prix plancher = 42) 300 t x 42 : 12 600,00 €
DMS = 5 358,75 €	4 000,00	Batteries : 6 754,05 € solde 2024 : 1 476,69 € + 2025 : 5 277,36 € (jusqu'à septembre)	Prix septembre 541,75€ / tonne 8 t x 540 : 4 000 €
Aides Eco DDS = 7 583,74 €	8 000,00	Aides Eco DDS : 7 892,20 € (2024)	8 000,00 €
ADIVALOR = 15 313,91 €	11 000,00	ADIVALOR : 10 363,41 € (2025)	10 000,00 €
ECOMAISON = 35 805,54 €	30 000,00	ECOMAISON : 20 894,21 € (1° semestre 2024)	40 000,00 € (2 semestres)
OCAD3E = 34 905,82 €	30 000,00	Ecosystem : 38 474,55 9 474,30€ (4° trimestre 2024) + 8 440,66 € + 9 595,27 € + 10 964,32 €	35 000,00 €
ECOTLC = 1 000 €	1 000,00	Aide Refashion : 1 000 € (2025)	1 000,00 €
Corepile = 540 €	-		540,00 €
	-	Verre 2025 : 18 129,64€ (1°, 2° et 3° trimestre 2025)	Verre 2026 à 18€ : 16 200,00 €
Verre 2023 : 34 927,43 €	30 000,00	Verre 2024 : 44 201,07 €	Solde 2025 à 18€ manque 4° trimestre : 3 600,00 €
Verre CITEO 2022 : 12 478,03 € + Verre CITEO 2023 : 11 126,68	-	Verre CITEO 2024 : 13 145,27 €	Verre 2025 CITEO : 13 000,00 €
Communication 2022 : 14 443,90 € + 2023 : 14 469,55€	-	Communication 2024 (dont SCC) : 23 815,02 € (11349,82 + 12 465,20)	Communication 2025 + SCC : 20 000,00 €
Quai de transfert = 59 310,00 €	60 000,00	Quai de transfert : 63 437,00 €	60 000,00 €
Remboursement Frais Kilométriques = 2 198,40 €	2 000,00	-	4 000,00 €

2026

2026
Prévisions

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**



2026 - PREVISION

Le Fonctionnement - DEPENSES

	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Détails	Prévision 2026
023 : Virement à la section d'investissement		21 528,45	-	-	222 000,00€
011 : Charges à caractère générale	3 204 476,75	3 466 000,00	3 251 866,19 €	Contrats de prestations de services : 2 260 505,40 € Entretien matériel roulant + assurances véhicules : 216 454,76 + 37 191,26 € Carburant : 278 575,82 € Charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 64 043,94 €) : 459 138,95 €	3 435 450,00 € + 181 193,88 €
012 : Charges de personnel	1 545 442,42	1 635 000,00	1 426 858,73 €	Personnel SMICTOM Nord Aveyron + ADEL et ADEL Interim	1 510 000,00
042 : charges d'amortissement	534 944,23 + 61 442,10 + 12 180,00	580 000,00	611 446,23 €	Amortissements + écritures de cessions	635 000,00
65 : Autres charges de gestion courante	147 359,48	156 000,00	151 572,11 €	Indemnités et cotisation Élus : 46 517,86 € Cotisation SYDOM : 104 044,14 € Créances éteintes / admises en non-valeur : 988,14 € + 21,97 €	156 500,00
66 : Charges financières	57 332,41	80 000,00	58 961,72 €	Remboursement des intérêts d'emprunt (-ICNE)	80 000,00
67 : Charges exceptionnelles 68 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 148,22	1 500,00 1 000,00	432,21 € 25,00 €	Titres annulés sur exercices antérieurs Provision pour dépréciation de créances 2025	2 500,00
Total	5 564 325,61	5 941 028,45 €	5 501 162,19 €	Soit 4 889 715,96 € de charges réelles	6 222 643,88 € Soit 5 361 046,94 € de dépenses réelles

	Réalisé 2024	BP 2025 = 3 466 000,00	Réalisé 2025 = 3 251 866,19 €	Prévision 2026 = 3 435 450 € + 181 193,88 €
011 : Charges à caractère générale	3 204 476,75	<p>Contrats de prestations de services = 2 442 000,00 €</p> <p>Entretien matériel roulant + assurances véhicules = 285 000,00 €</p> <p>Carburant = 270 000,00 €</p> <p>Charges à caractère général (dont la fourniture des sacs) = 469 000,00 €</p>	<p>Contrats de prestations de services : 2 260 505,40 €</p> <p>Entretien matériel roulant + assurances véhicules : 216 454,76 + 37 191,26 €</p> <p>Carburant : 278 575,82 €</p> <p>Charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 64 043,94 €) : 459 138,95 €</p>	<p>Contrats de prestations de services = <u>2 282 000,00 €</u></p> <p>Entretien matériel roulant + assurances véhicules = <u>285 000,00 €</u></p> <p>Carburant = <u>310 000,00 €</u></p> <p>Charges à caractère général (dont la fourniture des sacs) = <u>558 450,00 €</u></p>

2026 - PREVISION

Contrats de prestations

	Prévision 2026 = 2 282 000,00		2025 = 2 260 505,40	2024 = 2 209 715,58 €
Traitement des OM et du TRI	1 300 000,00 100 000,00		OM = 1 428 540,78 € de septembre 2024 (pour partie) à octobre 2025 TRI = 130 261,32 € de novembre 2024 à octobre 2025	1 186 775,85 € OM De septembre 2023 à septembre 2024 (pour partie) 170 764,19 € TRI
Traitement des DDS (hors EcoDDS)	35 000,00 €		39 040,37 € (de décembre 2024 à septembre 2025)	59 376,41 €
DIB	40 000,00	370 000,00 €	344 699,68 € (de décembre 2024 à septembre 2025) 104 332,12 € (de décembre 2024 à septembre 2025) 60 676,97 € (solde 2024 + jusqu'à septembre 2025 hors broyage) 15 857,83 € (de décembre 2024 à septembre 2025) 7 104,49 € (de décembre 2024 à septembre 2025) + 16 301,08 € location bennes + géobox batteries + télescopique	438 697,21 €
BOIS	45 000,00	109 000,00 €		114 992,57 €
DECHETS VERTS		Solde Broyage Année 2025 = 50 000 Broyage 2026 = 50 000 Déchets verts hors plateforme (solde 2025 + 2026) = 25 000,00		97 253,14 €
CARTONS		1 000,00 €		29 035,15 €
PNEUS (hors filière aliapur)		7 000,00 €		12 144,65 €
Divers		20 000,00 €		+ 6 181,42 € de location de bennes
Gravats - Déchets Inertes Vêtements Verre	11 000,00 € 6 500,00 € 45 000,00 €		11 320,85 € (solde 2024 + concassage 2025) 6 473,25 € 42 652,73 €	6 287,62 € 6 425,25 € 49 830,72 €
Lavage des conteneurs + colonnes	60 000,00 €		46 236,43 €	25 876,40 €
Tassage de bennes	6 000,00		4 450,00 €	6 075,00 €
CC des Causse à l'Aubrac	1 500,00		2 557,50 € (prestation Commune de St Côme + Solde 2024 Commune de Lassouts)	(autre compte budgétaire)

	Réalisé 2024 = 277 447,97	BP 2025 = 285 000,00	Réalisé 2025 = 253 646,02	Prévision 2026 = 285 000,00
Entretien	250 463,23	250 000,00	216 454,76	240 000,00
Assurances	26 984,74	35 000,00	37 191,26	45 000,00

	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Prévision 2026
Carburant	268 748,05	270 000,00	278 575,82	310 000,00

	2024	BP 2025	Réalisé 2025	Prévision 2026
Charges Générales dont fournitures des sacs	448 565,15	469 000,00	459 138,95	558 450,00 Dont 40 000,00 € de location du nouveau camion polybenne Donc 25 000€ pour les contrôles des déchetteries en déclaration Soit 34 311,05 € de prévision budgétaire supplémentaire (à affiner en fonction du résultat du marché des sacs jaunes)

	2024 = 147 359,48	BP 2025 = 156 000,00	Réalisé 2025 = 151 572,11	Prévision 2026 = 156 500,00
Indemnités et cotisations Elus	46 533,23	50 000,00	46 517,86	50 000,00
Cotisation SYDOM	100 583,35	105 000,00	104 044,14	105 000,00
Créances Eteintes Admission en Non-Valeur <small>Comptes 6541 et 6542</small>	242,90	500,00	988,14	1 000,00
Autres <small>compte 65 888</small>		500,00	21,97	500,00

Stabilité tarifaire « COTISATION SYDOM AVEYRON » à 3,25 €HT / hab

	Réalisé 2024 = 57 332,41 €	BP 2025 = 80 000,00 €	Réalisé 2025 = 58 961,72 €	Prévision 2026 = 80 000,00
Intérêts	47 744,23 €	65 000,00	60 373,45	65 000,00
	+13 715,08 € - 4 126,90 €	15 000,00	12 303,35 - 13 715,08	15 000,00

2026 - PREVISION

ZOOM - Chapitre 66

Numéro	Année de souscription	Durée	Montant initial	Taux	Périodicité	Banque	Annuité 2025		Capital restant dû au 1-1-26	Capital restant du au 31-12-26
							Capital 1641	Intérêts 66111		
733357	2016	15 ans	75 000,00	1,4	annuelle	CRCA	5 107,00	447,38	31 729,23	26 622,23
MON279350	2013	15	120 000,00	3,8	annuelle	La banque postale	8 000,00	919,20	24 000,00	16 000,00
7059786	2011	20	500 000,00	4,3	Trimestrielle	BANQUE POPULAIRE	29 085,58	3 636,22	184 012,86	154 927,28
1822202	2019	8	232 627,02	1,09	Trimestrielle	CRCA	30 116,25	288,07	37 696,67	7 580,42
1249865	2017	15	650 000,00	1,6	Trimestrielle	CRCA	43 938,45	5 031,51	323 220,67	279 282,22
1822026	2019	10	700 000,00	1,3	Trimestrielle	CRCA	71 978,08	2 671,88	237 304,98	165 326,90
1822156	2019	15	500 000,00	1,6	Trimestrielle	CRCA	33 128,83	4 321,13	289 378,21	256 249,38
548042	2024	10	557 000,00	3,7	Trimestrielle	La banque postale	55 700,00	16 835,33	473 450,00	431 675,00
548041	2024	20	570 000,00	3,8	Trimestrielle	La banque postale	28 500,00	19 629,38	527 250,00	505 875,00
			3 904 627,02				305 554,19	53 780,10	2 128 042,62	1 843 538,43

		Réalisé 2024 = 1 545 442,42	BP 2025 = 1 635 000,00	Réalisé 2025 = 1 426 858,73	Prévision 2026 = 1 510 000,00
ADEL	BP 2024 = 1 570 000 €	156 754,99	130 000,00	38 513,27	50 000,00
SMICTOM NA (dont assurance risques statutaires + médecine du travail...)		1 388 999,43	1 505 000,00	1 388 345,046	1 460 000,00

Incertitudes :

- Agent en « PPR » → Date d'un départ en retraite pour invalidité totale et définitive
- « Evolution » de l'agent placé en CITIS depuis 2024
- « Evolution » des absences pour raison de santé
- Départ d'un agent en MAD + Mutation
- Retours potentiels des agents en MAD pour convenances personnelles

	Réalisé 2024 = 608 566,33	2025 = 580 000,00	Réalisé 2025 = 611 446,23	Prévision 2026
Amortissement Actuel + écritures de cessions	534 944,23 + 73 622,10	550 000,00	545 537,80 + 49 500,00 €	595 000,00
Amortissement prorata temporis M57	59 428,26	30 000,00	13 408,443	40 000,00

2026

2026 Prévisions

INVESTISSEMENT DEPENSES



2026 - PREVISION

L'investissement - DEPENSES

En €	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Prévision 2026
Déficit reporté	-	-	-	148 072,08
21 Immobilisations corporelles	1 487 356,04	1 441 701,10	1 139 628,09 €	760 000,00
16 Emprunts	257 238,33	310 000,00	302 422,28 €	310 000,00
040 Amortissement	77 617,24	81 600,00	80 798,32 €	80 000,00
	1 822 211,61	1 833 301,10	1 522 848,69 €	1 298 072,08 €

Travaux de mises aux normes et aménagements de nos installations

Aménagement de la plateforme à déchets - Déchetterie de Taussac = **15 000,00 € TTC**

Plateforme Déchetterie de Soulages : Etude = **10 000,00 € TTC**

Acquisition matériel informatique (renouvellement Windows 11) 8 postes (déchetteries) = **15 000,00 € TTC**

+ 30 000 € de garantie financière
(ancienne décharge)

Acquisition Autre Matériel Roulant :

1 tractopelle « si l'occasion se présente » : = **40 000,00 € TTC**

1 « benne-atelier » aménagée pour entretien des colonnes = **120 000,00 € TTC**

1 camion grue polybenne = **315 000,00 € TTC**

1 remorque basculante d'occasion = **90 000,00 € TTC**

1 élévateur gerbeur = **5 000,00 € TTC**

Développement de la « COLLECTE DE PROXIMITÉ » :

Acquisition de colonnes = **100 000,00 € TTC**

Acquisition Matériel Technique :

200 composteurs « BOIS » : = **15 000,00 € TTC**

Equipements « TRADIM » : = **5 000,00 € TTC**

2026

2026 Prévisions

INVESTISSEMENT RECETTES



2026 - PREVISION

L'investissement - RECETTES

	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Prévision 2026
R001 Excédent reporté	11 788,56	500 482,77	500 482,77	0,00 €
1068	-	-	-	178 072,08 €
024 Produits de cessions d'immobilisations	-	8 500,00	-	-
021 Virement de la section de Fonctionnement	-	21 528,45	-	222 000,00
45 Opérations pour compte de tiers	-	19 000,00	19 196,10	-
13 Subventions d'investissement	6 888,25	-	-	-
16 Emprunt	1 127 000,00	500 789,88	-	110 000,00
10 Dotations (FCTVA)	568 451,24	203 000,00	243 651,51	153 000,00
040 Amortissement	608 566,33	580 000,00	611 446,23	635 000,00
	1 822 211,61	1 833 301,10	874 293,84 € + 500 482,77	1 298 072,08€

#5



- **Etat de la dette**
- **Etat du personnel**

Etat de la dette au 31/12/2026 - Prévision

NIVEAU D'ÉPARGNE BRUTE (OU CAF) ET NIVEAU DE L'ÉPARGNE NETTE

Au 31/12/2026 :

- Épargne brute = elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement
 $= 5\,711\,532,00 - 5\,365\,643,88 = \underline{\underline{345\,888,12\ €}}$
- Épargne nette = elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette
 $= 345\,888,12 - 310\,000,00 = \underline{\underline{35\,888,12\ €}}$

NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Le capital restant dû au 31/12/2026 serait de $1\,843\,538,43\ € + 110\,000 = 1\,953\,538,43\ €$

La population est de 29 900 habitants :

- Soit un ratio d'endettement de **65,34** € / habitant
- Taux d'endettement :
 $1\,953\,538,43\ € / 5\,711\,532,00\ € = \underline{\underline{34,20}}\ %$ (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)

Moyenne des Collectivités = 70,20 %

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

5,65 ans (si le syndicat consacre tout son autofinancement brut)

PRINCIPAUX RATIOS

- Dépenses réelles de Fonctionnement / population = 179,45 €
- Recettes réelles de Fonctionnement / population = 191,02 €





STRUCTURE DES EFFECTIFS

AU 01/01/2026

Soit 30 postes pourvus dont =

- 2 agents en « disponibilité pour convenances personnelles »,
- 1 agent en Période de Préparation au Reclassement (agent reconnu inapte aux fonctions de son grade par le conseil médical)
- 1 agent en CITIS depuis janvier 2024,

Soit 26 emplois « en activité »

NB : les indisponibilités temporaires pour motif de santé n'étant pas prises en compte.

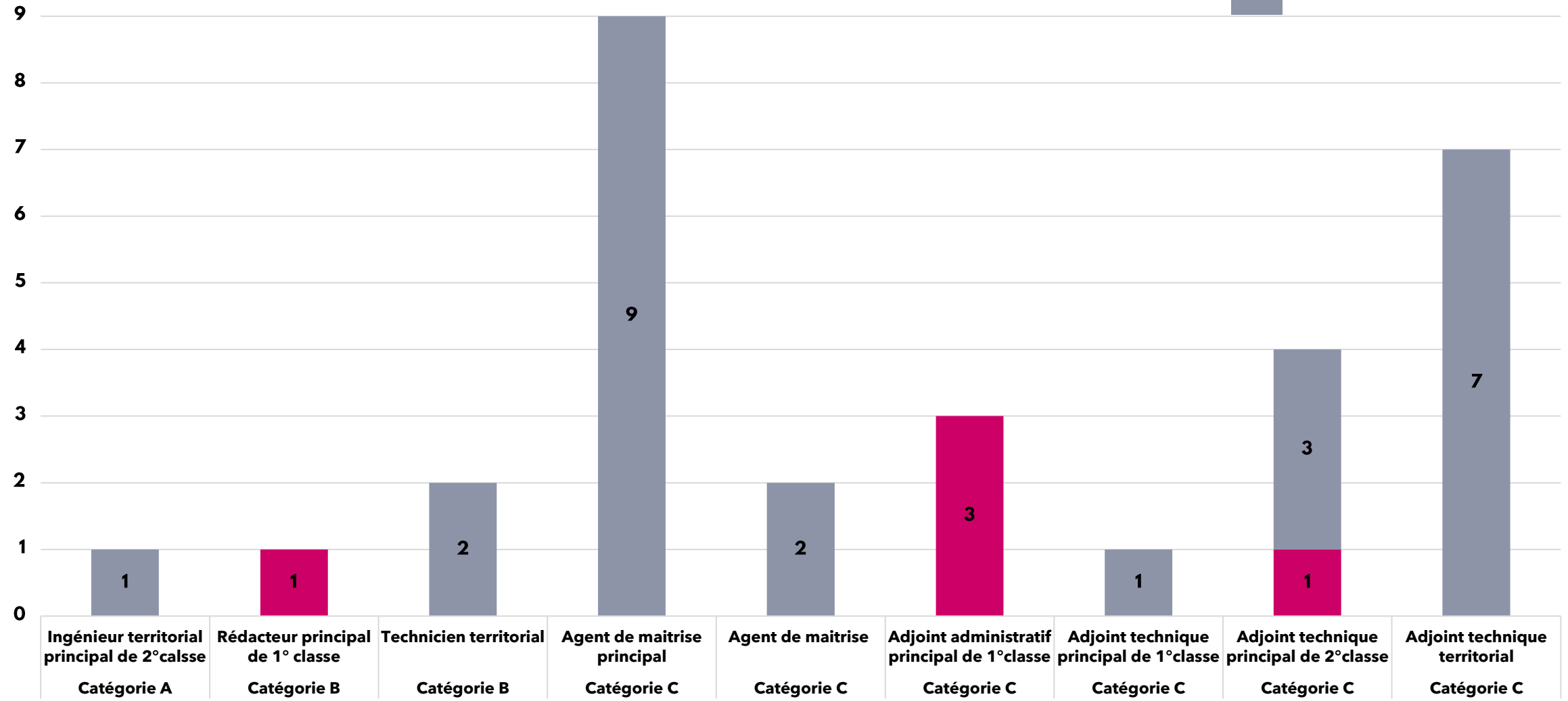
Grade	Postes pourvus
Adjoint Technique Territorial	7
Adjoint technique principal de 2° classe	4 (dont 1 en disponibilité)
Adjoint technique principal de 1° classe	1
Agent de maitrise	2
Agent de maitrise principal	9 (dont 1 en disponibilité)
Technicien	2
Ingénieur principal de 2° classe	1
Rédacteur Principal de 1° classe	1
Adjoint Administratif principal de 1° classe	3
TOTAL	30



STRUCTURE DES EFFECTIFS

AU 01/01/2026

Femme
Homme



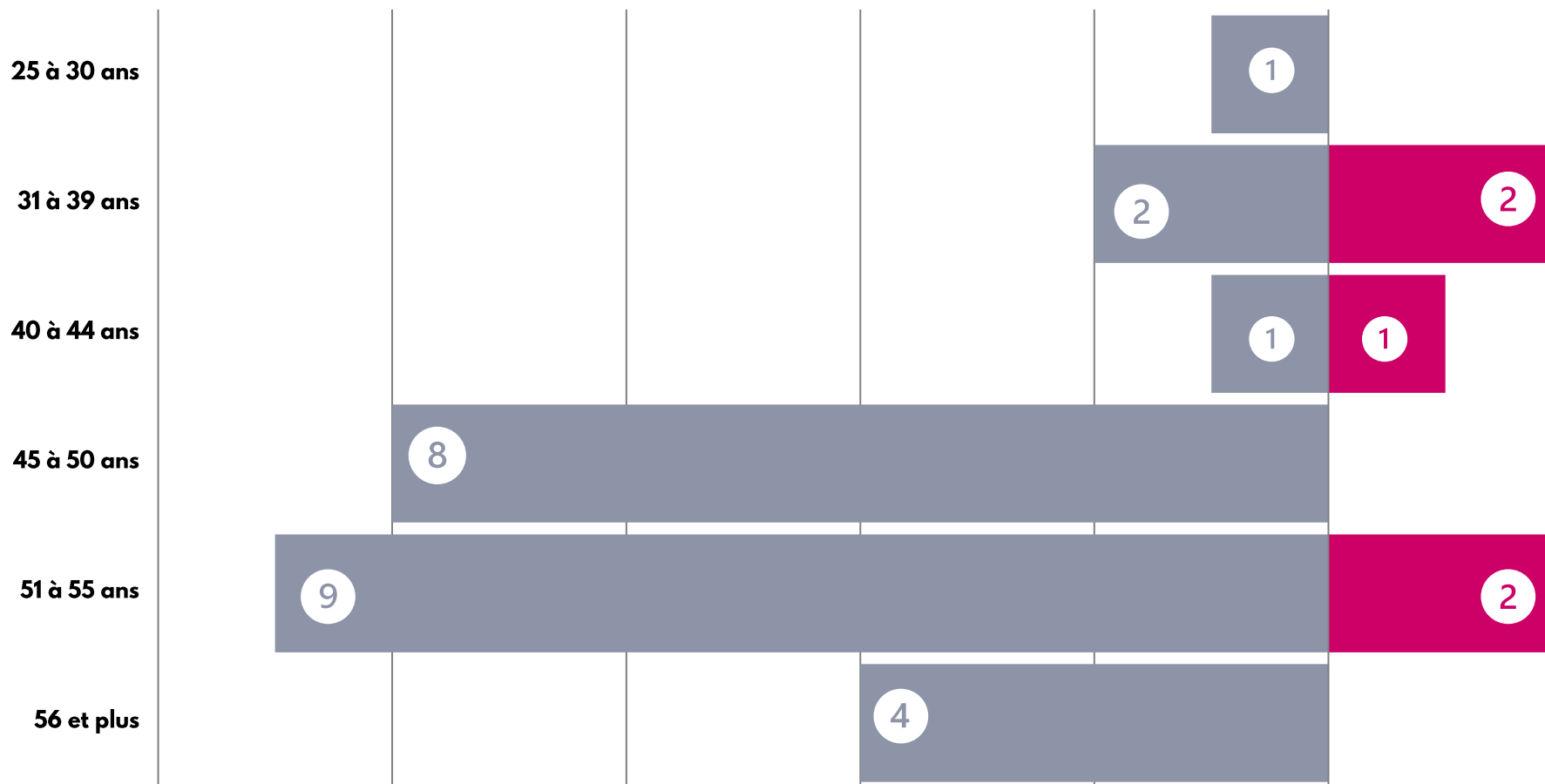


STRUCTURE DES EFFECTIFS

AU 01/01/2026

Dont
« Disponibilité
pour
convenances
personnelles »

Pyramide des âges





STRUCTURE DES EFFECTIFS

AU 01/01/2026

État des Avantages (mensuel) :

- Mutuelle Versement participation de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée (Participation à compter du 1er juillet 2017 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents)
- Versement participation de 25 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée (participation à compter du 1er juillet 2017 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents)

Régime indemnitaire :

Mise en œuvre du RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel, depuis le 1er janvier 2018. (IFSE : Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise + CIA : Complément Indemnitaire Annuel)

Compte Épargne Temps : Ensemble des agents (sauf agent en disponibilité)

Astreintes : Mise en place en 2019 d'astreintes de décisions sur chaque semaine et chaque week-end, selon un calendrier prédéfini. La liste des emplois concernés est fixée comme suit : Chef d'équipe + Responsable technique

Télétravail : à compter du 1er janvier 2022 : avec forfait-télétravail : Le montant du « forfait télétravail » est fixé à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an. Il est versé sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité compétente.

CNAS : Ensemble des agents (sauf agent en disponibilité)

La durée effective du travail :

Mise en œuvre du règlement intérieur dès le 1er janvier 2018 : La durée annuelle légale de travail d'un agent à temps complet est fixée à 1607 heures ; soit une durée légale de 35 heures par semaine. Elles correspondent aux 1600 h initialement prévues par le décret n°200-815, à compter du 1er janvier 2002, auxquelles ont été rajoutées 7 h au titre de la journée de solidarité.

Chaque agent est susceptible de réaliser des heures supplémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, en fonction des besoins du service et après accord du responsable hiérarchique.

Modalités d'usage des heures supplémentaires effectuées au-delà des 1607 heures : Dans le cadre de l'annualisation du temps de travail, ces heures supplémentaires pourront être, soit récupérées en cours d'année selon les plannings et les nécessités de service, soit placées sur un compte épargne temps en fin d'année dans la limite de 35 heures soit payées dans la limite de 35 heures.

La durée de travail hebdomadaire ne peut dépasser 48h au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. Les agents ont droit à un repos de 35 heures consécutives comprenant en principe le dimanche. La durée d'une journée de travail ne peut en aucun cas être supérieure à 10 heures. Les agents ne peuvent quitter leur travail pendant les heures de service sauf autorisation expresse de son supérieur hiérarchique. Les agents en déplacement ne peuvent vaquer à des activités non professionnelles pendant leur temps de service. Tout déplacement hors de la résidence administrative effectué dans le cadre du service fait l'objet d'un ordre de mission.

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 30 janvier 2026
N°2026-04

L'an deux mille vingt six, le trente janvier se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.

Membres en exercice :	24
Présents :	13
Procurations :	3
Absents :	8

Présents : BELARD Bénédicte, BENEZET Alexandre, BRIEU Yolande, BRUNET Philippe, CESTRIERES Pauline, ESCALIE Georges, FEYBESSE Colette, GARDES Elodie, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit

Absents excusés suppléés :

DELMAS Jean suppléée par BELARD Bénédicte
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis
 CHAUFFOUR Cathy suppléée par FEYBESSE Colette
 DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit

Absents excusés ayant donné procuration :

GASQ BARES Geneviève a donné procuration à POULHES Jean-Louis
 CAGNAC Christian a donné procuration à GARDES Elodie
 RISPAL Robert a donné procuration à MOULIAC Philippe

Absents excusés : ALAZARD Vincent, BOURSINHAC Bernard, CAYZAC Raymond, CUDEVILLE Sylvette, DELOUIS Xavier, FERAL Marielle, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole

Secrétaire de séance : BRIEU Yolande

OBJET : Plan de financement - Demande de subvention auprès de l'Etat : DETR/DSIL 2026 : « Aménagement de la plateforme à déchets de la déchetterie de Taussac »

Vu le Débat d'Orientations budgétaires 2026 ,

Madame la Présidente rappelle que la gestion des déchets constitue un enjeu majeur de la transition écologique et de l'action publique locale. Les déchetteries sont aujourd'hui au cœur des politiques de prévention, de tri et de valorisation des déchets, et doivent s'adapter à l'évolution des usages, à l'augmentation des flux et aux nouvelles exigences réglementaires.

Elle indique que la plateforme à déchets actuellement en service au sein de la déchetterie de Taussac présente des limites en termes d'organisation, de sécurité et d'adaptation aux nouvelles filières de traitement.

Madame la Présidente propose à l'assemblée, en cohérence avec le débat des orientations budgétaires de 2026, de solliciter le soutien financier de l'Etat via la DETR et le DSIL pour le projet d'aménagement de la plateforme à déchets de la déchetterie de Taussac.

Ce projet d'aménagement de la plateforme à déchets poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- *Concourir aux enjeux de la transition écologique, par une amélioration durable de la gestion et de la valorisation des déchets,*
- *Réduire la part des déchets non valorisés,*
- *Anticiper les évolutions réglementaires, notamment liées aux nouvelles filières et obligations en matière de tri et de Responsabilité Élargie du Producteur (REP),*
- *Moderniser et sécuriser un équipement public existant, afin d'en garantir la pérennité et l'adaptabilité,*
- *Améliorer la qualité du service public à l'usager, par une meilleure lisibilité des consignes et une organisation plus fonctionnelle du site,*
- *Optimiser les coûts de gestion, en limitant les erreurs de tri et les surcoûts de traitement,*
- *Assurer la sécurité des agents et la protection des équipements publics.*

Il consiste en l'aménagement et la restructuration de la plateforme à déchets de la déchetterie de Taussac, notamment par la création de zones de dépôt clairement identifiées et sécurisées.

Les aménagements permettront :

- *Une meilleure séparation des flux de déchets*
- *Une organisation plus rationnelle des espaces et des circulations*
- *Une adaptation progressive de la plateforme aux évolutions futures des besoins et des réglementations*

Les choix techniques retenus privilégient des solutions durables, robustes et évolutives, permettant de garantir la pérennité des installations.

Accusé de réception en préfecture
 012-251200978-20260130-20260130_20264-DE
 Reçu le 30/01/2026

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs territoriaux de transition écologique et d'économie circulaire,
Considérant que ce projet contribue à l'amélioration du service public,
Considérant que ce projet permet de sécuriser l'équipement et les agents,
Considérant que ce projet constitue un investissement durable et rationnel,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement détaillé ci-dessous :**

Coût prévisionnel de l'opération	12 700.00 €HT
Subvention DETR 25%	3 175.00 €HT
Subvention DSIL 25%	3 175.00 €HT
Autofinancement	6 350.00 €HT

- **FIXE l'objectif de mise en œuvre du projet durant le 2^e trimestre 2026**
- **AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Présidente
Elodie GARDES



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 30 janvier 2026
N°2026-05

L'an deux mille vingt six, le trente janvier se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.

Membres en exercice :	24
Présents :	13
Procurations :	3
Absents :	8

Présents : BELARD Bénédicte, BENEZET Alexandre, BRIEU Yolande, BRUNET Philippe, CESTRIERES Pauline, ESCALIE Georges, FEYBESSE Colette, GARDES Elodie, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit

Absents excusés suppléés :

DELMAS Jean suppléée par BELARD Bénédicte
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis
 CHAUFFOUR Cathy suppléée par FEYBESSE Colette
 DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit

Absents excusés ayant donné procuration :

GASQ BARES Geneviève a donné procuration à POULHES Jean-Louis
 CAGNAC Christian a donné procuration à GARDES Elodie
 RISPAL Robert a donné procuration à MOULIAC Philippe

Absents excusés : ALAZARD Vincent, BOURSINHAC Bernard, CAYZAC Raymond, CUDEVILLE Sylvette, DELOUIS Xavier, FERAL Marielle, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole

Secrétaire de séance : BRIEU Yolande

OBJET : Plan de financement - Demande de subvention auprès de l'Etat : DETR/DSIL 2026 : « Création / Conception d'une "benne-atelier" »

Vu le Débat d'Orientations budgétaires 2026 ,

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de l'amélioration continue de son service public de gestion des déchets, le SMICTOM Nord Aveyron souhaite se doter d'un équipement spécifiquement destiné au lavage, à l'entretien et à la réparation des colonnes d'apport volontaire.

Elle précise qu'à ce jour, un tel matériel n'existe pas sur le marché. Cette absence de solution adaptée a conduit le Syndicat à engager une démarche de conception d'un équipement entièrement nouveau, pensé pour répondre aux besoins opérationnels du territoire et aux exigences du service. Madame la Présidente indique que ce projet est actuellement en phase de conception. Il résulte d'un travail mené en interne par les équipes du Syndicat, qui ont défini les fonctionnalités nécessaires, les contraintes techniques et les objectifs de performance. Pour la partie technique et la fabrication, le SMICTOM Nord Aveyron s'est appuyé sur le savoir-faire d'une entreprise locale aveyronnaise, permettant ainsi de développer un prototype innovant, adapté aux réalités du terrain et valorisant les compétences industrielles du territoire.

Elle informe que l'objectif de cet équipement est multiple :

- Il vise d'abord à renforcer la sécurité des agents en leur permettant d'intervenir dans des conditions maîtrisées et conformes aux règles de prévention des risques professionnels.
- Il permettra également d'améliorer la réactivité du service, en offrant au Syndicat un outil immédiatement mobilisable pour assurer un entretien régulier, efficace et homogène des colonnes sur l'ensemble du territoire. Cette capacité d'intervention rapide contribuera directement à la qualité du service rendu aux usagers.

Au-delà de l'aspect opérationnel, Madame la Présidente indique que ce projet s'inscrit dans une démarche globale de prévention, d'innovation et d'optimisation du service public. Il témoigne de la volonté du SMICTOM Nord Aveyron de moderniser ses pratiques, de renforcer la performance de son dispositif de collecte et de s'engager dans une dynamique d'amélioration continue au bénéfice des usagers et de l'environnement.

Madame la Présidente précise que la réalisation de cet équipement innovant présente un intérêt général majeur pour le territoire. En dotant le SMICTOM Nord Aveyron d'un outil spécifiquement conçu pour le lavage, l'entretien et la réparation des colonnes d'apport volontaire, ce projet permettra d'améliorer significativement la qualité du service public de gestion des déchets.

Considérant que ce projet innovant s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de réduction des nuisances, d'amélioration de la propreté publique et de valorisation des déchets,

Considérant que ce projet innovant répond à une logique de maîtrise durable des coûts,

Considérant que ce projet innovant représente un levier essentiel pour moderniser le service public, améliorer la performance du dispositif de collecte et répondre aux attentes croissantes des usagers comme aux exigences réglementaires,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement détaillé ci-dessous :**

Coût prévisionnel de l'opération	100 000.00 €HT
Subvention DETR 25%	25 000.00 €HT
Subvention DSIL 25%	25 000.00 €HT
Autofinancement	50 000.00 €HT

- **FIXE l'objectif de mise en œuvre du projet durant le 3^e trimestre 2026**
- **AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Présidente
Elodie GARDES



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 30 janvier 2026
N°2026-06

L'an deux mille vingt six, le trente janvier se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.

Membres en exercice :	24
Présents :	13
Procurations :	3
Absents :	8

Présents : BELARD Bénédicte, BENEZET Alexandre, BRIEU Yolande, BRUNET Philippe, CESTRIERES Pauline, ESCALIE Georges, FEYBESSE Colette, GARDES Elodie, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit

Absents excusés suppléés :

DELMAS Jean suppléée par BELARD Bénédicte
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis
 CHAUFFOUR Cathy suppléée par FEYBESSE Colette
 DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit

Absents excusés ayant donné procuration :

GASQ BARES Geneviève a donné procuration à POULHES Jean-Louis
 CAGNAC Christian a donné procuration à GARDES Elodie
 RISPAL Robert a donné procuration à MOULIAC Philippe

Absents excusés : ALAZARD Vincent, BOURSINHAC Bernard, CAYZAC Raymond, CUDEVILLE Sylvette, DELOUIS Xavier, FERAL Marielle, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole

Secrétaire de séance : BRIEU Yolande

OBJET : Plan de financement - Demande de subvention auprès de l'Etat : DETR 2026 : « Acquisition d'un camion grue polybenne »

Vu le Débat d'Orientations budgétaires 2026 ,

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de l'amélioration continue du service public de gestion des déchets et afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire, notamment en milieu rural, le SMICTOM Nord Aveyron souhaite investir dans l'acquisition d'un camion-grue polybenne. Ce matériel polyvalent apparait indispensable pour garantir la sécurisation des opérations de collecte et de transport des déchets et pérenniser le service de déchetterie mobile. Cet investissement structurant permettrait d'optimiser l'organisation des collectes, de consolider durablement le service de déchetterie mobile, et de répondre aux enjeux environnementaux et territoriaux actuels et à venir.

Madame la Présidente indique que le projet porte sur l'acquisition d'un camion-grue polybenne neuf, répondant aux normes en vigueur et adapté aux contraintes techniques du territoire et aux missions de collecte et de transport des déchets.

Elle précise que cet équipement permettrait d'optimiser la gestion des déchets, de mieux maîtriser les flux, de rationaliser les collectes et les transports, contribuant ainsi à la réduction des déplacements et des émissions de gaz à effet de serre.

Elle informe que ce projet participerait à une gestion plus sobre et durable des déchets, tout en garantissant la continuité, la qualité et l'égalité d'accès au service public sur l'ensemble du territoire.

Considérant que cette acquisition a pour objectif de renforcer et sécuriser la collecte du verre réalisée en régie,

Considérant que cette acquisition a pour objectif de renforcer l'optimisation du mode de collecte des ordures ménagères (sac noir) et emballages recyclables (sac jaune) en Point d'Apport Volontaire existant, reconnu pour son efficacité opérationnelle et économique,

Considérant que cette acquisition a pour objectif de renforcer et sécuriser le transport de bennes de déchetteries réalisé en régie,

Considérant que cette acquisition a pour objectif de pérenniser le service de déchetterie mobile, indispensable à l'accès équitable au service public pour les communes rurales,

Considérant que cette acquisition a pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers

Considérant que cette acquisition a pour objectif de contribuer à la préservation de l'environnement, par la rationalisation des déplacements, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une meilleure gestion des flux de déchets.

Accusé de réception en préfecture
 012-251200978-20260130-20260130_20266-DE
 Reçu le 30/01/2026

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement détaillé ci-dessous :**

Coût prévisionnel de l'opération	260 000.00 €HT
Subvention DETR 25%	65 000.00 €HT
Autofinancement	195 000.00 €HT

- **FIXE l'objectif de mise en œuvre du projet durant le 4^o trimestre 2026**
- **AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Présidente
Elodie GARDES



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

L'an deux mille vingt six, le trente janvier se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.

Membres en exercice :	24
Présents :	13
Procurations :	3
Absents :	8

Présents : BELARD Bénédicte, BENEZET Alexandre, BRIEU Yolande, BRUNET Philippe, CESTRIERES Pauline, ESCALIE Georges, FEYBESSE Colette, GARDES Elodie, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit

Absents excusés suppléés :

DELMAS Jean suppléée par BELARD Bénédicte
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis
 CHAUFFOUR Cathy suppléée par FEYBESSE Colette
 DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit

Absents excusés ayant donné procuration :

GASQ BARES Geneviève a donné procuration à POULHES Jean-Louis
 CAGNAC Christian a donné procuration à GARDES Elodie
 RISPAL Robert a donné procuration à MOULIAC Philippe

Absents excusés : ALAZARD Vincent, BOURSINHAC Bernard, CAYZAC Raymond, CUDEVILLE Sylvette, DELOUIS Xavier, FERAL Marielle, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole

Secrétaire de séance : BRIEU Yolande

OBJET : Tarifs Redevance Spéciale // du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Le SMICTOM Nord Aveyron est l'autorité compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses membres dans le cadre de l'article L2224-13 du C.G.C.T. Conformément à l'article L2224-14 du C.G.C.T, le service public bénéficie à l'ensemble des ménages du territoire, ainsi qu'aux producteurs non ménagers de déchets dits « assimilés ». Ces déchets peuvent provenir des collectivités, administrations, associations et professionnels. Pour assurer le financement de ce service aux « assimilés » et faire contribuer les producteurs non ménagers à hauteur du service qui leur est rendu, le SMICTOM Nord Aveyron a instauré par une délibération du 2 décembre 2021 la redevance spéciale sur son territoire, pour une application effective à partir du 1^{er} juillet 2022.

À la suite de cette instauration, il revient au comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron d'adopter la grille tarifaire contenant les tarifs qui seront appliqués aux producteurs non ménagers pour le service dont ils bénéficient et selon les modalités prévues dans le règlement de redevance spéciale.

Dans ce contexte, il est proposé d'approuver la proposition de grille tarifaire du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 annexée à la présente délibération. La grille tarifaire adoptée sera par la suite annexée au règlement de redevance spéciale.

Madame la Présidente ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment les articles L2224-14 et L2333-78, relatifs à la compétence gestion des déchets « assimilés » et à son financement par la redevance spéciale ;
- **Vu la délibération n°2021-49 en date du 2 décembre 2021** instaurant la redevance spéciale sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron ;
- **Considérant** l'instauration par le SMICTOM Nord Aveyron d'une redevance spéciale dont les modalités d'application sont prévues dans le règlement de redevance spéciale ;
- **Considérant** que la redevance, en vertu de sa logique économique, à vocation à couvrir l'importance du service rendu aux producteurs non ménagers ; et qu'à ce titre les tarifs ont été établis à partir du coût du service.
- **Considérant** qu'est redevable de la redevance spéciale tout producteur non ménager bénéficiant du service public, aux conditions fixées par le règlement de redevance spéciale, et ce indépendamment de son type d'activité et de sa situation au regard de la TEOM ;

Accusé de réception en préfecture
 012-251200978-20260130-20260130_20267-DE
 Reçu le 30/01/2026

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER la proposition de grille tarifaire du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 annexée à la présente délibération ;**
- **De DIRE que les modalités d'application et de facturation de la grille tarifaire sont prévues par le règlement de la redevance spéciale ;**
- **D'AUTORISER Madame La Présidente ou son représentant à signer tous documents et engager toute démarche relative à l'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Elodie GARDES



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Grille tarifaire
Tarif de Redevance Spéciale
du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	0.057 € / litre	Soit 37.62 € le bac de 660 litres collectés
DECHETS RECYCLABLES HORS VERRE (Y COMPRIS CARTON)	0.030 € / litre	Soit 19.80 € le bac de 660 litres collectés

L'an deux mille vingt six, le trente janvier se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.

Membres en exercice :	24
Présents :	13
Procurations :	3
Absents :	8

Présents : BELARD Bénédicte, BENEZET Alexandre, BRIEU Yolande, BRUNET Philippe, CESTRIERES Pauline, ESCALIE Georges, FEYBESSE Colette, GARDES Elodie, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit

Absents excusés suppléés :

DELMAS Jean suppléée par BELARD Bénédicte
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis
 CHAUFFOUR Cathy suppléée par FEYBESSE Colette
 DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit

Absents excusés ayant donné procuration :

GASQ BARES Geneviève a donné procuration à POULHES Jean-Louis
 CAGNAC Christian a donné procuration à GARDES Elodie
 RISPAL Robert a donné procuration à MOULIAC Philippe

Absents excusés : ALAZARD Vincent, BOURSINHAC Bernard, CAYZAC Raymond, CUDEVILLE Sylvette, DELOUIS Xavier, FERAL Marielle, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole

Secrétaire de séance : BRIEU Yolande

OBJET : Attribution Marché de « Fourniture et livraison de sacs translucides pour la collecte sélective des emballages recyclables »

Madame la Présidente rappelle au conseil syndical le lancement de la consultation, en procédure adaptée concernant « la fourniture et la livraison de sacs translucides pour la collecte sélective des emballages recyclables » avec une remise des offres au 26 janvier 2026.

Trois candidats ont déposé leurs offres.

Suite à l'analyse des offres et aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation, Madame la Présidente propose d'attribuer ce marché à l'entreprise suivante : GROUPE BARBIER SAS (siège social La Guide BP39 43600 SAINTE SIGOLENE) pour un montant global estimatif de 52 540.95 €HT décomposé comme suit :

- Sac Jaunes (50 litres) : 45.49 €HT le mille

Il est proposé au conseil syndical d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité,

- ✓ **Décide, d'attribuer ce marché (qui sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées par le code de la commande publique) à l'entreprise suivante : GROUPE BARBIER SAS (siège social La Guide BP39 43600 SAINTE SIGOLENE) pour un montant global estimatif de 52 540.95 HT décomposé comme suit :**
 - Sac Jaunes (50 litres) : 45.49 €HT le mille
- ✓ **Autorise Madame la Présidente ou en cas d'empêchement le/la Vice-Président(e) à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme.
 Elodie GARDES
 Présidente



La Présidente :

Accusé de réception en préfecture
 012-251200978-20260130-20260130_2026-08-DE
 Reçu le 30/01/2026

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
 devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la
 présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse
 Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application
 informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 30 janvier 2026
N°2026-09

L'an deux mille vingt six, le trente janvier se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.

Membres en exercice :	24
Présents :	13
Procurations :	3
Absents :	8

Présents : BELARD Bénédicte, BENEZET Alexandre, BRIEU Yolande, BRUNET Philippe, CESTRIERES Pauline, ESCALIE Georges, FEYBESSE Colette, GARDES Elodie, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit

Absents excusés suppléés :

DELMAS Jean suppléée par BELARD Bénédicte
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis
 CHAUFFOUR Cathy suppléée par FEYBESSE Colette
 DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit

Absents excusés ayant donné procuration :

GASQ BARES Geneviève a donné procuration à POULHES Jean-Louis
 CAGNAC Christian a donné procuration à GARDES Elodie
 RISPAL Robert a donné procuration à MOULIAC Philippe

Absents excusés : ALAZARD Vincent, BOURSINHAC Bernard, CAYZAC Raymond, CUDEVILLE Sylvette, DELOUIS Xavier, FERAL Marielle, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole

Secrétaire de séance : BRIEU Yolande

OBJET : Cessions de deux véhicules - Autorisation de vente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la nécessité de procéder à la cession de deux véhicules appartenant au patrimoine du SMICTOM Nord Aveyron,
 Considérant que ces véhicules ne sont plus nécessaires au bon fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 : D'autoriser la cession du véhicule suivant :

- Marque : IVECO Polybenne 6X4
- Immatriculation : EK-889-NZ
- Année : 2004

au prix de 13 500 €.

Article 2 : D'autoriser la cession du véhicule suivant :

- Marque : IVECO
- Immatriculation : EK-135-NZ
- Année : 2007

au prix de 3 000.00 €.

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme.
 La Présidente
 Elodie GARDES



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
 012-251200978-20260130-20260130_2026-09
 Reçu le 30/01/2026